

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2022

SGAM Malakoff Humanis

TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
Synthèse	3
A. Activité et résultats	6
A.1. Activité	6
A.2. Résultats de souscription	11
A.3. Résultats des investissements	14
A.4. Performance des autres activités	18
A.5. Autres informations.....	18
B. Système de gouvernance	19
B.1. Informations générales	19
B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité	25
B.3. Système de gestion des risques (ORSA)	28
B.4. Contrôle interne	33
B.5. Fonction d'audit interne	36
B.6. Fonction actuarielle.....	38
B.7. Sous-traitance.....	41
B.8. Autres informations.....	43
C. Profil de risques	44
C.1. Risque de souscription	44
C.2. Risque de marché	49
C.3. Risque de contrepartie	58
C.4. Risque de liquidité	60
C.5. Risque opérationnel.....	61
C.6. Autres risques importants.....	63
D. Valorisation	64
D.1. Valorisation des Actifs	64
D.2. Valorisation des provisions techniques	72
D.3. Valorisation des autres passifs.....	79
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	84
D.5. Autres informations.....	84
E. Gestion du capital	85
E.1. Fonds propres.....	85
E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (SCR).....	94
E.3 Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du-SCR.....	102
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	102
E.5 Non-respect du MCR et du SCR	102
E.6 Autres Informations.....	102
ANNEXE	103

SYNTHESE

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

L'année 2022 a été marquée par des tensions géopolitiques, une crise énergétique et le retour de l'inflation. Dans ce contexte les banques centrales ont entamé un mouvement rapide de hausse des taux, générant beaucoup de volatilité et des ajustements de valorisation sur les marchés actions. Ainsi le taux OAT à 10 ans est passé de 0,2% à fin 2021 à 3,1% à fin 2022.

Afin de réduire les risques et de tirer profit de la compétitivité des niveaux de taux, le Groupe Malakoff Humanis a réduit son exposition aux actifs risqués, ce qui a bénéficié à la fois à la solvabilité (réduction du gap de duration) et à la couverture de nos engagements futurs. Ce contexte a permis une hausse du taux de rendement comptable des actifs passant de 2,2% à 2,5%.

Le chiffre d'affaires de la SGAM Malakoff Humanis est de 6 825,9 M€ au 31 décembre 2022 contre 6 593,9 M€ au 31 décembre 2021, soit une hausse de +3,5 % sous l'effet année pleine de l'entité AXERIA Prévoyance acquise au cours de l'année 2021. A périmètre constant, le chiffre d'affaires serait en hausse à +0,5%.

L'exercice 2022 a connu une hausse des dépenses santé, entraînant une hausse de la sinistralité santé. A contrario, le risque prévoyance connaît une baisse significative de la sinistralité (en lien avec la hausse des taux) aussi bien en collectif qu'en individuel.

Le résultat d'exploitation global se dégrade en lien avec l'augmentation de la sinistralité en santé.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) Malakoff Humanis a été créée à effet du 1^{er} janvier 2019. Elle est composée des entités assurantielles du Groupe : les institutions de prévoyance, les mutuelles, une société d'assurance mutuelle et les filiales assurantielles.

Elle s'articule autour d'associations et de groupements définissant la politique du Groupe et regroupant ses moyens humains, matériels et informatiques.

La nomination des administrateurs siégeant au sein des différentes instances ainsi que des dirigeants effectifs et les fonctions clés est régie par des critères de compétence et d'honorabilité.

PROFIL DE RISQUES

Risque de souscription

Le profil de risque de souscription est concentré sur les garanties frais de santé et prévoyance, les garanties épargne-retraite sont peu exposées. Il évolue en fonction de l'évolution de l'activité et des taux d'intérêt.

L'évaluation de l'exposition à ces risques est réalisée au moyen de la formule standard considérée comme une mesure de risque appropriée pour le Groupe.

L'exposition au risque de souscription de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 2 381,5 M€ au 31 décembre 2022 contre 2 462,0 M€ au 31 décembre 2021, en lien notamment avec la diminution des engagements de rentes prévoyance induite par la hausse des taux.

Risque de marché

Le risque de marché se définit comme un risque d'insuffisance de valeur et donc de rendement des placements. Les facteurs de risque de marché et les chocs sur les valeurs sont ceux de la formule standard. La concentration en termes de contrepartie, secteur ou zone géographique accentue l'aléa sur l'ensemble de ces facteurs de risque.

L'exposition au risque de marché de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 2 720,1 M€ au 31 décembre 2022 contre 3 207,6 M€ en 2021, la baisse étant en lien avec la réduction des expositions et notamment du risque actions en 2022.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie évalue la perte liée au défaut des créanciers.

L'exposition au risque de contrepartie de la SGAM Malakoff Humanis est de 248,7 M€ au 31 décembre 2022 contre 269,7 M€ en 2021.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme une impossibilité de respecter les engagements en raison d'une insuffisance de cash disponible. Compte tenu de son activité, le facteur de risque prédominant pour l'ensemble des entités du Groupe Malakoff Humanis pourrait être celui du niveau de cessibilité de ses placements. Il reste cependant limité par un choix d'actifs liquides pour chacune des entités.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est lié au dysfonctionnement des processus internes, aux ressources humaines, à la fraude interne ou externe, aux dommages aux actifs corporels, aux risques informatiques et aux risques liés à l'externalisation d'activités et à la relation avec les fournisseurs.

L'exposition au risque opérationnel est valorisée sur la base de la formule standard et s'élève à 220,1 M€ au 31 décembre 2022 contre 222 M€ au 31 décembre 2021.

VALORISATION

Placements

Les placements constituent la majeure partie de l'actif du bilan prudentiel du Groupe et des bilans des entités affiliées. En norme Solvabilité 2, ils sont valorisés en valeur de marché.

Ainsi, le montant des placements (hors placements en Unités de Compte) en valeur de marché de la SGAM Malakoff Humanis est de 26 759,2 M€ au 31 décembre 2022 contre 30 884,2 M€ en 2021.

Les autres éléments d'actif du bilan sont principalement constitués des provisions techniques cédées aux réassureurs, des impôts différés, des placements en unité de compte et des créances sur des assurés, intermédiaires et réassureurs.

Provisions techniques

La provision technique Solvabilité 2 est calculée comme la somme d'une « meilleure estimation » des passifs comprenant des flux financiers projetés et actualisés avec la courbe des taux sans risque réglementaire et une marge de risque représentant le besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur.

A compter du 31 décembre 2022, le Groupe a décidé de renoncer à l'utilisation de la mesure transitoire sur les engagements techniques, pour les entités suivantes qui appliquaient cette mesure : Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, CAPREVAL CMAV, QUATREM, AUXIA et Malakoff Humanis Assurances

Ainsi, le montant des provisions techniques nettes des cessions en réassurance de la SGAM Malakoff Humanis est de 19 602,7 M€ au 31 décembre 2022 contre 21 894,5 M€ en 2021 hors mesures transitoires, la baisse étant en lien avec l'augmentation des taux d'intérêt.

Autres passifs

Les autres passifs sont principalement constitués d'impôts différés et de dettes envers des assurés, des intermédiaires ainsi que de soldes des comptes courants des réassureurs.

GESTION DU CAPITAL

Fonds propres

L'objectif du Groupe est de gérer les fonds propres dans une perspective à la fois de création de valeur durable en phase avec la stratégie de développement du Groupe et de maintien du niveau de solvabilité en phase avec l'appétit aux risques.

La gestion des fonds propres s'articule autour de 3 enjeux clés :

- Anticipation des besoins et/ou excédents de fonds propres
- Optimisation de la répartition des fonds propres et des mécanismes de solidarité entre les entités du Groupe
- Identification des leviers de pilotage des fonds propres et de la solvabilité.

La politique de gestion du capital est validée par la Direction générale et soumise à l'approbation des Conseils d'administration de chacune des entités concernées, après information et avis de la Commission audit et risques.

Le montant des fonds propres économiques de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 8 232,7 M€ au 31 décembre 2022 contre 8 173,7 M€ en 2021.

L'augmentation des fonds propres résulte principalement d'effets méthodes (prise en compte des déficits fiscaux reportables dans le calcul d'impôts différés, amélioration des méthodes) et de la réduction de la marge de risque dans les provisions techniques dans un contexte de taux élevés.

Exigences réglementaires en capital

La SGAM Malakoff Humanis utilise la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital (SCR). Des méthodes d'approximation sont parfois utilisées mais de manière prudente et sans enjeux significatifs. La capacité d'absorption des impôts différés est limitée au montant des impôts différés inscrits au passif du bilan solvabilité 2. Les éventuels impôts différés actifs ne sont pas pris en compte ni dans le calcul des fonds propres, ni dans la capacité d'absorption des SCR.

Le montant de l'exigence réglementaire en capital pour la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 3 351,6 M€ au 31 décembre 2022 contre 3 887,2 M€ en 2021 hors mesures transitoires, la baisse provient principalement de la réduction des expositions et notamment du risque action.

Ainsi, le ratio de solvabilité de la SGAM Malakoff Humanis pour 2022 s'élève à 246% contre 210% au 31 décembre 2021 hors mesures transitoires.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1. Activité

A.1.1. PRESENTATION GENERALE

La Société Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) Malakoff Humanis est l'entité combinante du groupe Malakoff Humanis.

Les entités du périmètre combiné exercent principalement une activité d'assurance, collective et/ou individuelle, qui couvrent les risques santé, prévoyance et épargne retraite.

Ces activités sont portées par quatre institutions de prévoyance, six mutuelles dont une Mutuelle de retraite professionnelle supplémentaire, une société d'assurance mutuelle et les cinq filiales assurantielles.

Le périmètre intègre également des entités non-assurance (courtage...).

La SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliées sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution "ACPR"- située 4 place de Budapest - 75009 Paris.

Le contrôleur du Groupe est la Brigade numéro 6.

Les commissaires aux comptes du Groupe prudentiel et des entités sont les suivants :

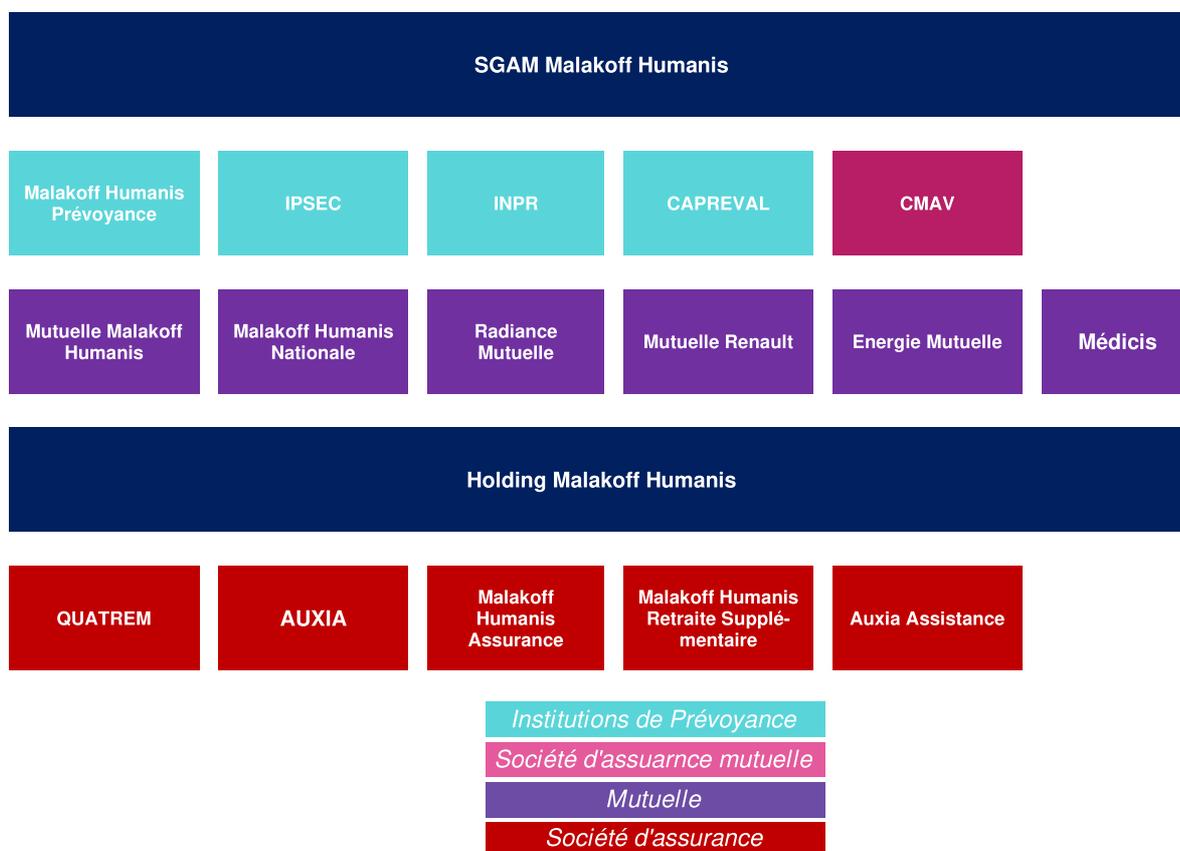
Commissaires aux Comptes	KPMG	Mazars	Grant Thornton	Burette	Primaudit International
Malakoff Humanis Prévoyance		X			
IPSEC	X				
INPR		X			
CAPREVAL		X			
Mutuelle Malakoff Humanis	X				
Malakoff Humanis Nationale		X			
Radiance Mutuelle			X		
Mutuelle Renault			X		
Médecis		X			
Energie Mutuelle				X	X
CMAV	X				
QUATREM	X				
AUXIA	X				
Malakoff Humanis Assurances	X				
MH Retraite Supplémentaire	X	X			
AUXIA Assistance	X				
SGAM Malakoff Humanis	X	X			

Leurs coordonnées sont :

- KPMG, cabinet situé au 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense ;
- MAZARS, cabinet situé 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie ;
- GRANT THORNTON, cabinet situé au 29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine ;
- BURETTE, 9 rue Malatiré 76000 Rouen ;
- PRIMAUDIT International, cabinet situé 6 place Boulnois, 75017 Paris.

A.1.2. LA STRUCTURE DU GROUPE PRUDENTIEL

La SGAM Malakoff Humanis est l'entité de tête du groupe prudentiel et est également l'entité combinante pour les comptes 2022. Elle assure un niveau de solidarité financière entre l'ensemble des entités affiliées.



Ainsi, les entités assurantielles de la SGAM Malakoff Humanis sont :

Les institutions de prévoyance :

- Malakoff Humanis Prévoyance (MHP), l'institution de prévoyance interprofessionnelle issue de la fusion en 2019 avec Malakoff Médéric Prévoyance et Humanis Prévoyance ;
- IPSEC : Institution de Prévoyance des Salariés des Entreprises du Groupe de la Caisse des dépôts et autres collectivités ;
- INPR : Institution Nationale de Prévoyance des Représentants ;
- CAPREVAL, Institution de prévoyance du groupe Vallourec et de ses anciennes filiales ;

Les mutuelles :

- Mutuelle Malakoff Humanis (MMH), mutuelle interprofessionnelle ;
- Malakoff Humanis Nationale (MHN), mutuelle interprofessionnelle ;
- Radiance Mutuelle, mutuelle interprofessionnelle de la région Bourgogne - Rhône Alpes ;
- Mutuelle Renault (marque commerciale Mobilité Mutuelle), mutuelle du secteur Mobilité ;
- Energie Mutuelle, mutuelle du secteur Energie ;
- Médicis, mutuelle de retraite professionnelle supplémentaire.

La société d'assurance mutuelle :

- Caisse Mutuelle d'Assurances sur la Vie (CMAV), société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances ;

Les autres entités assurantielles :

- QUATREM, société d'assurance spécialisée dans la complémentaire santé, la prévoyance et l'épargne retraite (fusionnée avec AXERIA Prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2022 qui a été acquise par le Groupe en 2021 et qui est spécialisée dans l'assurance santé, prévoyance et emprunteur)
- AUXIA, société d'assurance spécialisée dans la prévoyance individuelle et les contrats d'obsèques ;
- Malakoff Humanis Assurances (MHA), société d'assurance spécialisée dans l'international et la prévoyance individuelle ;

- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire (MHRS) : Fonds de Retraite Supplémentaire dédié à l'activité Retraite Epargne professionnelle ;
- AUXIA assistance, société d'assurance spécialisée dans l'assistance aux personnes ;

Les entités contribuent au chiffre d'affaires du Groupe de la manière suivante :

<i>En M€</i>	RÉEL 2021	RÉEL 2022	Evolution 2021/2022
Malakoff Humanis Prévoyance	3 471,1	3 357,7	-3,3%
IPSEC	151,5	153,4	+1,3%
INPR	50,1	53,9	+7,5%
CAPREVAL	9,8	9,6	-2,4%
Mutuelle Malakoff Humanis	513,2	476,1	-7,2%
Malakoff Humanis Nationale	185,5	182,1	-1,8%
Radiance Mutuelle	80,7	81,4	+0,8%
Mobilité Mutuelle	69,4	70,7	+1,9%
Médecis	45,7	44,7	-2,3%
Energie Mutuelle	40,8	44,7	+9,5%
CMAV	5,3	5,5	+3,9%
QUATREM (*)	1 562,1	2 146,8	+37,4%
AXERIA Prévoyance (*)	491,5 9		
AUXIA	184,0	199,7	+8,5%
Malakoff Humanis Assurances	56,6	65,3	+15,4%
MH Retraite Supplémentaire (**)	35,2	239,9	NS
AUXIA Assistance	14,1	13,2	-6,3%
Retraitements de combinaison (***)	-366,3	-318,8	
SGAM Malakoff Humanis	6 593,9	6 825,9	+3,5%

(*) Intégration d'AXERIA Prévoyance dans Quatrem à la suite de la fusion des deux entités à effet du 1^{er} janvier 2022.

(**) Entrée de portefeuille exceptionnelle en 2022

(***) Des retraitements d'opérations intra groupe sont réalisés lors de la combinaison des comptes : les opérations internes, notamment les opérations de réassurance, ont été éliminées lors de l'élaboration des comptes sociaux combinés. Des seuils de significativité ont été définis pour les opérations internes réciproques.

Le présent rapport unique Groupe comprend les éléments chiffrés arrêtés au 31 décembre 2022, des entités assurantielles entrant dans le périmètre de combinaison.

A.1.3. LES ACTIVITES 2022 DE LA SGAM MALAKOFF HUMANIS

La SGAM Malakoff Humanis exerce son activité en assurance de personne essentiellement en santé, prévoyance et dans une moindre mesure en épargne retraite.

Les clients entreprises et branches représentent 81% du portefeuille en 2022.

En M€	RÉEL 2021	RÉEL 2022	Santé	Pré- voyance	Epargne
Malakoff Humanis Prévoyance	3 471,1	3 357,7	1 822,0	1 500,0	35,7
IPSEC	151,5	153,4	83,8	69,6	-
INPR	50,1	53,9	21,3	32,6	-
CAPREVAL	9,8	9,6	6,4	3,2	-
Mutuelle Malakoff Humanis	513,2	476,1	475,9	0,3	-
Malakoff Humanis Nationale	185,5	182,1	179,7	2,4	-
Radiance Mutuelle	80,7	81,4	81,1	0,2	-
Mobilité Mutuelle	69,4	70,7	70,7	-	-
Médecis	45,7	44,7	-	-	44,7
Energie Mutuelle	40,8	44,7	43,6	1,1	-
CMAV	5,3	5,5	-	1,2	4,3
QUATREM (*)	1 562,1	2 146,9	1 282,2	731,2	133,5
AXERIA Prévoyance (*)	491,5				
AUXIA	184,0	199,7	-	199,7	-
Malakoff Humanis Assurances	56,6	65,3	30,0	35,2	0,1
MH Retraite Supplémentaire (**)	35,2	239,9	-	0,0	239,9
AUXIA Assistance	14,1	13,2	-	13,2	-
Retraitements de combinaison	-366,3	-318,8	-181,8	-133,5	-3,6
SGAM Malakoff Humanis	6 593,9	6 825,9	3 915,0	2 456,5	454,6

(*) Fusion d'AXERIA Prévoyance dans QUATREM au 1er janvier 2022

(**) Entrée de portefeuille exceptionnelle en 2022

Le chiffre d'affaires total incluant les éléments exceptionnels de l'année s'élève à 6 825,9 M€, en hausse de 3,5% par rapport à 2021 (6 593,9 M€), avec l'effet année pleine d'AXERIA Prévoyance. A périmètre constant le chiffre d'affaires croit de 0,5%.

A.1.4. LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNES D'ACTIVITE

Les lignes d'activité principales, définies par Solvabilité 2, de la SGAM Malakoff Humanis sont les suivantes :

- Engagements d'assurance et de réassurance non-vie (Santé non similaire à la vie « non SLT ») : assurance des frais médicaux et assurance de protection de revenus ;
- Engagements d'assurance vie :
 - o Santé Similaire à la Vie : assurance maladie et rente découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé
 - o Vie : assurance avec participation aux bénéficiaires, assurance indexée et en unité de compte, autres assurances vie ;
- Engagements de réassurance Vie

Le chiffre d'affaires total présenté ci-dessus selon la maille de définition de la stratégie de Malakoff Humanis se ventile comme suit selon les lignes d'activités définies par Solvabilité 2 :

en M€	Montant		Evolution	
	2021	2022	En M€	En %
Santé non similaire à la vie	5 033,8	5 078,5	+44,7	+0,9%
Santé similaire à la vie	122,9	122,6	-0,2	-0,2%
Non vie	14,1	13,2	-0,9	-6,3%
Vie	1 423,2	1 611,6	+188,3	+13,2%
Chiffres d'affaires	6 593,9	6 825,9	231,9	+3,5%

A.1.5. LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNES D'ACTIVITE ET PAR ENTITE

Le détail par entité composant la SGAM est le suivant :

EN M€	TOTAL		Santé non SLT		Santé SLT		Vie		Non Vie	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Malakoff Humanis Prévoyance	3 471,2	3 357,7	2 756,0	2 699,7	10,3	9,6	704,9	648,5		
IPSEC	151,5	153,4	116,3	109,2	-	-	35,2	44,2		
INPR	50,1	53,9	40,5	44,7	-	-	9,6	9,2		
CAPREVAL	9,8	9,6	7,6	7,3	-	-	2,2	2,3		
Mutuelle Malakoff Humanis	513,2	476,1	513,0	475,9	0,1	0,1	0,2	0,2		
Malakoff Humanis Nationale	185,5	182,1	183,3	179,7	-	-	2,3	2,4		
Radiance Mutuelle	80,7	81,4	80,7	81,4	-	-	-	-		
Mutuelle Renault	69,4	70,7	69,4	70,7	-	-	-	-		
Médecis	45,7	44,7	-	-	-	-	45,7	44,7		
Energie Mutuelle	40,8	44,7	40,8	44,7	-	-	-	-		
CMAV	5,3	5,5	-	-	-	-	5,3	5,5		
QUATREM (*)	1 562,1	2 146,9	1 120,5	1 501,7	58,9	162,1	382,7	483,1		
AXERIA Prévoyance (*)	491,5		338,5		50,9		102,2			
AUXIA	184,0	199,7	16,1	15,5	11,2	10,7	156,6	173,6		
Malakoff Humanis Assurances	56,6	65,3	37,2	44,0	2,8	2,6	16,7	18,8		
MH Retraite Supplémentaire (**)	35,2	239,9	-	-	-	-	35,2	239,9		
AUXIA Assistance	14,1	13,2	-	-	-	-	-	-	14,1	13,2
Retraitements de combinaison	-366,3	-318,8	-286,1	-195,8	-11,2	-62,5	-75,6	-60,8	-	-
SGAM Malakoff Humanis	6 593,9	6 825,9	5 033,8	5 078,5	122,9	122,6	1 423,2	1 611,6	14,1	13,2

(*) Fusion d'AXERIA Prévoyance dans QUATREM au 1^{er} janvier 2022.

(**) Entrée de portefeuille exceptionnelle en 2022

A.2. Résultats de souscription

Le résultat de souscription (également dénommé résultat d'exploitation) est calculé par la différence entre le chiffre d'affaires et la somme des charges de sinistres et des frais de gestion.

Pour une analyse affinée, le Groupe présente son compte de résultat en isolant les éléments « récurrents », des éléments exceptionnels.

Ces éléments exceptionnels ou « non récurrents » comprennent les éléments suivants :

- Cotisations : les boni / mali sur cotisations et les opérations exceptionnelles comme les entrées de portefeuille
- Sinistres : les événements particuliers liés à des changements de contexte, notamment réglementaire
- Frais de gestion : identifiés par des projets clairement spécifiques
- Produits financiers : la réalisation de plus-values significativement supérieures à l'attendu sur la période

Ainsi, la vision « **récurrente** » tient compte uniquement des opérations non exceptionnelles qui se sont déroulées dans l'année en cours, il n'est donc pas tenu compte dans cette analyse récurrente des transferts de portefeuilles ou des changements de contexte réglementaire ou des constatations de bonis ou malis éventuels.

A.2.1. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION RECURRENT

Le chiffre d'affaires récurrent :

Dans une vision récurrente, le chiffre d'affaires brut de cession de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 6 442,6 M€, en hausse de 4,0% par rapport à 2021 (6 197,7 M€), y compris AXERIA Prévoyance. A périmètre constant, le chiffre d'affaires récurrent brut est en hausse de 0,8%, en raison d'une production nette positive

Le résultat de souscription récurrent :

EN M€	2021	2022
Santé	-112,3	-208,0
Prévoyance	-46,9	23,2
Epargne	0,4	-3,0
SGAM Malakoff Humanis	-158,8	-187,7

Malgré des charges d'exploitation en baisse, le résultat d'exploitation récurrent se dégrade en 2022 en raison d'une forte dérive notamment en santé :

- En santé collective, la sinistralité retrouve un niveau d'avant Covid (88,7% contre 88,4% en 2019)
- En santé individuelle, le S/P se dégrade (76,8% contre 73,6% en 2021) conformément à la politique tarifaire du Groupe et la volonté d'augmenter le taux de redistribution.
- En prévoyance collective, le ratio de sinistralité s'améliore sous l'effet de la campagne de renouvellement (82% en 2022 contre 84,3% en 2021).

A.2.2. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION RECURRENT PAR ENTITE

Le détail du résultat de souscription de chacune des entités affiliées à la SGAM est le suivant :

En M€	Total		Santé		Prévoyance		Epargne	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Malakoff Humanis Prévoyance	-150,5	-113,2	-83,8	-100,8	-65,4	-10,1	-1,4	-2,4
IPSEC	1,5	-12,0	-1,7	-4,7	3,3	-7,4	-	-
INPR	3,1	2,2	1,7	1,1	1,4	1,2	-	-
CAPREVAL	-1,2	-1,1	-1,0	-0,8	-0,2	-0,3	-	-
Mutuelle Malakoff Humanis	16,8	0,9	16,8	0,8	0,1	0,1	-	-
Malakoff Humanis Nationale	16,4	3,6	16,4	4,7	-0,1	-1,1	-	-
Radiance Mutuelle	5,1	5,6	5,0	5,2	0,1	0,2	0,1	0,2
Mobilité Mutuelle	0,9	1,3	0,9	1,3	-	-	-	-
Médecis	1,8	1,2	-	-	-	-	1,8	1,2
Energie Mutuelle	-0,8	0,2	-1,3	-0,3	0,6	0,6	-	-
CMAV	1,5	1,1	-	-	0,2	0,3	1,3	0,8
QUATREM (*)	-56,9	-79,1	-60,8	-113,0	3,5	34,1	0,5	-0,2
AXERIA Prévoyance (*)	7,2		-4,9		12,1		-	
AUXIA	-4,0	2,1	-	-	-4,0	2,1	-	-
Malakoff Humanis Assurances	-1,1	0,2	-0,3	-0,3	-0,6	0,5	-0,2	-
MH Retraite. Supplémentaire	-0,6	-2,4	-	-	-	-	-0,6	-2,4
AUXIA Assistance	2,8	1,9	-	-	2,8	1,9	-	-
Retraitements	-0,8	-0,1	0,8	-1,2	-0,5	1,2	-1,1	-0,2
SGAM Malakoff Humanis	-158,8	-187,7	-112,3	-208,0	-46,9	23,2	0,4	-3,0

(*) Fusion d'AXERIA Prévoyance dans QUATREM au 1^{er} janvier 2022.

L'année 2022 a ainsi été marquée par :

Pour les institutions de prévoyance :

- Malakoff Humanis Prévoyance : un résultat de souscription qui s'améliore entre 2021 et 2022, tiré par un résultat technique prévoyance en progression compensant la baisse de la santé et par la poursuite de la baisse des charges d'exploitation (politique Groupe) ;
- IPSEC : un résultat de souscription qui se détériore en raison d'un ajustement du provisionnement en prévoyance et de la dérive santé ;
- INPR : un résultat de souscription qui se dégrade en raison d'une dérive en santé et prévoyance non compensée par les indexations/ redressements
- CAPREVAL : un résultat de souscription qui se dégrade en raison de la dérive en prévoyance collective non compensée par les redressements.

Pour les mutuelles :

- Mutuelle Malakoff Humanis et Malakoff Humanis Nationale : une dégradation du résultat de souscription en lien avec une hausse des prestations santé et l'absence de revalorisation tarifaire en individuel ;
- Radiance Mutuelle et Mutuelle Renault : une amélioration du résultat de souscription en raison d'une baisse de la sinistralité et des frais généraux contenus ;
- Médecis : un résultat d'exploitation en baisse par rapport à 2021 en lien avec une légère dégradation de la marge technique (baisse des chargements sur encours) et un retour à la normal du niveau de charges (post covid).

- Energie Mutuelle : une amélioration du résultat de souscription grâce à la poursuite de la maîtrise des charges d'exploitation.

Pour la Société d'Assurance Mutuelle :

- CMAV : un résultat de souscription qui baisse en lien avec une baisse des encours en Epargne malgré une marge technique prévoyance en progrès.

Pour les filiales :

QUATREM : un résultat de souscription qui se dégrade sur le résultat technique (dérive en santé) et sur les frais généraux en lien avec un niveau important de commissions alors que les charges d'exploitation continuent de baisser (politique groupe) ; A noter l'intégration au 1^{er} janvier 2022 de l'entité AXERIA Prévoyance dans l'entité QUATREM.

- AUXIA : un résultat de souscription d'exploitation en croissance sur la période en lien avec une amélioration de la marge technique et une baisse des charges d'exploitation ;
- Malakoff Humanis Assurances : un résultat de souscription qui s'améliore sous l'effet d'une consolidation favorable de la prévoyance et cela malgré une dérive importante
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire : un résultat de souscription en diminution avec une marge technique épargne en recul associée à une augmentation des charges d'exploitation (plan Ambition Epargne) ;
- AUXIA assistance : un résultat de souscription qui baisse avec une croissance de la sinistralité et des commissions en prévoyance couplé à une baisse du chiffre d'affaires.

A.3. Résultats des investissements

A.3.1. LA PERFORMANCE FINANCIERE COMPTABLE

Le taux de rendement comptable des actifs de la **SGAM Malakoff Humanis** est de 2,5% contre 2,2% en 2021. Cette performance s'est maintenue grâce à une gestion financière diversifiée et sécurisée qui assure un rendement stable sur le long terme, en phase avec les engagements pris par le Groupe.

En M€	Valeur nette comptable 2021	Valeur nette comptable 2022	Variation de valeur	Dont			Taux de rendement comptable (**)
				apports / retraits	réserve de capitalisation	produits financiers	
Portefeuille d'adossment	16 514,2	16 633,2	119,0	-369,4	8,4	480,1	2,9%
Obligations (yc forward)	12 619,5	12 573,1	-46,4	-407,1	21,5	339,2	2,7%
Dette Privée	1 102,3	1 116,4	14,1	-15,6	0,0	29,7	2,7%
Immobilier	2 792,4	2 943,7	151,3	53,3	-13,1	111,1	3,9%
Portefeuille de Performance	7 160,4	7 151,7	-8,8	-250,1	0,0	241,3	3,4%
Fonds non cotés	658,0	617,5	-40,4	-108,0	0,0	67,6	10,6%
Fonds et actions cotés	6 502,5	6 534,1	31,7	-142,0	0,0	173,7	2,7%
Participations	409,9	488,7	78,8	67,0	0,0	11,8	2,6%
Monétaire et assimilé	1 355,7	1 184,8	-170,9	-171,5	0,0	0,6	0,0%
Placements	25 440,3	25 458,4	18,1	-724,0	8,4	733,7	2,9%
Autre (*)				101,5		-101,5	
Total Placements	25 440,3	25 458,4	18,1	-622,5	8,4	632,2	2,5%

(*) Les éléments « autre » comprennent principalement l'exclusion des produits financiers exceptionnels résultant de la combinaison d'entités non assurantielles et d'opérations intragroupes réalisées en 2022.

(**) Le taux de rendement comptable est déterminé en divisant les produits financiers par la moyenne des valeurs nettes comptables N et N-1.

L'analyse de l'évolution des placements par entités en valeur comptable est la suivante :

En M€	Valeur nette comptable 2021	Valeur nette comptable 2022	Variation de valeur	Dont		Taux de rendement comptable
				apports / retraits	produits financiers	
Malakoff Humanis Prévoyance	11 425,0	11 332,6	-92,4	-383,1	310,3	2,7%
IPSEC	193,1	196,6	3,5	-0,5	4,0	2,1%
INPR	448,7	456,6	8,0	-6,4	14,4	3,2%
CAPREVAL	61,0	60,7	-0,2	-1,8	1,6	2,6%
Mutuelle Malakoff Humanis	733,8	735,1	1,3	-10,0	11,3	1,5%
Malakoff Humanis Nationale	119,1	109,1	-10,0	-11,0	1,0	0,9%
Radiance Mutuelle	111,8	113,8	1,4	0,1	1,2	1,1%
Mutuelle Renault	79,4	74,7	-4,8	-4,8	0,02	0,3%
Médecis	2 819,1	2 760,8	-58,3	-132,4	74,1	2,7%
Energie Mutuelle	20,6	18,7	-1,9	-2,0		0,2%
CMAV	456,6	442,7	-13,9	-26,3	12,3	2,7%
QUATREM	6 815,4	7 132,4	317,0	114,2	204,0	2,9%
AUXIA	1 210,4	1 251,8	41,5	9,6	32,0	2,6%
Malakoff Humanis Assurances	145,0	154,9	9,9	8,7	1,8	1,2%
MH Retraite Supplémentaire	1 235,4	1 226,3	-9,0	-47,6	38,5	3,1%
AUXIA Assistance	28,8	29,8	1,0	0,5	0,5	1,5%

A.3.2. LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Les produits financiers de l'année génèrent une contribution financière au résultat du Groupe de 328 M€, en hausse de 50 M€ par rapport à 2021, qui bénéficie de la sécurisation des produits financiers en début d'année 2022 et d'une charge de distribution contenue.

La hausse des produits financiers provient essentiellement des revenus obligataires et des plus-values réalisées sur actions cotées sur l'entité Malakoff Humanis Prévoyance (+37 M€) et QUATREM (+54 M€), ainsi que des produits exceptionnels liés à la vente d'un immeuble sur l'entité Médecis (+37 M€).

En M€	2021	2022
Produits financiers	524,8	632,2
Charges de distribution	-247,0	-304,5
SGAM Malakoff Humanis	277,8	327,7

A3.3. LA CONTRIBUTION FINANCIERE PAR ENTITE

Le détail par entité assurantielle composant la SGAM Malakoff Humanis est le suivant :

En M€	Contribution financière		Produits financiers		Charges de distribution	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Malakoff Humanis Prévoyance	208,0	211,3	273,3	310,3	-65,4	-99,0
IPSEC	4,5	2,2	5,0	4,0	-0,6	-1,8
INPR	11,0	14,2	11,1	14,4	-0,1	-0,3
CAPREVAL	1,0	1,0	1,5	1,6	-0,5	-0,6
Mutuelle Malakoff Humanis	9,9	10,6	10,3	11,3	-0,4	-0,7
Malakoff Humanis Nationale	0,3	1,0	0,3	1,0	0,01	-0,1
Radiance Mutuelle	2,6	1,0	2,6	1,2	-	-0,2
Mutuelle Renault	1,0	0,02	1,0	0,02	-	-
Médecis	3,7	40,6	49,3	74,1	-45,7	-33,5
Energie Mutuelle	0,1	0,04	0,1	0,04	-	-
CMAV	3,1	3,1	10,7	12,3	-7,6	-9,3
QUATREM	60,9	93,3	150,9	204,0	-89,9	-110,7
AUXIA	15,2	19,0	26,1	32,0	-10,9	-13,0
Malakoff Humanis Assurances	0,6	1,8	1,4	1,8	-0,8	0,02
MH Retraite Supplémentaire	3,1	1,2	29,3	38,5	-26,2	-37,3
AUXIA Assistance	0,4	0,5	0,4	0,5	-	-

Pour les institutions de prévoyance, l'année 2022 a été marquée par :

- Malakoff Humanis Prévoyance : une hausse des produits financiers notamment sur les revenus obligataires et les plus-values réalisées sur actions cotées ;
- IPSEC : une diminution de la contribution financière en raison d'une baisse des produits financiers combinée à une hausse de la distribution ;
- INPR : une hausse de la contribution financière provenant d'une augmentation des produits financiers ;
- CAPREVAL : une contribution financière stable ;

Pour les Mutuelles, l'année 2022 a été marquée par :

- Mutuelle Malakoff Humanis : en amélioration en raison d'une hausse des revenus financiers, bénéficiant de l'extériorisation de plus-value latentes ;

- Malakoff Humanis Nationale : une hausse par rapport à 2021 en raison d'une hausse de la production financière ;
- Radiance Mutuelle : une baisse de la contribution financière en raison d'une diminution des produits financiers (dotation PDD) combinée à une hausse de la distribution ;
- Mutuelle Renault : une baisse de la contribution financière en raison d'une diminution des produits financiers en lien avec la baisse de valorisation du portefeuille obligataire due à la remontée des taux d'intérêt ;
- Médicis : une forte hausse de la contribution financière en lien avec des produits financiers exceptionnels (vente immobilier) ;

Pour les filiales, l'année 2022 a été marquée par :

- QUATREM : hausse de la contribution financière qui bénéficie de la sécurisation des produits financiers en début d'année et l'intégration d'AXERIA Prévoyance ;
- AUXIA : hausse de la contribution financière qui bénéficie de la sécurisation des produits financiers en début d'année ;
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire : une contribution financière en baisse en raison d'une redistribution revue à la hausse dans le cadre de la politique de revalorisation ;

A.3.4. LA PERFORMANCE FINANCIERE ECONOMIQUE

L'année 2022 a été marquée par une hausse des taux d'intérêt et une baisse du marché des actions.

Ainsi, pour la **SGAM Malakoff Humanis** le portefeuille des placements a généré une perte économique de **-3 398,1 M€**.

Le portefeuille de performance a généré une perte économique de -11,1%, en ligne avec les marchés des actions en 2022.

EN M€	Valeur de marché 2021	Valeur de marché 2022	Variation de valeur	Dont		Performance économique %
				apports / retraits	performance économique	
Portefeuille d'adossment	19 359,8	16 384,9	-2 974,9	-372,5	-2 602,3	-13,4%
Obligations (yc forward)	15 038,4	11 989,1	-3 049,3	-408,6	-2 640,7	-17,5%
Dette Privée	1 130,0	1 047,1	-82,8	-16,0	-66,8	-7,0%
Immobilier	3 191,4	3 348,7	157,2	52,0	105,2	3,7%
Portefeuille de Performance	9 532,4	8 649,5	-882,9	-250,1	-632,9	-6,7%
Fonds non cotés	1 011,4	1 063,0	51,6	-108,0	159,6	16,3%
Fonds et actions cotés	8 521,0	7 586,5	-934,5	-142,0	-792,5	-9,4%
Participations	648,7	539,4	-109,3	67,0	-176,2	-28,4%
Monétaire et assimilé	1 343,3	1 185,4	-157,8	-171,2	13,3	0,1%
Total Placements SGAM	30 884,2	26 759,2	-4 124,9	-726,8	-3 398,1	-11,1%

Le détail entité par entité est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

EN M€	Valeur de marché 2021	Valeur de marché 2022	Variation de valeur	Dont		Performance économique %
				apports / retraits	performance économique	
Malakoff Humanis Prévoyance	14 426,8	12 859,2	-1 567,6	-427,6	-1 140,0	-7,7%
IPSEC	226,1	205,1	-20,9	-0,5	-20,4	-9,8%
INPR	629,7	578,3	-51,3	-6,6	-44,8	-7,0%
CAPREVAL	74,8	64,0	-10,8	-1,9	-8,9	-12,0%
Mutuelle Malakoff Humanis	1 007,2	927,6	-79,6	-10,8	-68,8	-7,0%
Malakoff Humanis Nationale	127,9	105,7	-22,2	-11,9	-10,2	-8,0%
Radiance Mutuelle	124,0	118,6	-5,5	0,1	-5,6	-4,5%
Mutuelle Renault	79,4	74,7	-4,8	-4,8		0,3%
Médecis	3 100,2	2 663,6	-436,7	-134,8	-301,9	-9,7%
Energie Mutuelle	21,2	18,4	-2,9	-2,2	-0,6	-4,1%
CMAV	608,5	498,5	-110,0	-28,0	-82,1	-13,8%
QUATREM	8 724,0	7 698,8	-1 025,1	124,4	-1 149,5	-13,0%
AUXIA	1 519,9	1 338,2	-181,7	20,2	-210,9	-13,6%
Malakoff Humanis Assurances	154,3	142,5	-11,8	8,6	-20,3	-12,6%
MH Retraite Supplémentaire	1 664,4	1 339,8	-324,6	-48,4	-276,2	-16,3%
AUXIA Assistance	35,0	30,6	-4,4	0,3	-4,7	-12,8%

La SGAM Malakoff Humanis et les entités la composant, ne disposent pas d'investissement dans une titrisation.

A.4. Performance des autres activités

Les principales autres activités du Groupe sont les structures suivantes :

- **Laffitte Courtage** : société de gestion des produits d'assurance de personnes individuelles. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding, Malakoff Humanis. Ses résultats 2022 sont de + 0,07 M€.
- **Malakoff Humanis Innov'** : société dédiée aux investissements dans les start-ups œuvrant dans les domaines de la fintech, la e-santé, les ressources humaines et les services aux entreprises. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis. Ses résultats 2022 sont de – 6,4 M€.
- **Epsens** : société d'investissement spécialisée en tenue de comptes en épargne salariale et en commercialisation de dispositifs d'épargne salariale. Cette société est détenue à 55 % par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis. Ses résultats 2022 sont de + 0,5 M€.
- **Malakoff Humanis Investissements Privés** : société de courtage. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis. Ses résultats 2022 sont de + 12,3 M€.
- **Malakoff Humanis Puccini** : société civile immobilière. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis. Ses résultats 2022 sont de – 3,5 M€.
- **OPCI Vivaldi** : société d'investissement à prépondérance immobilière. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis. Ses résultats 2022 sont de + 57,6 M€.

A.5. Autres informations

Aucune autre information n'est à mentionner pour la SGAM Malakoff Humanis.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1. Informations générales

B.1.1. DESCRIPTION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE MALAKOFF HUMANIS

➤ L'Assemblée générale

L'Assemblée générale de la SGAM Malakoff Humanis est composée de toutes les entités affiliées représentées chacune exclusivement par un de ses administrateurs dûment mandaté.

L'administrateur dûment mandaté pour représenter l'entreprise affiliée, devra voter conformément aux décisions rendues par son Conseil d'administration. La répartition des voix est effectuée proportionnellement à la contribution des entités affiliées au fonds d'établissement de la SGAM Malakoff Humanis.

➤ Principales compétences de l'Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire entend le rapport présenté par le Conseil d'administration sur la marche des affaires de la SGAM Malakoff Humanis, l'exposé des comptes du dernier exercice ainsi que les rapports du ou des Commissaires aux comptes.

Elle discute, approuve, rejette ou modifie le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice écoulé présentés par le Conseil d'administration. Elle statue sur les conventions visées à l'article R.322-57 du Code des assurances.

Elle procède à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des administrateurs et à la nomination du ou des Commissaires aux comptes.

Elle statue sur toutes autres questions relevant de sa compétence au terme de la loi et de la réglementation.

➤ Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis est composé de 28 membres, élus par l'Assemblée générale ordinaire dans le cadre d'un scrutin de listes sans panachage et ils sont répartis entre 2 pôles :

- Le pôle paritaire composé de deux collèges :
 - o Un collège dit « employeurs » comprenant dix administrateurs élus ;
 - o Un collège dit « salariés » comprenant dix administrateurs élus ;
- Le pôle mutualiste composé de huit administrateurs, élus.

Les décisions sont prises à la majorité des membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité du Groupe prudentiel Malakoff Humanis et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SGAM Malakoff Humanis et des entités du groupe prudentiel et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns conformément à l'objet social de la SGAM Malakoff Humanis.

Pour exercer sa responsabilité d'entité de tête au sens de la directive Solvabilité 2, la SGAM Malakoff Humanis dispose de toutes les informations qui lui sont nécessaires pour délibérer sur la politique assurantielle et financière des entités du Groupe prudentiel sur la solvabilité, sur la solidarité entre ses membres et les conditions dans lesquelles les politiques de risques sont mises en place par le Groupe.

Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis exerce un contrôle constant sur l'Association de Moyens Assurance de Personnes. A ce titre, il peut se faire communiquer toute information, notamment comptable ou financière, relative à la situation ou aux opérations de l'Association de Moyens Assurance de Personnes.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Conseil d'administration est doté de Commissions ou Comité spécialisés qui lui rapporte leurs conclusions.

B.1.2. LES DIRIGEANTS EFFECTIFS DU GROUPE PRUDENTIEL

➤ Directeur général

La Direction générale de la SGAM Malakoff Humanis est assurée, sous le contrôle du Conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci, par une personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le Directeur général de la SGAM Malakoff Humanis est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la SGAM Malakoff Humanis. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Il représente la SGAM Malakoff Humanis dans ses rapports avec les tiers. La SGAM Malakoff Humanis est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tier eût connaissance que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur général sont inopposables aux tiers.

➤ Directeurs généraux délégués

Le Conseil d'administration peut nommer, sur proposition du Directeur général, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général et portant le titre de Directeur général délégué.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables, sur proposition du Directeur général à tout moment par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine, en accord avec le Directeur général, l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Les Directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Les dirigeants effectifs et le Conseil d'administration jouent un rôle prépondérant au sein du système de gouvernance. Ils disposent des informations pertinentes sur l'évolution des risques encourus et sont tenus d'évaluer et de contrôler périodiquement l'efficacité des politiques, des dispositifs et des procédures mis en place et de prendre les décisions et mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances. La Direction générale informe régulièrement le Conseil d'administration :

- Des éléments essentiels et des enseignements principaux qui peuvent être dégagés de l'analyse et du suivi des risques associés à l'activité et aux résultats et la surveillance du risque de non-conformité ;
- Des mesures prises pour assurer la continuité de l'activité et l'appréciation portée sur l'efficacité des dispositifs en place ;
- Des mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et des risques éventuels qui en résultent pour l'entreprise assujettie.

Par ailleurs, les Dirigeants effectifs et le Conseil d'administration ont la responsabilité de s'assurer que la gestion des risques ne présente pas de carences et doivent fixer les objectifs annuels.

➤ **Identité des dirigeants effectifs au 31 décembre 2022**

SGAM Malakoff Humanis	Thomas Saunier – Directeur général	Christophe Scherrer - Directeur général délégué David Giblas- Directeur général délégué Eric Vaudaine - Directeur général délégué
Malakoff Humanis Prévoyance	Thomas Saunier – Directeur général	Christophe Scherrer - Directeur général délégué Eric Vaudaine - Directeur général délégué David Giblas - Directeur général délégué
IPSEC	Jérôme Sabourin – Directeur général	Muriel Boccara - Directrice générale déléguée Eric Vaudaine - Directeur général délégué
INPR	Christophe Scherrer - Directeur général	Eric Vaudaine - Directeur général délégué David Giblas - Directeur général délégué
CAPREVAL	Eric Vaudaine – Directeur général	Christophe Scherrer - Directeur général David Giblas - Directeur général délégué
Mutuelle Malakoff Humanis	Thomas Saunier - Directeur général / opérationnel	Jean-Luc Garde - Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué Eric Vaudaine - Directeur général délégué
Malakoff Humanis Nationale	Thomas Saunier - Dirigeant opérationnel	Michel Villatte - Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué Eric Vaudaine - Directeur général délégué
Radiance Mutuelle	Emmanuel Durand - Dirigeant opérationnel	Jacques Berruet - Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
Mutuelle Renault	Olivier Dubois – Dirigeant opérationnel	Alain Viquerat - Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
Médecis	Michel Clerc - Dirigeant opérationnel	Christian Martin – Président du Conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
Energie Mutuelle	Emmanuel Verdenet – Dirigeant opérationnel	Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
CMAV	Laurence Onen – Directrice générale	Eric Vaudaine - Directeur général délégué David Giblas - Directeur général délégué
QUATREM	Pierre-Jean Besombes - Directeur général	Loïc Lebert - Directeur général délégué
AUXIA	Emmanuel Copin – Directeur général	Thomas Uberfill - Directeur général délégué
Malakoff Humanis Assurances	Laurence Onen – Directrice générale	Thomas Uberfill - Directeur général délégué
MH Retraite Supplémentaire	Cécile Rouvière – Directrice générale	Matthieu Dujardin - Directeur général délégué
AUXIA Assistance	Emmanuel Copin- Directeur général	Thomas Uberfill - Directeur général délégué

B.1.3. LES CHANGEMENTS AU SEIN DU SYSTEME DE GOUVERNANCE EN 2022

Deux changements intervenus en 2022 :

- Energie Mutuelle : à la suite du départ du Président de la Mutuelle fin 2022, un Président par intérim a été nommé (Jean Claude Rameau) et le nouveau Président (Pascal Weiss) a pris ses fonctions en janvier 2023.
- CMAV : modification de la Directrice générale.

B.1.4. PRINCIPALES MISSIONS ET RESPONSABILITES DES FONCTIONS CLES

La gouvernance inclut quatre fonctions clés :

- **La fonction d'audit interne** a la charge d'évaluer l'adéquation du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ;
- **La fonction de gestion des risques** a la charge de contrôler l'application des politiques de gestion des risques, d'identifier les déficiences du système de gestion des risques, de coordonner les activités de gestion des risques et de vérifier l'adéquation du système de gestion des risques ;
- **La fonction actuarielle** a pour missions de coordonner et de superviser le calcul des provisions mathématiques, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques, d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance qui font l'objet d'un rapport actuariel annuel ;
- **La fonction vérification de la conformité** a un rôle de conseil sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives, visant à évaluer l'impact des changements de l'environnement juridique et à élaborer un plan de conformité.

Les fonctions clés ont la charge de rendre compte à la Direction générale (au travers d'un Comité d'audit et des risques) et au Conseil d'administration (au travers de la Commission d'audit et des risques).

Les personnes titulaires des fonctions-clés ont un lien direct avec les organes dirigeants, disposent d'un niveau hiérarchique adéquat dans le Groupe et des moyens nécessaires à leur fonction.

Le responsable de la fonction clé de la SGAM Malakoff Humanis est, d'une manière générale, responsable de la fonction clé de toutes les entités assurantielles. Dans le cas où le responsable de la fonction d'une entité est différent, il entretient alors un lien fonctionnel fort avec le responsable de la fonction clé de la SGAM Malakoff Humanis qui, sur le périmètre de la fonction clé :

- Fixe les objectifs ;
- Valide les moyens nécessaires à ses missions ;
- Suit et évalue la performance ;
- Supervise les activités au quotidien.

	Audit Interne	Gestion des risques	Actuarielle	Vérification de la conformité
SGAM Malakoff Humanis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guezennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Malakoff Humanis Prévoyance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
IPSEC	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Nicolas Randet
INPR	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
CAPREVAL	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Mutuelle Malakoff Humanis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Malakoff Humanis Nationale	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Radiance Mutuelle	Renaud Bruneteau	Fanny Bouquet des Chaux	Fanny Bouquet des Chaux	Sophie Chirat
Mutuelle Renault	Renaud Bruneteau	Frédéric Amaro	Frédéric Amaro	Johanne Grillet
Médecis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Energie Mutuelle	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
CMAV	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
QUATREM	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
AUXIA	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Malakoff Humanis Assurances	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
MH Retraite Supplémentaire	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
AUXIA Assistance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet

B.1.5. POLITIQUE ET LES PRATIQUES DE REMUNERATION

Une politique de rémunération est rédigée pour le Groupe Malakoff Humanis. Elle est définie par la Direction générale sur proposition de la Direction des Ressources Humaines. Le Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis valide cette politique.

Un Comité des nominations et des rémunérations de la SGAM Malakoff Humanis est chargé de déterminer la rémunération du Directeur général, des Directeurs généraux délégués et des responsables des fonctions clés. Ce comité est composé du Président et des deux vice-présidents du Conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis.

La rémunération globale des collaborateurs de la SGAM Malakoff Humanis et des entités du Groupe prudentiel est principalement composée d'une rémunération directe, d'une rémunération différée (Plan d'épargne entreprise, Perco, d'un compte épargne temps, retraite complémentaire et surcomplémentaire ...), d'avantages (mutuelle et avantages sociaux), ainsi qu'une rémunération basée sur la performance et d'éventuels dispositifs de rétention.

La rémunération variable basée sur la performance ne s'applique qu'aux cadres managers et à certains cadres non-managers. Elle est attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels fixés annuellement par leur responsable hiérarchique.

Pour le Directeur général, les Directeurs généraux délégués et les principaux responsables du Groupe au titre de leurs activités hors retraite complémentaire, cette rémunération variable s'apprécie en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels et d'objectifs fixés annuellement reflétant la stratégie du Groupe prudentiel.

Ces objectifs doivent être mesurables par des indicateurs équilibrés et en lien avec l'appétence aux risques du Groupe prudentiel. Les montants des primes octroyées sont une part équilibrée de leurs revenus n'incitant pas une prise de risque importante sur le court terme. De plus, au regard du portefeuille d'activités de la SGAM Malakoff Humanis et de ses risques, les engagements nouveaux pris ne peuvent à eux seuls déséquilibrer significativement le profil de risque et mettre en danger le Groupe sur un horizon court.

La population commerciale bénéficie par ailleurs d'une partie de rémunération variable liée à l'atteinte des objectifs commerciaux. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération totale de manière à éviter que les salariés ne dépendent de manière excessive de la composante variable.

Lorsque les collaborateurs bénéficient de ce variable, l'atteinte des objectifs fixés par leur manager conditionne le règlement de cette rémunération. Il est de la responsabilité de chaque manager de veiller à ce que les objectifs fixés n'entraînent pas de prise de risque disproportionnée par son collaborateur et à le contrôler.

La rémunération variable de la population commerciale est assise sur des critères objectifs et mesurables. Pour autant, ces objectifs et la prise de risques associée sont encadrés par l'application de la grille tarifaire et d'une politique de souscription définie au sein de la SGAM Malakoff Humanis, permettant de maîtriser le risque de déséquilibre économique des contrats souscrits.

De plus, la politique pose le principe d'un objectif commercial en accord avec l'intérêt des clients afin d'éviter entre autres le risque de conflit d'intérêts. Ainsi, l'incitation à la performance commerciale doit conduire à agir de manière loyale, honnête et professionnelle, dans le meilleur intérêt des clients.

Par ailleurs, la part variable de la rémunération des fonctions clés, liée à l'activité de la fonction clé, est indépendante de la performance des directions opérationnelles ou des domaines placés sous leur contrôle.

B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité

B.2.1. DESCRIPTION DES PRINCIPES MAJEURS DE LA COMPETENCE ET L'HONORABILITE

Les administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés doivent remplir les conditions de compétence et d'honorabilité nécessaires à une gestion saine et prudente de chacune des entités du Groupe prudentiel dans laquelle ils exercent leur fonction.

Les entités du Groupe prudentiel procèdent à la nomination ou à l'élection de leurs administrateurs, dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité validée par le Conseil d'administration.

Les administrateurs des organismes paritaires du Groupe prudentiel sont désignés et renouvelés dans leurs fonctions directement par les organisations syndicales et patronales représentatives au plan national. A ce titre, la SGAM Malakoff Humanis ne peut nullement se substituer aux dites organisations dans l'appréciation des compétences des personnes lors de leur désignation. La SGAM Malakoff Humanis s'engage néanmoins à informer l'organisation syndicale ou patronale concernée lorsqu'un administrateur, désigné par ladite organisation, ne remplit les conditions de compétence et d'honorabilité.

De même, s'agissant des mutuelles il est rappelé que les membres du Conseil d'administration sont élus par les délégués composant l'Assemblée générale de la Mutuelle. La SGAM Malakoff Humanis s'engage à informer le Conseil d'administration de la mutuelle lorsqu'un administrateur ne remplit pas les conditions de compétence et d'honorabilité.

Enfin, le groupe Malakoff Humanis transmet aux Conseils d'administration des entités du Groupe prudentiel les motifs des éventuelles oppositions de l'ACPR.

L'ACPR peut s'opposer à la poursuite du mandat d'un ou plusieurs administrateurs si elle constate que ce ou ces derniers ne remplissent plus les conditions d'honorabilité, de compétence et d'expérience qui leur sont applicable.

B.2.1.1. CRITERES DE COMPETENCE

Les personnes appelées à administrer, diriger une entreprise ou à y exercer une des fonctions clés doivent disposer des compétences et de l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

➤ **Membres du Conseil d'administration**

Ils doivent posséder :

- Collectivement, les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires dans les domaines d'activité concernés, pour gérer et superviser efficacement l'entreprise de manière professionnelle ;
- À titre individuel, les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exécution des tâches qui leur sont assignées.

Il est tenu compte de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment l'expérience acquise en tant que Président d'un conseil ou d'un comité.

Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Pour les nouveaux membres, l'ACPR tient compte des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

➤ **Dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés**

L'évaluation de la compétence d'une personne comprend notamment :

- Une évaluation de ses diplômes et qualifications professionnelles,
- De ses connaissances et de son expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises,
- Des différentes tâches qui lui ont été confiées,
- De ses compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion, selon le cas.

B.2.1.2. CRITERE D'HONORABILITE

L'appréciation du critère de l'honorabilité est similaire pour les dirigeants effectifs, responsables de fonctions clés et administrateurs

L'honorabilité renvoie à la réputation et à l'intégrité d'une personne.

Une personne est considérée comme professionnellement honorable en l'absence :

- de l'une des condamnations définitives depuis moins de dix ans, d'infractions ou procédures, y compris celles en cours visées aux articles L. 322-2 du Code des assurances, L. 931-9 du Code de la sécurité sociale et L. 114-21 du Code de la mutualité d'éléments prouvant qu'elle ne s'est pas montrée transparente et coopérative avec l'ACPR
- de difficultés significatives à honorer des dettes, des investissements, expositions ou emprunts qui seraient disproportionnés et risqués à la vue de la situation personnelle de la personne intéressée et en l'absence de tout conflit d'intérêt dans l'exercice des fonctions,
- plus généralement, d'éléments indiquant le contraire et lorsqu'il n'y a pas non plus de raison de mettre raisonnablement en doute la bonne réputation de la personne en question.

La position de l'ACPR en date de décembre 2019 précise à cet égard que ces éléments, selon leur gravité, doivent conduire la SGAM Malakoff Humanis à s'interroger sur la capacité de la personne concernée à concourir à une gestion saine et prudente de l'organisme concerné, sans faire prévaloir des intérêts contraires à celui-ci ou du groupe dans lequel elle exerce son mandat.

B.2.2. PROCEDURES RELATIVES A LA COMPETENCE ET L'HONORABILITE

B.2.2.1. APPRECIATION DE LA COMPETENCE COLLECTIVE

Chaque intéressé doit adresser, lors de son entrée en fonction et tout au long de son mandat, les éléments nécessaires à évaluer sa compétence et notamment :

- un état descriptif de ses activités professionnelles actuelles et celles exercées sur une période de 10 ans,
- les formations suivies,
- les marchés de l'assurance,
- les marchés financiers,
- la stratégie de l'entreprise et son modèle économique,
- son système de gouvernance,
- l'analyse financière et actuarielle,
- les exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise.

La Direction des Instances Politiques du groupe Malakoff Humanis veille à tout le moins à ce que des formations leur permettent d'acquérir les connaissances nécessaires dans les domaines décrits ci-dessus leur permettant d'être mieux préparés à prendre les décisions de leur ressort

Dans ce cadre, le Groupe Malakoff Humanis met en œuvre un programme de formation interne adapté aux évolutions réglementaires, aux orientations stratégiques et aux enjeux du groupe et de son environnement, qui :

- s'articule autour de 4 axes majeurs :
 - La connaissance du groupe et de son environnement
 - La stratégie et le développement
 - La gouvernance et la gestion des risques
 - L'environnement économique et financier

- couvre l'ensemble des domaines dans lesquels les administrateurs du Conseil d'administration doivent disposer, collectivement, de connaissances et d'une expérience suffisante :
- comprend deux types de formation :
 - Une formation initiale, destinée aux administrateurs nouvellement désignés/élus ou récents dans leur fonction, elle a pour objectif de s'approprier, entre autres, les fondamentaux sur l'activité propre à un organisme d'assurance, le système de gouvernance et Solvabilité 2 et les connaissances clés demandées à l'administrateur dans l'exercice de son mandat au quotidien.
 - Une formation continue, composée de modules spécifiques et de perfectionnement adapté aux différentes catégories de mandats (administrateur, membre de comité spécialisé), cette formation est évolutive d'année en année pour assurer la montée en compétence des administrateurs.

B.2.2.2. APPRECIATION DE L'HONORABILITE

Conformément aux articles L.322-2 du Code des assurances, L. 931-7-2 du Code de la sécurité sociale et L. 114-21 du Code de la mutualité, les personnes administrant ne doivent pas avoir fait l'objet, dans les dix années précédant leur nomination, d'une condamnation définitive pour les motifs précisés au 1, 2 et 3° desdits articles.

De plus, en cas de survenance d'une telle condamnation en cours d'exercice du mandat ou de la fonction, la personne concernée devra cesser ses activités dans le délai d'un mois à compter de la date à laquelle la décision de justice est devenue définitive.

Chaque d'année, un questionnaire est complété par chacun des administrateurs des Entités du Groupe Prudentiel portant sur :

- l'ensemble des mandats exercés dans toutes entités quelle que soit sa forme (société, institution de prévoyance, mutuelle, association, etc.),
- les conventions règlementées dont les administrateurs pourraient avoir connaissance dans chacune des Entités du Groupe Prudentiel,
- les conditions d'honorabilité à respecter pour exercer leurs mandats.

Les administrateurs doivent coopérer pour pouvoir mener à bien cette évaluation.

B.3. Système de gestion des risques (ORSA)

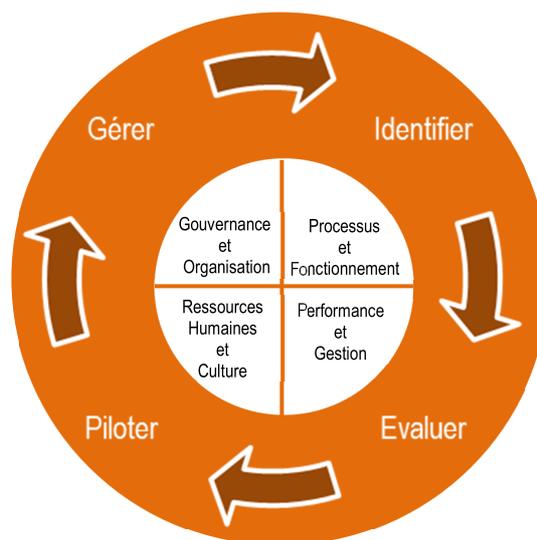
B.3.1. STRATEGIE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un processus qui a pour objectifs d'identifier, évaluer, hiérarchiser, reporter et superviser l'ensemble des risques en s'attachant en priorité aux risques majeurs de la SGAM Malakoff Humanis.

Ainsi, par la gestion des risques, le Groupe prudentiel vise à :

- S'assurer de l'exhaustivité des risques identifiés ;
- Définir et mesurer l'appétit au risque ;
- Mettre en œuvre le suivi des incidents ;
- Améliorer la rentabilité de l'entreprise par une meilleure maîtrise du coût du risque ;
- Améliorer la réactivité de l'entreprise en se donnant les moyens de repérer, d'anticiper les risques et de les mettre sous contrôle ;
- Maîtriser les risques liés aux processus et aux systèmes, et améliorer la qualité de l'organisation et des services offerts aux clients ;
- Faciliter les prises de décision par les instances adéquates de l'entreprise.

Afin d'assurer une gestion cohérente de l'identification, l'évaluation, le suivi et la gestion des différents types de risques, les principes suivant de gestion des risques doivent être déclinés par les responsables/propriétaire en charge de ces risques.



➤ Organisation du système de gestion des risques

Le processus repose prioritairement sur la détermination d'un niveau d'appétit aux risques en cohérence avec la stratégie et les objectifs du Groupe prudentiel, facilitant, ainsi, le pilotage dynamique du profil de risque.

Ce niveau d'appétit est défini par les administrateurs principalement au regard de l'ORSA qui vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité de la SGAM Malakoff Humanis et des entités affiliées.

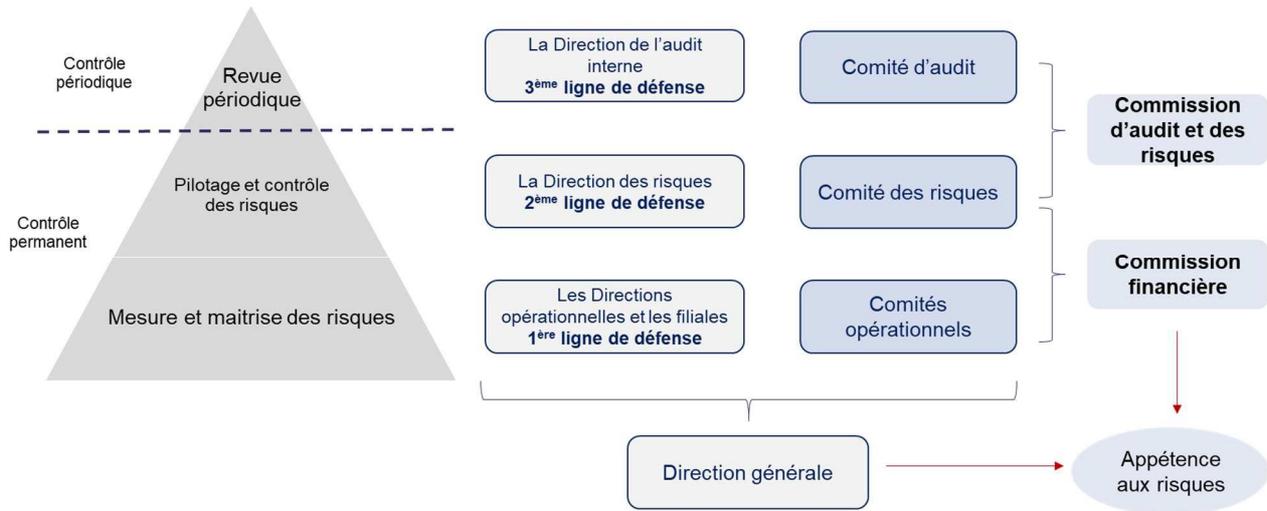
Ce processus garantit, de plus, le suivi de l'adéquation entre le profil de risque et la capacité financière de la SGAM à couvrir les risques (via ses fonds propres) comme exigé par la Directive Solvabilité 2.

Les objectifs de ce processus sont de :

- Définir des métriques, des indicateurs et limites de risque permettant au management de détecter rapidement les changements de profil de risque et d'alerter le cas échéant la gouvernance pour prise de décision.
- Disposer de méthodologie de calcul et de mesure de risques homogènes permettant de comparer et d'agréger les différents types de risques ;
- Mettre en œuvre les processus et les systèmes permettant d'assurer la mise à disposition en temps et en heures d'informations et reporting adéquats à une gestion continue des risques.

➤ Intégration du système de gestion des risques dans l'organisation

La maîtrise des risques s'articule autour de trois lignes de défense et de la gouvernance schématisées ci-dessous :



Le dispositif de gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis a pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Réalisation et optimisation de la conduite des opérations, y compris le respect des procédures internes ;
- Fiabilité de l'information comptable et financière ;
- Respect des lois et des réglementations en vigueur ;
- Préservation de la solvabilité.

Il permet d'obtenir une assurance raisonnable et non une certitude, que les risques opérationnels sont maîtrisés et que les objectifs cités ci-dessus sont atteints.

Les fonctions de contrôle se délimitent suivant la nature des contrôles réalisés :

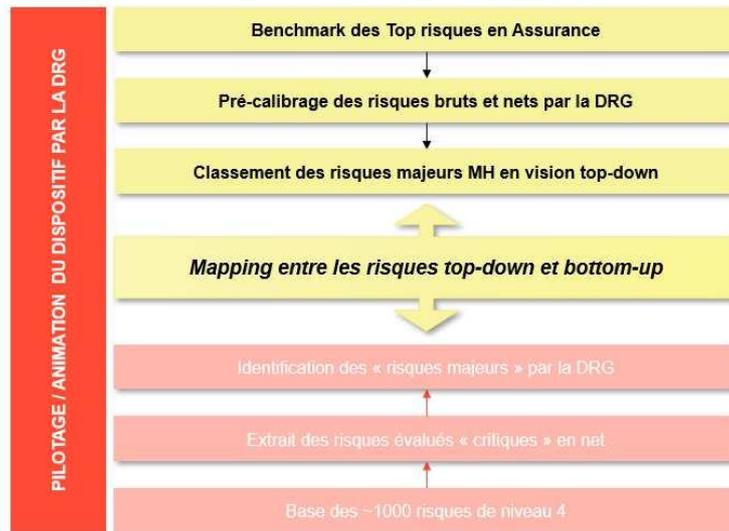
- Le contrôle opérationnel : ce sont les contrôles réalisés par les opérationnels dans leur processus de travail ;
- Le contrôle managérial : ce sont les contrôles réalisés par le supérieur hiérarchique avec responsabilité managériale du bon fonctionnement du contrôle opérationnel ;
- Le contrôle indépendant (de second niveau) par une entité tierce : ce sont les travaux d'évaluation des contrôles et d'appréciation de la maîtrise des risques par la filière Risque ;
- Les travaux de revues périodiques (contrôles de 3^{ème} niveau) : évaluation du bon fonctionnement de l'organisation, des processus et du système de contrôle interne par l'audit interne.

➤ L'identification des risques

Pour cartographier les risques auxquels elle fait face, la SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliées combine deux approches d'identification des risques :

- Une approche « bottom-up » qui est issue de la cartographie des risques opérationnels. L'extraction des risques évalués critiques permet ainsi d'identifier des risques majeurs opérationnels ;
- Une approche « top down » issue des benchmarks des acteurs de place et de la vision des directions métiers identifiées pour chacun des risques.

Cette méthode combinée garantit la complétude de la cartographie des risques majeurs de la SGAM Malakoff Humanis et des entités affiliées.



Cela permet ainsi d'obtenir un regard critique sur les résultats en comparant :

- La complétude et l'exhaustivité des risques présents dans la cartographie bottom-up ;
- Les évaluations des risques majeurs top-down comparées aux évaluations des risques bottom-up associés ;
- Les moyens de maîtrise et les plans d'actions des risques majeurs top-down.

La combinaison de ces deux approches d'identification et d'évaluation des risques majeurs permet de servir les trois objectifs suivants :

- Disposer d'une vision **exhaustive** des grands risques auxquels font face les acteurs du secteur assurantiel en France ;
- Disposer d'une vision agrégée des risques majeurs - définis comme ceux ayant potentiellement un impact matériel sur le profil de risque - permettant de se positionner à un niveau **stratégique** et d'instaurer le niveau de discussion adéquat avec les instances de gouvernance et les Directions métiers ;
- Disposer d'une vision **complémentaire** de l'approche *bottom-up* des risques « critiques », chaque approche s'alimentant l'une et l'autre.

➤ L'évaluation des risques majeurs

Evaluation sur la base des moyens de maîtrise existants

Chaque risque est évalué d'abord en termes de risque brut, puis en termes de risque net sur la base des moyens de maîtrise existants. Pour chacun des risques, les principaux moyens de maîtrise existants sont identifiés et évalués.

L'identification des moyens de maîtrise existants a pour objectif de s'assurer que, **pour chaque cause** potentielle de survenance du risque, une ou des réponses sont apportées afin de maîtriser les sources de survenances.

Ensuite, une évaluation de l'efficacité de ces moyens de maîtrise est nécessaire afin de déduire le risque net (dit aussi risque résiduel).

L'évaluation du risque permet d'identifier la nécessité de mettre en place des plans d'actions pour couvrir le risque au regard du cadre d'appétence.

Une évaluation sur la base d'un scénario redouté des risques majeurs :

Cette analyse permet de confirmer l'évaluation du risque et de l'ajuster si nécessaire. Le développement d'un scénario permet de se rendre compte de l'efficacité de l'existant face à une situation extrême et confronter les éléments d'évaluation à un cas critique de survenance du risque.

Le pilotage des risques majeurs à l'aide d'indicateurs préalablement définis : les KRI

Des indicateurs de mesure des risques sont identifiés pour chacun des risques, ils servent de **système d'avertissement** précoce de l'apparition prochaine d'un risque ou permettent de prévoir les changements dans le profil de risque. Ils doivent être conçus pour permettre une **action rapide en cas de problème**.

Ces indicateurs sont suivis afin de garantir la maîtrise du risque dans le temps par la mise à disposition de tableaux de bord pour permettre de suivre les risques et de remonter les informations de manière uniformisée.

La description de la gouvernance et des moyens mis en œuvre pour piloter chacun de ces risques est détaillée dans les politiques afférentes.

Risques globaux				
Politique globale de gestion des risques Politique d'audit interne Politique ORSA Politique de gestion des fonds propres Politique de communication d'informations à destination du superviseur et du public				
Risques opérationnels	Risques de non-conformité	Risques de sécurité des SI et de continuité	Risques de souscription	Risques financiers
Politique de gestion des risques opérationnels Politique de maîtrise des risques d'externalisation Politique de gouvernance et de qualité des données Politique de provisionnement Politique de rémunération Politique de compétence et d'honorabilité	Politique de conformité Politique interne de protection des données personnelles Politique de gouvernance et surveillance des produits d'assurance	Politique de sécurité des SI Politique de continuité d'activité	Politique de souscription Politique de réassurance Politique de la fonction actuarielle	Politique d'investissement

➤ Le processus ORSA

Le processus ORSA veille à mesurer, pour chacun de ces risques, le besoin de fonds propres nécessaires pour faire face aux pertes qu'ils génèrent. Les règles de la 'formule standard' 'Solvabilité 2' sont utilisées pour cette mesure. Des besoins complémentaires sont aussi pris en compte pour évaluer des risques non traités dans la 'formule standard'.

L'ORSA est un processus essentiellement prospectif dans lequel il est demandé aux organismes de procéder à trois évaluations :

- L'évaluation du Besoin Global de Solvabilité, incluant notamment
 - o Une description du profil de risque,
 - o Le besoin en capital intégrant l'ensemble de ces risques, y-compris les risques complémentaires à la formule standard
 - o Une évaluation de l'ensemble des moyens nécessaires et disponibles pour faire face aux risques identifiés ;
- Le respect permanent des exigences réglementaires concernant la couverture des SCR/MCR vérifié par :
 - o La projection du besoin en capital à l'horizon du plan stratégique (à savoir 4 ans) en scénario central et dans des scénarios de stress ;
 - o La composition des fonds propres par niveau ;
- L'adéquation entre le profil de risque et les hypothèses sous-jacentes au calcul du capital de solvabilité requis dans le cadre de la Formule Standard.

Ces évaluations sont réalisées **pour chacune des entités** du Groupe prudentiel et **pour le Groupe prudentiel lui-même**. La cohérence des évaluations de l'ORSA repose sur une homogénéisation des méthodes d'évaluation et des projections mises en œuvre au sein du groupe prudentiel.

Sur la base de ces trois évaluations, le processus ORSA prévoit la fixation d'une stratégie de solvabilité et un appétit aux risques qui visent à encadrer le niveau de prise de risque pour l'avenir.

Le processus ORSA est réalisé sur une fréquence régulière annuelle et occasionnellement lorsque les conditions de risque l'imposent.

Les travaux relatifs à l'ORSA sont récapitulés dans le rapport ORSA pour l'ensemble des entités du Groupe prudentiel. Ce rapport est unique depuis 2019 pour l'ensemble des entités du Groupe prudentiel sachant que chacune d'entre elle y est détaillée.

Il vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité du Groupe prudentiel et des entités qui le compose.

B.4. Contrôle interne

B.4.1. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES OPERATIONNELS ET LE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels doit notamment :

- Définir et diffuser la méthodologie de gestion des risques opérationnels
- S'assurer que tous les métiers ont mené leur démarche selon les méthodes du Groupe prudentiel
- Assurer une analyse de cohérence de l'évaluation des risques
- Reporter l'exposition aux risques majeurs et son niveau de maîtrise à la direction générale. Les reporting sont basés non seulement sur les remontées de la cartographie des risques mais aussi sur les pertes et incidents et complètent la vision des cartographies des risques.

La démarche mis en œuvre se déroule en 3 étapes :

- L'identification des risques : via des outils de cartographie des risques et scénarios, ce qui permet une définition des risques et leur hiérarchisation.
- Evaluation des risques : construite via des entretiens réalisés entre les opérationnels et l'expert risques opérationnels de la direction des risques. Elle tient compte des éléments de contexte « risque » afin d'avoir le plus possible une vision juste de l'exposition de l'entreprise à ses risques. Elle prend donc en compte les éléments de maîtrise et les indicateurs d'exposition (les pertes liées aux incidents, des résultats du contrôle permanent...)
- Réduction de l'exposition et surveillance des risques opérationnels : elles s'opèrent grâce à la mise en place et au suivi du fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques incluant les contrôles.

B.4.1.1. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES OPERATIONNELS

La première étape de la démarche consiste à établir une cartographie des risques opérationnels permettant d'identifier les événements à l'origine des risques. Les risques opérationnels sont identifiés à partir des processus ou d'objectifs majeurs et classés selon la typologie des risques opérationnels retenue.

L'analyse des processus métier et des risques encourus est réalisée avec les opérationnels concernés et l'expert en charge des risques et contrôles.

Ils s'appuieront sur un cadre de travail normé pour tous, dont la fonction clé gestion des risques reste garante.

B.4.1.2. EVALUATION DES RISQUES OPERATIONNELS

Les risques opérationnels sont évalués en termes de probabilité d'occurrence et d'impacts, ils sont représentés suivant leur criticité sur une matrice qui permet de les hiérarchiser en fonction leur probabilité d'occurrence et leur niveau d'impacts. Ainsi, la typologie de risques et les échelles retenues sont définies par la fonction clé gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis. Elles reflètent la vision dont le management souhaite disposer au plus haut niveau et doit permettre d'établir des synthèses transverses à toutes les activités.

Elle est maintenue par la fonction gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis qui s'assure de son application homogène au sein de toutes les entités du Groupe prudentiel, par des actions correctives le cas échéant.

L'analyse de la cartographie des risques opérationnels permet d'identifier les risques opérationnels insuffisamment maîtrisés et de définir les plans d'actions de renforcement.

B.4.1.3. REDUCTION DE L'EXPOSITION AUX RISQUES OPERATIONNELS

La maîtrise du risque opérationnel se décline autour d'outils de pilotage des risques incluant des plans de maîtrise des risques et un dispositif de contrôle interne adapté.

B.4.2. LES ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Le dispositif de contrôle interne s'organise autour de 3 lignes de défense :

1^{ère} ligne de défense :

Les directions et leurs collaborateurs assumant des fonctions opérationnelles (métiers ou supports). Dans l'atteinte de leurs objectifs opérationnels, ils sont propriétaires des risques opérationnels susceptibles de survenir. Ils portent la responsabilité des contrôles de 1^{er} niveau réalisés par les opérationnels (ou en charge d'activités opérationnelles) voire intégrés dans le processus et les contrôles automatisés des systèmes d'information. Ces contrôles peuvent être réalisés également par les responsables hiérarchiques ou des équipes dédiées.

2^{ème} ligne de défense :

Le contrôle permanent de 2nd niveau indépendant des opérationnels et intervenant de manière régulière a pour objectif de :

- Identifier les contrôles clés de 1^{er} niveau (réalisé par le métier) ;
- Tester la robustesse du contrôle interne via des plans de contrôles de 2nd niveau réalisés indépendamment par la fonction contrôle permanent ;
- Identifier les zones non ou sous contrôlées, définir et ou s'assurer de la mise œuvre d'actions d'amélioration ;
- Garantir l'amélioration en continu du Contrôle Interne du Groupe prudentiel.

Il s'effectue par des contrôles de deuxième niveau (test et autoévaluation) et d'autres actions de contrôle permettant de vérifier l'efficacité opérationnelle du dispositif de maîtrise mis en œuvre par les opérationnels.

3^{ème} ligne de défense

Le contrôle périodique (audit) a pour objectif de réaliser des audits indépendants des activités et processus du Groupe prudentiel et émettre des recommandations et s'assurer de leur mise en œuvre effective.

B.4.3. LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité se définit par un ensemble de processus visant à garantir le respect des réglementations applicables dans le cadre des activités exercées par l'ensemble des entités de la SGAM Malakoff Humanis.

La fonction vérification de la conformité est destinée à fournir à la Direction générale et aux Conseils d'administration une assurance raisonnable quant au respect par les entités de la SGAM Malakoff Humanis de l'ensemble des dispositions légales, réglementaires, administratives en vigueur et à venir, des normes professionnelles ainsi que des codes de bonne conduite internes, auxquels les entités du groupe prudentiel se soumettent dans le cadre de leurs activités.

La fonction de vérification de la conformité vise à sécuriser les activités et opérations au moyen de mesures de prévention, de suivi et de contrôle des risques de non-conformité au niveau de chaque entité.

La fonction de vérification de la conformité a pour objectif de veiller au respect des règles en matière de sécurité financière, protection de la clientèle et de protection des données, en prenant en compte le risque de sanction et d'atteinte à l'image de la SGAM Malakoff Humanis.

Plus généralement, la fonction vérification de la conformité porte une attention particulière au respect des engagements contractuels et des promesses « clients », de sorte que les informations délivrées aux clients, et donc leurs attentes légitimes, soient conformes aux actions et processus déployés dans le cadre des activités.

La fonction de vérification de la conformité participe à la diffusion de la culture de conformité et contribue à promouvoir un comportement professionnel exemplaire, de sorte que toute personne agissant au nom du groupe prudentiel et de ses entités affiliées, ait des pratiques conformes aux dispositions des différentes réglementations applicables à ses activités ainsi qu'aux instructions internes validées et diffusées.

De manière générale, le respect de la conformité constitue un gage de confiance attribué par les clients envers les entités de la SGAM Malakoff Humanis.

B.4.4. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES DE NON-CONFORMITE

Le dispositif de gestion des risques de non-conformité est constitué d'un ensemble de processus qui doivent permettre d'obtenir une assurance raisonnable quant au niveau de maîtrise de ces risques.

Pour ce faire, la fonction vérification de la conformité met en œuvre les actions de prévention, de contrôle et de conseil nécessaires à la maîtrise des risques de non-conformité :

- Elle identifie et traite les risques de non-conformité.
- Elle identifie les obligations applicables aux activités et examine les projets de révision ou de mise en place de nouvelles obligations afin de déterminer, le cas échéant, les risques de non-conformité auxquels les entités de la SGAM Malakoff Humanis sont exposées.
- Elle participe à tout projet de développement commercial (nouveaux produits ou services, canal de distribution) susceptible d'avoir un impact sur le niveau de conformité des activités et intervient en amont du lancement des nouvelles activités pour en vérifier la conformité.
- Elle propose toute mesure jugée nécessaire à la couverture des risques de non-conformité (adaptation des procédures internes par exemple).
- Elle sensibilise les collaborateurs des directions fonctionnelles et opérationnelles ainsi que les administrateurs. Pour ce faire, elle assure la conception et le déploiement de tout module de formation ou sensibilisation nécessaire aux respects des règles et plus généralement à la diffusion de la culture de conformité.
- Elle vérifie l'adéquation des mesures adoptées et les contrôles opérationnels associés. A ce titre, elle participe à la définition des contrôles de premier niveau, par l'accompagnement qu'elle dispense aux directions opérationnelles et fonctionnelles dans la mise en œuvre de leurs obligations (rôle d'expertise et de conseil).
- Elle s'appuie sur le plan de contrôle de deuxième niveau mis en œuvre par le contrôle interne pour s'assurer de la conformité des activités à la réglementation en vigueur.

La fonction vérification de la conformité élabore et met à disposition :

- Un plan annuel de contrôle de la conformité qui présente les actions d'amélioration de la maîtrise des risques de non-conformité et les contrôles qu'elle entend opérer au titre de l'année. Le plan de conformité est présenté après validation de la Direction générale, au Conseil d'administration.
- Un référentiel réglementaire recensant, pour chaque activité et processus, les obligations applicables et les risques de non-conformité en matière de protection de la clientèle, de protection des données personnelles et de sécurité financière ;
- Toutes instructions, lignes directives ou procédures nécessaires à une application homogène et efficace au sein des entités de la SGAM Malakoff Humanis du dispositif de gestion des risques de non-conformité, notamment en matière de règles relatives à la protection de la clientèle, à la lutte contre la fraude interne et à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- Le cadre de contrôle permanent des risques de non-conformité au regard des domaines identifiés comme prioritaires et de l'exposition des entités de la SGAM Malakoff Humanis aux risques de non-conformité, pour permettre la mise en œuvre du dispositif de contrôle ;
- L'élaboration de modules de formations spécifiques et de tout support permettant la diffusion des règles et bonnes pratiques, concernant les règles de protection de la clientèle, les règles relatives aux données à caractère personnel et la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme.

B.5. Fonction d'audit interne

B.5.1. MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION AUDIT INTERNE

La fonction d'Audit interne a pour mission, sur le périmètre dont elle a la charge :

- D'apporter à la Direction générale une évaluation des processus de management et de contrôle interne, et des conseils et recommandations visant à accroître leur efficacité et leur niveau de sécurité tout en s'assurant du bon respect des réglementations en vigueur et des normes internes ;
- De suivre la mise en place des plans d'actions, en réponse aux recommandations de l'Audit, et leur mise en œuvre effectives dans des délais raisonnables ;
- D'alerter la Direction générale, sur les risques à travers les éventuels dysfonctionnements identifiés ;
- D'identifier et d'évaluer la maîtrise des risques par une approche structurée et focalisée sur les enjeux de la SGAM Malakoff Humanis et de ses membres affiliés ;
- D'informer la Direction générale et le Conseil d'administration des dysfonctionnements observés grâce à l'exécution du plan annuel d'audit s'inscrivant dans un cadre pluriannuel sur 3 ans ;
- D'évaluer le risque de fraude lors des missions d'audit ;
- À la demande de la Direction générale, d'intervenir ponctuellement en cas de dysfonctionnements sur une activité identifiée.

L'objectif est d'apporter à la Direction générale, l'assurance au travers des missions réalisées que :

- Les dispositifs de contrôle interne, mis en place dans chaque direction des entités du Groupe prudentiel, répondent à la double obligation de maîtrise du fonctionnement des activités et de fiabilité des opérations, en conformité avec la réglementation ;
- Les processus opérationnels et les organisations associées favorisent l'amélioration des résultats de l'activité assurance de la SGAM Malakoff Humanis ;
- Les systèmes d'information du périmètre assurance sont dotés de procédures suffisantes en matière de disponibilité, d'intégrité des données, de confidentialité, de sécurité physique et logique de l'exploitation, de traçabilité et piste d'audit ;
- Les documents, informations techniques et économiques utilisés par les entités du Groupe prudentiel sont conformes aux normes et principes comptables généralement admis.

L'audit interne assure également la coordination interne au cours des contrôles sur place de l'ACPR. Il réalise un suivi trimestriel des recommandations et mesures correctrices issues des audits externes (ACPR, Commissaires aux comptes notamment).

B.5.2. INDEPENDANCE ET OBJECTIVITE

L'audit interne est chargé d'évaluer la maîtrise des risques, la qualité du contrôle interne ainsi que l'efficacité du système de gouvernance. Elle reçoit les moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission.

Les principes généraux suivants sous-tendent l'accomplissement de sa mission :

- Indépendance : elle est assurée par le rattachement direct de l'audit interne au plus haut niveau hiérarchique (Direction générale), et par l'absence de tout engagement dans des fonctions opérationnelles ou de tout autre activité susceptible de compromettre l'indépendance et l'objectivité de l'audit interne ;
- Objectivité : l'audit interne suit une méthodologie basée sur les risques, qui repose sur l'observation des faits réels, le recours à des normes et usages professionnels et la prise en compte – via un processus contradictoire – du point de vue des personnes auditées ;
- Intégrité : l'application stricte des règles déontologiques et des instructions s'impose à tout intervenant pour le compte de l'audit interne ;
- Professionnalisme : l'audit interne doit faire preuve d'une maîtrise des techniques d'audit ainsi que des techniques assurantielles et financières qu'il maintient et développe à travers une formation régulière. Le responsable de l'audit interne veille à ce que les auditeurs aient les compétences nécessaires à la réalisation des missions prévues dans le plan d'audit ;

- Confidentialité : l'audit interne est tenu à un strict devoir de réserve et de discrétion, ainsi qu'au respect des règles de protection des données et des normes de sécurité informatiques ou physique en matière de confidentialité des données. Il ne transmet les informations dont il a connaissance dans le cadre de ses missions que dans le respect absolu du principe du « besoin de savoir » ;
- Efficacité : l'audit interne s'attache à mesurer, sans dogmatisme, l'efficacité des règles et procédures face aux risques encourus. L'auditeur devra aussi bien signaler les défaillances que les contrôles inutiles, redondants ou dont le coût est sans commune mesure par rapport aux risques encourus ;
- Accès aux informations : l'audit interne a accès, sans restriction d'aucune sorte, à l'ensemble des informations, documents, systèmes informatiques, locaux et peut rencontrer toute personne dont il a besoin pour la conduite de ses missions. Il n'a pas à justifier de ses besoins.

Les observations et critiques de l'audit interne visent les organisations et les systèmes et non les personnes.

Ces principes fondamentaux se retrouvent dans des règles de conduite définies par le code de déontologie interne, signé par les auditeurs. Ce code de déontologie est défini par la direction de l'audit spécifique à la SGAM Malakoff Humanis.

B.6. Fonction actuarielle

B.6.1. DISPOSITIF DE LA FONCTION ACTUARIELLE

La fonction Actuarielle du Groupe Malakoff Humanis est portée par Olivier ELLEBOODE Directeur de la solvabilité.

Pour cette fonction il encadre une équipe assurant les travaux relevant :

- De la fonction actuarielle,
- Du pilier 2 de Solvabilité 2 (ORSA quantitatif, appétit aux risques, politiques des risques en lien avec ses activités),
- Du pilier 3 de Solvabilité 2 (RSR, SFCR),
- De l'optimisation du capital / la gestion des fonds propres,
- De la veille réglementaire Solvabilité 2.

B.6.2. MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION ACTUARIELLE

Le dispositif mis en place par la fonction actuarielle lui permet de réaliser l'ensemble de ses travaux conformément aux exigences réglementaires dans une perspective d'amélioration continue.

<p style="text-align: center;">AVIS SUR LE NIVEAU DE PROVISIONNEMENT TECHNIQUES</p>	<p>La fonction actuarielle porte un avis sur la suffisance des provisions techniques à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De son analyse des méthodes et hypothèses utilisées pour les calculs, - De son analyse des résultats et notamment des facteurs de variation des provisions, - De l'analyse des risques opérationnels du processus de production des provisions, - De son appréciation de la qualité de données utilisée. <p>La fonction actuarielle peut demander une analyse d'impact aux directions concernées sur les thèmes qu'elle juge nécessaire.</p> <p>Les travaux de la fonction actuarielle permettent ainsi de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques.</p>
<p style="text-align: center;">AVIS SUR LA PERTINENCE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE SOUSCRIPTION</p>	<p>La fonction actuarielle analyse la pertinence de la politique de souscription à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte de l'ensemble des risques techniques souscrits - La description d'une gouvernance garantissant une validation adéquate des prises de risques. <p>La description de reporting permettant un pilotage adapté de la marge technique</p> <p>La fonction actuarielle contrôle la bonne mise en œuvre de la politique de souscription à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sa participation aux comités relatifs à la politique de souscription ; - Son analyse de la suffisance des tarifs au regard des garantis, le cas échéant à travers les analyses et les travaux réalisés par les fonctions techniques en charge du pilotage technique ; - Le suivi des risques opérationnels (cartographie des risques et plan de contrôle interne de deuxième niveau) des fonctions techniques et souscription du Groupe prudentiel et de chacune des entités qui le compose.

AVIS SUR LA PERTINENCE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE REASSURANCE	<p>La fonction actuarielle analyse la pertinence de la politique de réassurance à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification de l'ensemble des risques techniques de pointe et/ou exceptionnels supportés par le Groupe ; - La description d'une gouvernance garantissant une validation adéquate des risques réassurés au regard de l'appétit aux risques techniques ; - La description de reporting permettant un pilotage et une information adapté des risques sus mentionnés ; - La description d'un dispositif d'évaluation et du suivi des risques de contreparties des réassureurs. <p>La fonction actuarielle contrôle la bonne mise en œuvre de la politique de réassurance à travers sa participation aux comités de la politique de réassurance. Elle s'appuie aussi sur le dispositif de management de gestion des risques opérationnels pour apprécier en deuxième niveau la bonne mise en œuvre de la politique de réassurance. Les cessions en réassurance proportionnelles et la politique associée sont contrôlées au travers de la politique de souscription</p>
--	--

La fonction actuarielle s'appuie sur l'exploitation des résultats des contrôles de niveau 1 et 2 étoffés d'année en année à la suite des différentes revues, afin d'émettre un avis général sur les éléments relevant de son périmètre, identifier les zones de risques et mener des revues spécifiques et approfondies consécutives à l'identification de ces mêmes zones de risques.

L'organisation des travaux de la fonction actuarielle tient compte de l'intégration de la fonction actuarielle au sein du dispositif de gestion des risques s'agissant de l'évaluation des provisions techniques et de la qualité des données associées, de la souscription et de la réassurance, afin de permettre à la fonction actuarielle :

- De collecter les informations nécessaires à la réalisation des travaux (dates des comités, dates de production des provisions techniques, etc) ;
- De réaliser des travaux (revues, analyses, etc) ;
- De restituer des conclusions (dates des comités s'agissant de la mise en place / du suivi des plans d'actions, date des commissions s'agissant de la présentation des conclusions et date des conseils d'administration s'agissant de la communication du rapport de la fonction actuarielle).

S'agissant des travaux relatifs aux provisions techniques, des comités spécifiques à Solvabilité 2 ont été mis en place au sein de Malakoff Humanis. La fonction actuarielle y dispose d'un pouvoir de véto.

Les principales caractéristiques de ces comités sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Instances de décision	Fréquence	Objets
Comité audit et des risques du Groupe Prudentiel	Trimestrielle	<p>Valide les informations et décisions à soumettre à la commission d'audit et des risques.</p> <p>Principalement, sous la présidence du Directeur général, le Comité Audit et Risques a pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuver la politique de gestion des risques opérationnels, y compris l'appétit aux risques, et s'assure de leur mise en œuvre opérationnelle ; - Garantir l'efficacité du dispositif de gestion des risques du Groupe prudentiel (identification / évaluation / arbitrage / traitement / suivi et alerte) et examiner les propositions d'évolution ; - Evaluer régulièrement le niveau d'exposition aux risques et s'assurer du respect de l'appétit aux risques ; - Etudier les incidents majeurs et vérifier la pertinence des plans d'actions de remédiation

Comité de la fonction Actuarielle	Trimestrielle	<p>Ce comité réuni, au moins trimestriellement, la fonction actuarielle du Groupe prudentiel et l'ensemble des fonctions actuarielles propres à chacune des entités du Groupe prudentiel.</p> <p>Ce comité a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De fixer les objectifs des travaux relatifs aux fonctions actuarielles, - De définir les méthodes et calibrer les moyens pour répondre à ces objectifs, - De suivre les résultats des études de chaque fonction actuarielle. <p>Ce comité permet d'animer et coordonner les responsables des fonctions clés actuarielles dans le cadre d'un dispositif cohérent et homogène.</p> <p>Les fonctions actuarielles du Groupe prudentiel et de chacune des entités participent également à l'ensemble des comités leur permettant d'exercer leur rôle de contrôle de la bonne application des politiques de souscription, de réassurance et de provisionnement.</p>
-----------------------------------	---------------	--

L'intégration de la fonction actuarielle dans chacun de ces comités lui permet de assurer un suivi régulier des modèles, méthodes et hypothèses retenus dans l'évaluation des provisions techniques ainsi que des résultats associés. La comitologie ainsi définie garantit l'intervention de la fonction actuarielle à chaque étape de production des provisions techniques, lui permettant d'émettre un avis au fur et à mesure du processus, facilitant ainsi la validation finale des résultats, dans le cadre notamment de sa contribution au système de gestion des risques Malakoff Humanis.

B.7. Sous-traitance

B.7.1. POLITIQUE DE MAITRISE DES RISQUES DE SOUS-TRAITANCE

L'externalisation est définie comme un accord de prestation par lequel la SGAM Malakoff Humanis, les membres affiliés ou les filiales transfèrent à un prestataire extérieur (appelé sous-traitant quand il exécute une partie d'un contrat déjà existant), une activité jusqu'à lors réalisée par elle-même.

La politique de maîtrise du risque d'externalisation de la SGAM Malakoff Humanis s'inscrit dans la politique globale de gestion des risques. Elle a pour objet de fixer les principes du dispositif visant à maîtriser les risques liés à l'externalisation plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'externaliser des activités définies comme importantes ou critiques.

Elle permet de s'assurer que l'externalisation ne conduit pas à :

- Compromettre gravement la qualité du système de gouvernance des risques ;
- Accroître indûment le risque opérationnel ;
- Nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des assurés.

La politique de maîtrise du risque d'externalisation est portée par la fonction gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis, qui est responsable de sa mise à jour et veille à son respect.

B.7.2. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DE L'EXTERNALISATION

Le dispositif de maîtrise mis en place tient compte du principe de proportionnalité et des enjeux liés à l'externalisation d'une activité qualifiée d'importante ou critique.

Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'entité qui externalise une activité conserve la responsabilité de cette activité ;
- Pour chaque projet d'externalisation :
 - o L'analyse des risques est réalisée en amont de la décision d'externalisation (notamment impact en matière de sécurité des systèmes d'informations, des données personnelles, et sur les risques opérationnels). Elle pourra faire l'objet de mise à jour à chaque étape du processus.
 - o Le niveau de criticité de l'externalisation est défini. Si la prestation externalisée est qualifiée de critique selon le cadre défini par le Groupe, elle est présentée et suivie par le comité des prestations externalisées critiques.
 - o Le niveau d'importance de l'externalisation est défini. Si l'externalisation est jugée importante, elle devra faire l'objet d'une notification à l'ACPR pour avis préalable. Le ressort territorial où se situe le prestataire de services est indiqué dans le formulaire de notification.
- Les outils suivants sont à la disposition des donneurs d'ordres :
 - o Un référentiel de procédures, contrôle à chaque étape de la relation avec le sous-traitant, recommandations en matière de sécurité des systèmes d'informations, de protection des données personnelles, de maîtrise des risques opérationnels ;
 - o Des critères de sélection des prestataires ;
 - o Des contrats types ;
 - o Des modalités recommandées de suivi des sous-traitants ;
 - o Des dispositifs plus spécifiques pour la gestion déléguée et intermédiée.
 - o Les dispositifs de maîtrise des activités externalisées en délégation font l'objet d'un suivi spécifique particulier par les directions en charge de ces activités. Les politiques / procédures de délégations existantes définissent les règles en matière de suivi des risques et contrôles. La fonction gestion des risques s'assurent de leur cohérence avec la présente politique.
- En cas d'externalisation entre entité du Groupe prudentiel, l'accord écrit peut prendre la forme d'un simple accord de service.

Certaines activités ont été identifiées comme critiques et importantes telles que :

- La gestion déléguée : le Groupe délègue une partie de son activité de gestion auprès de courtiers gestionnaires, à la demande des entreprises clientes. Cette activité est suivie par une direction spécifique au sein du groupe.
- La gestion des actifs financiers : le Groupe délègue une partie de son portefeuille d'actifs des placements financiers, notamment pour ses reportings.
- La gestion de tiers payant : le Groupe délègue la gestion du tiers payant auprès des professionnels de santé.
- L'hébergement de données pour des applications de types bureautique, messagerie, communication en interne.

Des indicateurs de suivi sont revues annuellement.

B.8. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la SGAM Malakoff Humanis susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

C. PROFIL DE RISQUES

C.1. Risque de souscription

C.1.1. IDENTIFICATION, EXPOSITION ET EVALUATION DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

C.1.1.1. DEFINITION DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

Les risques de souscription sont des risques qui sont pris volontairement par la SGAM Malakoff Humanis mais qui peuvent diminuer les résultats d'exploitation, dégradant ainsi la situation financière, en fonction des aléas techniques suivants :

- Antisélection, tarification inadaptée ;
- Dérive de la sinistralité et allongement de la durée des rentes (longévité et/ou morbidité), qui se décline de plusieurs sortes
 - o Des dérives de coût moyen ou de fréquences sur des périmètres particuliers de sinistres ;
 - o De l'évolution des caractéristiques de la population assurée ;
 - o Des évolutions réglementaires impactant les engagements ou les tarifs ;
 - o Des éléments variables exogènes autres que réglementaires impactant la marge technique ;
 - o Le non-respect des dispositions contractuelles à la liquidation des sinistres ;
 - o La fraude et les abus.
- Catastrophe et pointe de sinistralité : Ce risque catastrophe est engendré par les événements extrêmes (magnitude forte) ou irréguliers non capturés par les autres risques de souscription (pandémie, explosion nucléaire, ...).
Pour le risque catastrophe Vie, celui-ci est lié aux événements de mortalité extrême qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans le sous-module du risque de mortalité.
- Dérive des frais de gestion : les frais de gestion sont intégrés dans le calcul des provisions Solvabilité 2. Pour les risques longs, le risque est une dérive de ces frais de gestion qui ne peuvent plus être compensés par ailleurs.

C.1.1.2. LES CRITERES D'EXPOSITION AUX RISQUES DE SOUSCRIPTION

➤ Le montant et la nature des fonds propres

Le montant des fonds propres est un des critères qui permet de définir l'exposition et l'évaluation des risques de souscription.

Ainsi, l'exposition aux risques de souscription est faible pour une entité qui possède des fonds propres lui permettant de disposer d'un niveau de solvabilité réglementaire au-delà des normes requises, une survenance des risques de souscription ne remettra pas en cause sa capacité à honorer ses engagements ni à développer son activité.

La nature des fonds propres est également un critère d'exposition aux risques de souscription. Ainsi, si les fonds propres ne nécessitent pas de rémunération, l'exposition au risque technique sera d'autant plus faible car une baisse des marges d'exploitation n'impacte pas la capacité de rémunération des porteurs de fonds propres. A l'inverse, des fonds propres constitués de titres subordonnés coûteux ou d'actions cotées nécessitent le versement de dividendes et donc cela expose davantage l'entité aux risques de souscription de dégradation des résultats d'exploitation.

➤ Le chiffre d'affaires et les provisions d'assurance

Chacune des activités d'assurance génère d'autres risques de souscription, selon leur exposition.

Ainsi, l'activité santé génère principalement et significativement des risques d'antisélection, de tarification et de dérive de sinistralité qui portent sur l'année suivant l'accord contractuel.

L'activité prévoyance porte les mêmes risques que l'activité santé, avec cependant deux risques significatifs complémentaires :

- Un risque d'allongement des rentes de prévoyance en cas d'allongement de la durée de vie (rente conjoint) ou de la morbidité (rentes d'incapacité et d'invalidité) qui porte sur l'ensemble des survenances passées
- Un risque de catastrophe et de pointe de sinistralité sur les garantis décès et rentes associées.

Ainsi, l'activité prévoyance génère des risques de souscription importants.

L'activité d'épargne retraite supplémentaire connaît des risques de souscription plus limités liés à un allongement de la durée des rentes viagères.

D'autres activités spécifiques telles que les frais d'obsèques et les garanties assistance, limitent également les risques de souscription sur les dérives de mortalité (y compris en cas de catastrophe) qui accélèrent le versement des capitaux réduisant les gains de capitalisation et/ou de réception des primes périodiques pour l'assureur.

➤ Le SCR de souscription dans la formule standard

L'exposition aux quatre risques techniques explicités précédemment est mesurée par garanties / lignes d'activité Solvabilité 2 en termes de Best Estimate brut.

L'évaluation des risques est réalisée au moyen de la formule standard, considérée comme une mesure de risque appropriée aux risques.

Ainsi, les risques de souscription sont couverts par les sous-modules suivants dans la formule standard :

- **Le risque de mortalité** : il est causé par une inadéquation entre le taux de décès dans le portefeuille de l'assureur et la table de mortalité utilisée pour le calcul des primes.
- **Le risque de longévité** : il correspond à la tendance pour la population assurée à vivre plus longtemps par rapport à leur espérance de vie statistique. Une longévité accrue impactera négativement les résultats en cas de rente viagère.
- **Le risque de morbidité** : se définit comme une sous-estimation de la détérioration de l'état de santé de l'assuré. Il résulte de l'incertitude liée aux taux d'entrée et de sortie des états d'invalidité – morbidité ou de dépendance. Ce risque peut être dû à un nombre d'assurés plus important qu'anticipé développant une incapacité ou une invalidité, et que les personnes souffrant d'une incapacité ou d'une invalidité se rétablissent moins vite qu'attendu.
- **Le risque de primes et réserves** : correspond au risque que le coût des sinistres soit supérieur aux primes perçues et au risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation.
- **Le risque de révision** : résulte du changement de l'environnement légal ou à un changement d'état de santé de l'assuré, entraînant la révision à la hausse du montant de la rente. Ce risque peut être dû à des changements d'état notamment en invalidité (changement de catégorie d'invalidité par exemple).

C.1.2. LES RISQUES IMPORTANTS

Les risques de souscription de la **SGAM Malakoff Humanis**, calculés par la formule standard sont les suivants :

En M€					Décomposition du SCR de souscription								
Risques	Risques fins	Lignes d'activité S2	P.T. nettes	SCR Souscription	Primes et réserves	Mortalité	Longévité	Morbidité	Rachats	Frais	Révision	Catastrophe	Diversification
Santé	Santé	Santé - NSLT	2 104,6	1 467,0	1 406,7	-	-	-	-18,2	-	-	60,2	18,3
	Décès accidentel												
	Incapacité et Invalidité	Santé - SLT	3 258,4	214,3	-	13,0	81,5	60,4	24,1	39,5	129,8	-	-134,1
	Dépendance												
	Invalidité												
	Emprunteur - arrêt de travail												
	Exonération cotisations santé	NON VIE	4,9	4,6	4,6	-	-	-	0,0	-	-	0,0	0,0
	Assistance												
	Décès - capital et maintien des garanties décès	VIE	13 811,9	834,5	-	247,7	261,7	240,0	405,1	166,0	38,7	153,3	-678,0
	Décès - rente éducation												
	Décès - rente conjoint												
	Emprunteur - Décès												
Ob-sèques	Obsèques												
Epargne	Epargne retraite												
UC	Epargne UC	UC	422,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Diversification			-138,9									-138,9
Total SCR Souscription			19 602,7	2 381,5	1 411,3	260,8	343,2	300,4	411,1	205,5	168,6	213,4	-932,7

Le SCR de souscription santé NSLT représente globalement un montant de **1 467 M€** soit 37,8 % du BSCR total avant diversification au 31 décembre 2022.

Le sous-risque le plus important au sein du SCR souscription santé est le risque de Primes et Réserves, en lien avec le volume d'assurance important en santé et en indemnités journalières.

Les garanties intégrant ce module sont :

- Pour les primes : l'arrêt de travail, le décès accidentel et la santé
- Pour les réserves : l'incapacité ainsi que l'invalidité en attente de consolidation, le décès accidentel et la santé

Ce besoin de solvabilité se mesure par une application de paramètres de la formule standard notamment sur la volatilité des primes et des provisions. Ce module spécifique ne fait pas l'objet d'atténuation de risques.

Le SCR de souscription Vie : il représente un montant de **834,5 M€** soit 21,5% du BSCR total avant diversification au 31 décembre 2022. Il est lié à l'activité propre des entités affiliées et il comprend les principaux sous-risques suivants :

Le risque de longévité est évalué par une baisse permanente de la mortalité. Les garanties concernées sont les suivantes : rente éducation, rente de conjoint et retraite. Ce sous risque de souscription représente 17,3% du SCR vie brut avant effet de diversification.

Le risque de mortalité est évalué par une hausse permanente de la mortalité. Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 16,3% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le risque de morbidité est évalué par une hausse de la mise en invalidité. Les garanties concernées sont les essentiellement le maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 15,8% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le risque Catastrophe Vie est évalué par l'application d'une augmentation de taux de mortalité de 0,15 % appliquée la première année de simulation sur les montants de capitaux sous risques. Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès. Ce sous risque de souscription représente 10,1% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

Le détail par SCR de souscription et par entité composant le Groupe est le suivant :

En M€	Total SCR Souscription	SCR Santé		SCR Vie	SCR Non-Vie	Diversifica- tion
		dont Santé SLT	dont Santé NSLT			
Malakoff Humanis Pré- voyance	1 288,7	117,4	882,9	367,2	-	-78,8
IPSEC	33,7	1,6	30,2	4,5	-	-2,6
INPR	23,4	2,8	17,0	5,0	-	-1,4
CAPREVAL	5,7	0,2	5,2	1,5	-	-1,2
Mutuelle Malakoff Humanis	84,9	0,2	86,7	-	-	-2,0
Malakoff Humanis Nationale	30,4	-	30,9	0,5	-	-1,0
Radiance Mutuelle	16,1	2,1	14,9	0,3	-	-1,2
Mutuelle Renault	14,4	-	14,6	-	-	-0,2
Energie Mutuelle	5,3	0,0	5,3	-	-	-
CMAV	15,5	-	0,0	15,40	-	-
QUATREM	806,1	44,4	414,8	379,8	-	-32,9
AUXIA	126,0	11,5	4,6	111,6	-	-1,7
Malakoff Humanis Assu- rances	10,4	4,5	3,2	4,1	-	-1,4
AUXIA Assistance	4,6	-	-	-	4,6	-
SGAM Malakoff Humanis	2 381,5	214,3	1 467,0	834,5	4,6	-138,9

Les risques de souscription les plus importants sont :

- Pour Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, INPR, Capreval, Mutuelle Malakoff Humanis, Malakoff Humanis Nationale, Radiance Mutuelle, Mutuelle Renault, Energie Mutuelle, QUATREM, Malakoff Humanis Assurances, le risque de souscription le plus important est le risque Santé non SLT et notamment le risque primes et réserves, en lien avec leur activité principale en santé et prévoyance ;
- Pour CMAV et AUXIA, le risque le plus important est le risque de souscription Vie du fait de leur activité de retraite supplémentaire et d'épargne ;
- Pour AUXIA assistance, le risque le plus important du fait de son activité est le risque de souscription non-Vie.
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire et Médicis ne sont pas soumis à la réglementation S2, il n'y a pas de SCR de souscription.

C.1.3. LES PRINCIPAUX MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

C.1.3.1. UNE POLITIQUE DE SOUSCRIPTION

La politique de souscription précise les moyens de maîtrise des risques d'antisélection à travers un cadre portant sur :

- Les garanties (type de risque exclus, exclusion contractuelle, franchise et plafonds de prestations) ;
- Les tarifs (structure et évolution) ;
- Les entreprises assurables (activités ou secteur d'activité à exclure, localisation géographique à exclure) ;
- Les populations et individus assurables (principes de sélection médicale) ;
- Les engagements techniques non tarifaires (clauses de redistribution, engagements pluriannuels...).

Ce cadre de « sélection » est défini à la suite d'études de marché et d'analyses réalisées à partir de l'historique des contrats souscrits.

Elle précise également les moyens de maîtrise des tarifs articulés autour de :

- Un dispositif de mesure du tarif d'équilibre ;
- Une hiérarchie des pouvoirs pour déroger au tarif d'équilibre ;
- Un cadre tarifaire global pour piloter la marge technique ;
- Un dispositif de gouvernance du cadre tarifaire global.

C.1.3.2. UN DISPOSITIF DE PILOTAGE

Un dispositif de pilotage, appelé aussi dispositif de gouvernance global du cadre tarifaire vise à s'assurer d'une trajectoire de rentabilité technique conforme à la stratégie du Groupe à travers l'établissement d'une politique tarifaire et du suivi de sa bonne mise en œuvre.

Par ailleurs un dispositif de pilotage des frais permet également de maîtriser les éventuelles dérives et de s'assurer de l'adéquation du volume de frais avec la stratégie du Groupe et les cibles de rentabilité d'exploitation.

C.1.3.3. UNE POLITIQUE D'INDEMNISATION

La politique d'indemnisation décrit les règles et les dispositifs dont la mise en œuvre permet de maîtriser les risques de fraudes et d'abus ainsi que de fréquence et/ou coûts moyens par :

- La fixation de normes pour la mise en œuvre de la gestion des prestations et la coordination des différents intervenants à cette bonne mise en œuvre ;
- Le contrôle de la conformité des pratiques de gestion avec les engagements contractuels ;
- L'instauration de dispositifs de lutte contre la fraude et l'évaluation de leur pertinence ;
- La contribution à l'instauration de services ou d'actions de préventions et l'évaluation qualitative et quantitative de ceux-ci sur la sinistralité.

En complément à cette politique, des reporting de suivi de la sinistralité au global et par client sont élaborés périodiquement afin de bénéficier d'une réactivité dans la revue des tarifs.

Ce reporting de suivi s'accompagne d'analyse quantitative et qualitative des évolutions réglementaires ou variables exogènes (indices externes de revalorisation) qui pourraient avoir des impacts sur la marge technique.

C.1.3.4. LA REASSURANCE NON PROPORTIONNELLE

La réassurance permet de maîtriser les risques catastrophe et pointe de sinistralité s'agissant notamment des capitaux individuels très importants (risque par tête), de la survenance d'une catastrophe (tremblement de terre, accident technologique ou industriel et attaque terroriste d'une zone de bureau) ou encore la survenance d'une pandémie.

Cette réassurance vise principalement les garanties décès.

C.2. Risque de marché

C.2.1. IDENTIFICATION, EXPOSITION ET EVALUATION AUX RISQUES DE MARCHE

C.2.1.1. DEFINITION DES RISQUES DE MARCHE

Les risques de marché sont des risques qui sont pris volontairement mais qui peuvent diminuer le rendement des placements, dégradant ainsi la situation financière en fonction des aléas notamment sur les marchés financiers :

- Baisse de la valeur des actions et assimilés ;
- Baisse de la valeur de l'immobilier ;
- Baisse des taux de change des monnaies hors euros ;
- Augmentation ou baisse des taux nominaux (taux réels et inflation) ;
- Augmentation des probabilités de défaut des obligations (spread) ;
- Augmentation ou baisse de la courbe des taux imposées par l'EIOPA.

La concentration en termes de contrepartie, secteur ou zone géographique accentue l'aléa sur l'ensemble de ces facteurs de risque.

Ces risques se mesurent par l'exposition au risque de marché avec la combinaison de deux critères (les fonds propres et les engagements) et sont pilotés et maîtrisés par des moyens de maîtrise qui sont mis en place.

C.2.1.2. LES CRITERES D'EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE

➤ Le montant et la nature des fonds propres

Le montant des fonds propres est un critère essentiel qui permet de définir l'exposition et l'évaluation des risques de marché.

Ainsi, l'exposition aux risques de marché sera faible pour une entité qui possède des fonds propres lui permettant de disposer d'un niveau de solvabilité réglementaire au-delà des normes requises, une baisse du rendement de ses placements ne remettra pas en cause sa capacité à honorer ses engagements ni à développer son activité.

La nature des fonds propres est également un critère d'exposition au risque de marché. Ainsi, si les fonds propres ne nécessitent pas de rémunération, l'exposition au risque de marché sera d'autant plus faible car une baisse de rendement des placements n'impacte pas la capacité de rémunération des porteurs de fonds propres. A l'inverse, des fonds propres constitués de titres subordonnés coûteux ou d'actions cotées nécessitent le versement de dividendes et donc cela expose davantage l'entité aux risques financiers de dégradation des rendements des placements.

➤ Les engagements d'assurance

Les engagements d'assurance s'apprécient par leur montant, leur duration, les coûts techniques et les règles de redistribution financière.

Ainsi l'exposition aux risques de marché sera d'autant plus importante que les engagements d'assurance sont longs. En effet les baisses de rendement des placements fragilisent sa capacité à honorer ces engagements. L'exposition aux risques de marché est d'autant plus importante que les engagements sont d'une maturité longue et que les coûts techniques (rendement des placements attendus pour couvrir les engagements d'assurance et les frais afférents non couverts par le versement des primes et/ou cotisations initiales des assurés) sont importants.

L'exposition sera également accentuée en proportion du taux de redistribution des produits financiers aux assurés. En effet, un taux de redistribution important crée une asymétrie entre l'assuré qui bénéficie des améliorations de rendement des placements et l'assureur qui supporte les pertes en cas de dégradation des produits financiers en deçà des niveaux garantis aux assurés.

C.2.2. LES RISQUES DE MARCHÉ LES PLUS IMPORTANTS

Le tableau ci-dessous reprend pour chaque classe d'actif et la **SGAM Malakoff Humanis**, la mobilisation en fonds propres associée représentée dans le SCR de marché. Cela correspond à la perte en valeur des placements en cas de réalisation des chocs de marché de la formule standard.

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	26 759,2	1 923,2	100%
Portefeuille d'adossment	16 384,9	322,1	61%
Obligations	11 989,1	-540,2	45%
Dette privée	1 047,1	34,3	4%
Immobilier	3 348,7	828,0	13%
Portefeuille de performance	8 649,5	1 424,4	32%
Fonds non cotés	1 063,0	434,1	4%
Fonds et actions cotés	7 586,5	990,2	28%
Participations	539,4	82,2	2%
Monétaire et assimilés	1 185,4	6,6	4%
Concentration et autre		88,0	
Total Engagements (risque de taux)		1 392,5	
Diversification		-595,6	
SCR Marché		2 720,1	

Le risque de marché représente 70,1% du BSCR avant diversification au 31 décembre 2022 contre 54% du BSCR avant diversification au 31 décembre 2021. Le risque le plus important de la **SGAM Malakoff Humanis** est le risque sur les fonds et actions cotées.

Le détail du SCR de Marché pour chacune des entités de la SGAM Malakoff Humanis est présenté dans les tableaux suivants. Pour l'ensemble des entités, le risque de marché le plus important est défini par la structure des actifs financiers et notamment l'allocation sur les actions ou les dettes privées.

En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	12 859,2	1 435,6	100%
Portefeuille d'adossment	5 940,7	234,6	46%
Obligations	4 133,6	-178,3	32%
Dette privée	453,9	19,8	4%
Immobilier	1 353,2	393,2	11%
Portefeuille de performance	4 594,9	807,0	36%
Fonds non cotés	637,6	278,6	5%
Fonds et actions cotés	3 957,3	528,4	31%
Participations	2 042,5	344,6	16%
Monétaire et assimilés	281,1	5,1	2%
Concentration et autre		44,2	
Total Engagements (risque de taux)		605,5	
Diversification		-405,8	
SCR Marché		1 635,4	

	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
IPSEC	Total placements	205,1	23,9	100%
	Portefeuille d'adossment	155,1	10,5	76%
	Obligations	110,6	-0,3	54%
	Dette privée			
	Immobilier	44,5	10,8	22%
	Portefeuille de performance	28,7	10,7	14%
	Fonds non cotés	3,2	1,5	2%
	Fonds et actions cotés	25,5	9,2	12%
	Participations	12,8	2,5	6%
	Monétaire et assimilés	8,5	0,0	4%
	Concentration et autre		0,2	
	Total Engagements (risque de taux)		10,3	
	Diversification		-5,6	
	SCR Marché		28,5	

	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
INPR	Total placements	578,3	149,2	100%
	Portefeuille d'adossment	169,7	27,7	29%
	Obligations	103,2	9,7	18%
	Dette privée	15,3	2,9	3%
	Immobilier	51,2	15,0	9%
	Portefeuille de performance	251,2	78,4	43%
	Fonds non cotés	22,0	8,9	4%
	Fonds et actions cotés	229,3	69,5	40%
	Participations	139,6	32,7	24%
	Monétaire et assimilés	17,7	0,4	3%
	Concentration et autre		9,9	
	Total Engagements (risque de taux)		-8,2	
	Diversification		-30,8	
	SCR Marché		110,2	

	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
CAPREVAL	Total placements	64,0	12,1	100%
	Portefeuille d'adossment	43,2	6,7	68%
	Obligations	32,6	3,9	51%
	Dette privée	2,0	0,3	3%
	Immobilier	8,6	2,5	13%
	Portefeuille de performance	17,2	5,4	27%
	Fonds non cotés	1,7	0,8	3%
	Fonds et actions cotés	15,5	4,6	24%
	Participations			
	Monétaire et assimilés	3,6	0,1	6%
	Concentration et autre			
	Total Engagements (risque de taux)		-2,1	
	Diversification		-2,8	
	SCR Marché		7,2	

	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Mutuelle Malakoff Humanis	Total placements	927,6	209,6	100%
	Portefeuille d'adossment	303,3	48,5	33%
	Obligations	200,0	21,6	22%
	Dette privée	23,5	4,0	3%
	Immobilier	79,8	22,9	9%
	Portefeuille de performance	177,9	60,6	19%
	Fonds non cotés	68,0	29,1	7%
	Fonds et actions cotés	109,9	31,5	12%
	Participations	417,2	92,7	45%
	Monétaire et assimilés	29,2	0,2	3%
	Concentration et autre		7,6	
	Total Engagements (risque de taux)		-3,1	
	Diversification		-35,8	
SCR Marché		170,7		
Mutuelle Humanis Nationale	Total placements	105,7	16,7	100%
	Portefeuille d'adossment	58,9	9,6	56%
	Obligations	42,5	5,1	40%
	Dette privée	2,0	0,5	2%
	Immobilier	14,5	4,0	14%
	Portefeuille de performance	17,6	3,3	17%
	Fonds non cotés	0,2	0,1	0%
	Fonds et actions cotés	17,5	3,2	17%
	Participations	6,4	1,4	6%
	Monétaire et assimilés	22,8	0,2	22%
	Concentration et autre		2,2	
	Total Engagements (risque de taux)		-1,2	
	Diversification		-5,0	
SCR Marché		10,5		
Radiance Mutuelle	Total placements	118,6	18,9	100%
	Portefeuille d'adossment	76,7	9,6	65%
	Obligations	57,1	5,1	48%
	Dette privée	2,6	0,3	2%
	Immobilier	17,0	4,2	14%
	Portefeuille de performance	23,0	6,7	19%
	Fonds non cotés	0,8	0,4	1%
	Fonds et actions cotés	22,2	6,3	19%
	Participations	4,9	1,1	4%
	Monétaire et assimilés	14,0		12%
	Concentration et autre		1,5	
	Total Engagements (risque de taux)		-1,6	
	Diversification		-4,7	
SCR Marché		12,7		

En M€		Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Mutuelle Renault	Total placements	77,8	15,9	100%
	Portefeuille d'adossment	51,2	9,1	66%
	Obligations	39,9	6,3	51%
	Dette privée	0,8	0,1	1%
	Immobilier	10,5	2,6	13%
	Portefeuille de performance	11,4	3,8	15%
	Fonds non cotés		0,2	
	Fonds et actions cotés	11,4	3,6	15%
	Participations	4,6	1,0	6%
	Monétaire et assimilés	10,5	0,1	14%
	Concentration et autre		2,0	
	Total Engagements (risque de taux)		-0,2	
	Diversification		-6,5	
SCR Marché		9,2		

En M€		Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Energie Mutuelle	Total placements	18,4	1,7	100%
	Portefeuille d'adossment	3,3	0,4	18%
	Obligations	3,3	0,4	18%
	Dette privée			
	Immobilier			
	Portefeuille de performance	4,5	1,1	25%
	Fonds non cotés			
	Fonds et actions cotés	4,5	1,1	25%
	Participations	0,0	0,0	0%
	Monétaire et assimilés	10,5		57%
	Concentration et autre		0,2	
Total Engagements (risque de taux)		-0,1		
Diversification		-0,6		
SCR Marché		1,0		

En M€		Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
CMAV	Total placements	498,5	90,4	100%
	Portefeuille d'adossment	306,4	43,6	61%
	Obligations	242,4	24,8	49%
	Dette privée	14,3	2,6	3%
	Immobilier	49,7	16,2	10%
	Portefeuille de performance	116,6	30,2	23%
	Fonds non cotés	11,7	4,7	2%
	Fonds et actions cotés	104,9	25,4	21%
	Participations	56,9	12,5	11%
	Monétaire et assimilés	18,6	0,4	4%
	Concentration et autre		3,7	
	Total Engagements (risque de taux)		-19,7	
	Diversification		-18,5	
SCR Marché		52,2		

	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
QUATREM	Total placements	7 698,8	363,8	100%
	Portefeuille d'adossment	5 679,2	16,0	74%
	Obligations	4 227,5	-302,8	55%
	Dette privée	357,4	7,2	5%
	Immobilier	1 094,3	311,6	14%
	Portefeuille de performance	1 739,0	347,8	23%
	Fonds non cotés	206,1	83,5	3%
	Fonds et actions cotés	1 532,9	264,3	20%
	Participations			
	Monétaire et assimilés	280,6		4%
	Concentration et autre			
Total Engagements (risque de taux)		615,3		
Diversification		-184,4		
SCR Marché		794,7		

	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
AUXIA	Total placements	1 338,2	89,9	100%
	Portefeuille d'adossment	814,9	10,0	61%
	Obligations	575,3	-31,9	43%
	Dette privée	114,0	5,1	9%
	Immobilier	125,6	36,8	9%
	Portefeuille de performance	469,1	72,2	35%
	Fonds non cotés	55,6	22,8	4%
	Fonds et actions cotés	413,6	49,4	31%
	Participations	5,3	1,2	0%
	Monétaire et assimilés	48,9	0,0	4%
	Concentration et autre		6,5	
Total Engagements (risque de taux)		95,6		
Diversification		-36,3		
SCR Marché		149,2		

	En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Malakoff Humanis Assurances	Total placements	142,5	22,3	100%
	Portefeuille d'adossment	104,8	16,1	74%
	Obligations	94,8	13,7	67%
	Dette privée	2,2	0,3	2%
	Immobilier	7,8	2,1	5%
	Portefeuille de performance	17,3	5,0	12%
	Fonds non cotés	0,7	0,3	1%
	Fonds et actions cotés	16,6	4,6	12%
	Participations			
	Monétaire et assimilés	20,4	0,2	14%
	Concentration et autre		1,0	
Total Engagements (risque de taux)		-2,1		
Diversification		-6,9		
SCR Marché		13,2		

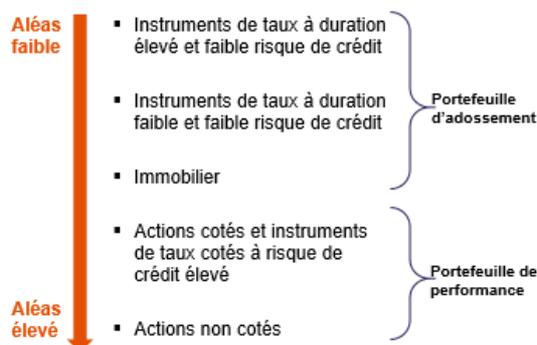
En M€	Valeur de marché	Contribution au SCR de marché	Poids en valeur de marché
Total placements	30,6	5,5	100%
Portefeuille d'adossment	19,6	2,2	64%
Obligations	18,7	2,0	61%
Dette privée	0,4	0,1	1%
Immobilier	0,5	0,1	2%
Portefeuille de performance	9,6	3,2	31%
Fonds non cotés	0,1	0,1	0%
Fonds et actions cotés	9,5	3,1	31%
Participations			
Monétaire et assimilés	1,4	0,0	4%
Concentration et autre		0,0	
Total Engagements (risque de taux)		-0,1	
Diversification		-1,6	
SCR Marché		3,7	

AUXIA Assistance

C.2.3. LES PRINCIPAUX MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES DE MARCHÉ

C.2.3.1. L'ALLOCATION DES PLACEMENTS

Elle consiste à sélectionner les placements sur lesquels les actifs financiers sont investis (ou désinvestis) en fonction des besoins. L'aléa de rendement dépend de la nature des placements et les décisions d'investissement permettent ainsi de maîtriser les risques financiers.



La maîtrise des risques financiers s'articule autour d'un dispositif d'appétit aux risques financiers qui s'assure que l'allocation des placements permet de sécuriser un niveau de rendement minimum dans un scénario adverse. Ce rendement minimum doit permettre de conserver des équilibres financiers en phase avec la stratégie et garantir un niveau de solvabilité suffisant.

En complément, la diversification des contreparties (secteurs d'exposition et/ou zone géographique des investissements) permet de se prémunir du risque de concentration.

L'allocation des placements par type de portefeuille et par entités, en valeur de marché et avant retraitements de combinaison est la suivante :

EN %	Portefeuille adossement	Portefeuille de performance	Participations	Monétaire et assimilé
Malakoff Humanis Prévoyance	46,2%	35,7%	15,9%	2,2%
IPSEC	75,6%	14,0%	6,2%	4,2%
INPR	29,3%	43,4%	24,1%	3,1%
CAPREVAL	67,5%	26,9%	-	5,6%
Mutuelle Malakoff Humanis	32,7%	19,2%	45,0%	3,2%
Malakoff Humanis Nationale	55,7%	16,7%	6,1%	21,5%
Radiance Mutuelle	64,7%	19,4%	4,1%	11,8%
Mutuelle Renault	65,8%	14,7%	6,0%	13,5%
Médecis	60,5%	33,4%	1,0%	5,2%
Energie Mutuelle	18,0%	24,8%	0,1%	57,1%
CMAV	61,5%	23,4%	11,4%	3,7%
QUATREM	73,8%	22,6%	-	3,6%
AUXIA	60,9%	35,1%	0,4%	3,7%
Malakoff Humanis Assurances	73,6%	12,1%	-	14,3%
MH Retraite Supplémentaire	78,4%	20,5%	-	1,1%
AUXIA Assistance	64,1%	31,4%	-	4,5%
SGAM Malakoff Humanis	61,2%	32,3%	2,0%	4,4%

Le détail de la répartition du portefeuille d'adossement, par notation ou par catégories, par entité est le suivant :

EN %	REPARTITION DU PORTEFEUILLE ADOSSEMENT						
	AAA	AA	A	BBB	NR ou < BBB	Dettes privées	Immobilier
Malakoff Humanis Prévoyance	4,4%	42,7%	16,4%	11,1%	0,5%	8,1%	16,8%
IPSEC	5,7%	17,5%	39,8%	16,7%	4,3%	-	16,0%
INPR	4,1%	38,1%	17,1%	7,4%	-	10,3%	22,9%
CAPREVAL	1,4%	44,7%	21,6%	13,4%	-	4,9%	14,0%
Mutuelle Malakoff Humanis	3,5%	28,3%	26,7%	11,7%	1,3%	8,8%	19,7%
Malakoff Humanis Nationale	1,7%	11,2%	41,6%	20,1%	0,9%	3,2%	21,2%
Radiance Mutuelle	-	1,6%	53,7%	22,8%	5,5%	3,8%	12,6%
Mutuelle Renault	5,8%	11,1%	44,6%	29,7%	1,6%	1,7%	5,4%
Médecis	16,5%	39,6%	8,9%	17,4%	0,2%	2,1%	15,3%
Energie Mutuelle	-	-	22,0%	77,8%	0,2%	-	-
CMAV	-	68,6%	2,8%	10,2%	-	5,2%	13,1%
QUATREM	2,6%	53,3%	10,4%	12,1%	0,7%	6,9%	13,9%
AUXIA	2,4%	41,0%	19,6%	10,5%	1,3%	13,4%	11,7%
Malakoff Humanis Assurances	5,7%	18,8%	44,1%	22,9%	1,0%	1,2%	6,2%
MH Retraite Supplémentaire	1,3%	68,8%	6,6%	5,2%	1,0%	5,6%	11,7%
AUXIA Assistance	3,4%	35,9%	40,6%	15,7%	-	2,1%	2,4%
SGAM Malakoff Humanis	4,5%	45,5%	13,4%	11,6%	0,7%	6,7%	17,7%

Le portefeuille de performance, se répartit entre les instruments de taux et les actions cotées et non cotées, par entité, de la manière suivante :

EN %	PORTEFEUILLE DE PERFORMANCE		
	Instruments de taux	Actions cotées	Actions non cotées
Malakoff Humanis Prévoyance	50,6%	35,6%	13,9%
IPSEC	10,4%	78,4%	11,3%
INPR	34,0%	57,2%	8,7%
CAPREVAL	34,6%	55,3%	10,1%
Mutuelle Malakoff Humanis	24,3%	37,5%	38,2%
Malakoff Humanis Nationale	35,6%	63,4%	0,9%
Radiance Mutuelle	40,4%	55,9%	3,7%
Mutuelle Renault	46,3%	53,7%	-
Médecis	62,3%	35,1%	2,7%
Energie Mutuelle	73,2%	26,8%	-
CMAV	44,5%	45,4%	10,1%
QUATREM	45,9%	42,2%	11,9%
AUXIA	56,3%	31,9%	11,8%
Malakoff Humanis Assurances	35,5%	60,3%	4,2%
MH Retraite Supplémentaire	53,4%	36,7%	9,0%
AUXIA Assistance	24,8%	73,8%	1,4%
SGAM Malakoff Humanis	49,9%	37,9%	12,3%

C.2.3.2. LA POLITIQUE DE REALISATION DES PRODUITS FINANCIERS

Le niveau des produits financiers (principalement à travers la réalisation des plus-values latentes) peut être piloté chaque année lors de la réalisation du résultat annuel. Ainsi, pour les entités dont les engagements d'assurance s'accompagnent d'une clause de redistribution des produits financiers, l'asymétrie décrite dans les critères d'exposition peut-être en partie maîtrisée en veillant à une réalisation diffuse des produits financiers.

En effet, la concentration de produits financiers sur les échéances courtes accentue le risque d'insuffisance de rendement sur les échéances les plus longues sans pouvoir bénéficier des excédents des premières échéances qui auront déjà été redistribués aux assurés.

C.2.3.3. LA CAPACITE DE REDRESSEMENT DES TARIFS

L'impact de la baisse de rendement des placements anticipée sur les périodes futures peut être en partie maîtrisé à travers le dispositif de pilotage technique qui prévoit la revue annuelle des tarifs, en prenant compte des évolutions sur les marchés et notamment les taux d'intérêt.

C.3. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie évalue le risque de défaut ou de détérioration de la qualité du crédit, il s'évalue par l'agrégation de deux types :

- **Le type 1** intégrant les contrats de réassurance et les avoirs en banque, les éléments pris en compte dans le calcul du risque des expositions de type 1 sont :
 - o Les contrats de réassurance ventilés par réassureur ;
 - o Les créances nées d'opération de réassurance ;
 - o Les Best Estimate cédées ;
 - o L'effet d'atténuation du risque (RM effect) ;
 - o Les montants de dépôts espèces et en nantisements (collatéraux) ;
 - o Les avoirs en banque ventilés par contrepartie bancaire ;
 - o Les créances pour dépôts espèces auprès des entreprises cédantes ventilées par cédante.

- **Le type 2** intégrant majoritairement les créances, les éléments pris en compte dans le calcul du risque des expositions de type 2 sont :
 - o Les cotisations restant à émettre (hors PANE du 4^{ème} trimestre) en distinguant les créances de plus et moins de 3 mois ;
 - o Les autres créances nées d'opérations directes ventilées entre plus et moins de 3 mois ;
 - o Les débiteurs divers (risque uniquement de – 3 mois).

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition au risque de contrepartie sur les créances de type 1 (41,2 % du SCR de contrepartie 2022 avant diversification) et de type 2 (65,3 % du SCR de contrepartie 2022 avant diversification) pour la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	Créances	Collatéral	Pertes en cas de défaut	Probabilité de défaut	Contribution SCR Contrepartie
Créances de type 1	3 749,9	1 267,4	1 382,1	0,1%	102,5
Créances de type 2	969,3	0,0	969,3	16,8%	162,4
Total	4 719,2	1 267,4	2 351,4		248,7

Le détail par entité est le suivant :

En M€	Total SCR Contrepartie	dont Type 1	dont Type 2
Malakoff Humanis Prévoyance	114,0	52,6	69,2
IPSEC	8,7	1,5	7,5
INPR	2,0	0,3	1,8
CAPREVAL	0,4	0,2	0,3
Mutuelle Malakoff Humanis	11,8	4,7	7,8
Malakoff Humanis Nationale	3,8	1,9	2,2
Radiance Mutuelle	3,4	2,1	1,5
Mutuelle Renault	1,1	0,5	0,7
Energie Mutuelle	1,8	0,8	1,1
CMAV	1,5	0,5	1,1
QUATREM	79,1	44,6	40,0
AUXIA	9,0	2,2	7,2
Malakoff Humanis Assurances	3,4	0,9	2,7
AUXIA Assistance	0,3	-	0,3
SGAM Malakoff Humanis	248,7	102,5	162,4

S'agissant des entités de la **SGAM Malakoff Humanis**, le risque de contrepartie le plus important est le risque de type 2 pour une grande partie des entités sauf pour Radiance Mutuelle et Quatrem, où le type 1 est le plus important.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme une impossibilité de respecter les engagements en raison d'une **insuffisance de cash disponible**.

Les facteurs de risque sont les suivants :

- Rachat massif des engagements ;
- Non cessibilité des placements ou cessibilité avec décote prohibitive ;
- Non renouvellement d'activité (besoin de cash net récurrent de l'activité d'assurance).

Le niveau de liquidité des placements est évalué à partir d'une segmentation en 3 catégories de liquidité décroissante :

- Les fonds monétaires et assimilés
- Les placements cotés : obligations, fonds cotés
- Les placements non cotés : Fonds de dette privée, les placements immobiliers, les fonds non cotés et les Participations

La répartition des placements sur les 3 catégories au 31 décembre 2022 est synthétisée dans le tableau ci-dessous pour la **SGAM Malakoff Humanis** et montre une prépondérance des actifs les plus liquides permettant la maîtrise des risques de non-cessibilité des placements et le non-renouvellement d'activité.

	Monétaire et assimilés	Autres placements liquides	Placements illiquides
% de placements	4,4 %	75,2 %	20,4 %

Le détail par entité est le suivant :

	Monétaire et assimilés	Autres placements liquides	Placements illiquides
SGAM Malakoff Humanis	4,4%	75,2%	20,4%
Malakoff Humanis Prévoyance	2,2%	78,8%	19,0%
IPSEC	4,2%	72,6%	23,3%
INPR	3,1%	81,6%	15,3%
CAPREVAL	5,6%	75,2%	19,3%
Mutuelle Malakoff Humanis	3,2%	78,4%	18,5%
Malakoff Humanis Nationale	21,5%	62,7%	15,7%
Radiance Mutuelle	11,8%	70,9%	17,2%
Mutuelle Renault	13,5%	72,0%	14,5%
Médecis	5,2%	81,6%	13,2%
Energie Mutuelle	57,1%	42,9%	-
CMAV	3,7%	81,1%	15,2%
QUATREM	3,6%	74,8%	21,5%
AUXIA	3,7%	74,3%	22,1%
Malakoff Humanis Assurances	14,3%	78,2%	7,5%
MH Retraite Supplémentaire	1,1%	80,3%	18,6%
AUXIA Assistance	4,5%	91,9%	3,6%

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. IDENTIFICATION DES RISQUES OPERATIONNELS

D'un point de vue qualitatif, les risques opérationnels sont les risques de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux facteurs humains, aux systèmes ou à des causes extérieures.

Pour chaque risque, les principales causes de risque internes ou externes sont identifiées.

Cette définition inclut les risques de non-conformité réglementaires et les risques juridiques mais exclut les risques stratégiques. Les risques d'exécution des processus découlant des décisions et orientations stratégiques seront inclus dans le périmètre des risques opérationnels.

Les pertes peuvent être financières, clients, image / réputation ou d'ordre réglementaire.

La gestion de ces risques est décrite dans la politique de gestion des risques opérationnels validée par le Conseil d'administration et mise à jour annuellement.

L'objectif des cartographies des risques est :

- D'identifier les risques du Groupe (risques majeurs et risques opérationnels) ;
- D'évaluer et hiérarchiser les risques résiduels ;
- De définir pour les risques majeurs et risques opérationnels insuffisamment maîtrisés des actions de renforcement et d'évaluer le montant de fonds propres à allouer aux risques opérationnels.

C.5.2. EVALUATION PAR LA FORMULE STANDARD

➤ Évaluation du capital à allouer aux risques opérationnels :

La mesure du risque opérationnel est intégrée par la formule standard, dans l'évaluation du besoin de marge en Solvabilité 2.

L'évaluation par la Formule standard du risque opérationnel de la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	2021	2022
BSCR	4 376,6	3 879,9
Risque opérationnel	222,0	220,1
% / BSCR	5,1%	5,7%

Ainsi, il représente un montant de 220,1 M€ soit 5,7% du BSCR au 31 décembre 2022, contre 222,0 M€ au 31 décembre 2021.

Le détail des SCR opérationnels par entité est le suivant :

En M€	SCR Opérationnel
Malakoff Humanis Prévoyance	107,1
IPSEC	4,9
INPR	1,7
CAPREVAL	0,3
Mutuelle Malakoff Humanis	14,3
Malakoff Humanis Nationale	5,5
Radiance Mutuelle	2,5
Mutuelle Renault	2,1
Energie Mutuelle	1,4
CMAV	1,4
QUATREM	69,6
AUXIA	8,0
Malakoff Humanis Assurances	2,2
AUXIA Assistance	0,4
SGAM Malakoff Humanis	220,1

Le plafond du SCR opérationnel correspondant à 30% du BSCR n'est jamais atteint.

➤ Les principaux moyens de maîtrise des risques

Au-delà de l'analyse des cartographies des risques et actions qui en découlent, les principaux moyens de détection et de maîtrise des risques mis en œuvre par le Groupe sont les suivants :

- Le contrôle permanent, dont l'objectif est de tester la robustesse du contrôle interne via des plans de contrôles de 2nd niveau ;
- La gestion des incidents qui consiste à superviser les incidents majeurs et évaluer les pertes subies par le Groupe ;
- L'analyse des impacts des projets et nouveaux produits sur le profil de risques ;
- Le pilotage de projets de mise en conformité ;
- La gestion de la sécurité des systèmes d'information et des dispositifs de continuité informatique et métier ;
- La formation et la sensibilisation des collaborateurs aux risques et à la réglementation ;
- La veille réglementaire ;
- Le suivi des plans d'actions visant à combler, dans un délai défini, les principales faiblesses identifiées (y compris les actions relatives aux recommandations d'audits internes/externes) ;
- Les comités de suivi et de pilotage des risques : comité incidents, veille réglementaire, fraude, sécurité des systèmes d'information.

C.6. Autres risques importants

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas d'autres risques importants à signaler.

D. VALORISATION

D.1. Valorisation des Actifs

Les principaux postes de l'actif des bilans nets comptables et Solvabilité 2 de la **SGAM Malakoff Humanis** sont synthétisées dans le tableau suivant :

	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Immobilisations incorporelles	161,6	147,3		
Immobilier (pour usage propre)	23,0	8,6	51,6	22,9
Placements	25 016,1	24 907,1	30 431,5	26 193,7
Placements UC	496,4	426,3	496,4	426,3
Impôts différés actif	50,0	50,0	2 364,5	2 185,9
Provisions techniques cédées	4 651,7	4 881,2	2 555,1	1 726,2
Prêts	319,3	362,4	335,6	334,7
Dépôts auprès des cédantes	726,3	869,8	726,1	869,8
Créances	4 847,5	4 974,7	1 400,0	1 300,1
Trésorerie et équivalent trésorerie	401,2	591,3	401,1	591,3
Autres actifs	3,1	-0,6	15,4	7,9
Total actif	36 696,1	37 218,1	38 777,3	33 658,8

Des écarts entre les valeurs de placement en valeur comptable peuvent exister entre les différents tableaux qui s'expliquent par des périmètres de comptabilisation différents.

Le détail de l'actif du bilan de chacune des entités de la SGAM Malakoff Humanis :

En M€		ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2021	2022	2021	2022
Malakoff Humanis Prévoyance	Immobilisations incorporelles	0,4	0,4		
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	11 348,2	11 209,9	14 350,0	12 736,6
	Placements UC	45,8	34,4	45,8	34,4
	Impôts différés actif			1 214,2	1 207,4
	Provisions techniques cédées	3 771,5	3 664,7	2 493,1	1 790,8
	Prêts	103,6	90,2	108,3	69,4
	Dépôts auprès des cédantes	541,0	554,2	541,0	554,2
	Créances	2 894,0	3 045,1	632,9	585,2
	Trésorerie et équivalent trésorerie	76,8	163,6	76,8	163,6
Autres actifs	-0,2		12,3	8,5	
Total actif	18 781,0	18 762,6	19 474,4	17 150,2	

En M€		ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2021	2022	2021	2022
IPSEC	Immobilisations incorporelles	0,5	1,0		
	Immobilier (pour usage propre)	1,0	1,0	1,0	1,0
	Placements	187,6	188,4	220,6	196,9
	Placements UC				
	Impôts différés actif			15,7	17,2
	Provisions techniques cédées	154,0	178,8	135,3	136,9
	Prêts	0,4	0,5	0,4	0,5
	Dépôts auprès des cédantes	14,1	13,3	14,1	13,3
	Créances	93,8	105,1	62,6	74,6
	Trésorerie et équivalent trésorerie	5,5	8,2	5,5	8,2
	Autres actifs	0,9	0,5	0,9	0,5
Total actif		457,8	496,8	455,9	449,0

En M€		ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2021	2022	2021	2022
INPR	Immobilisations incorporelles				
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	440,9	452,6	621,9	574,3
	Placements UC				
	Impôts différés actif			15,8	21,1
	Provisions techniques cédées	0,8	0,6	0,8	0,5
	Prêts	3,9	3,7	3,8	3,7
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	45,3	75,5	4,2	10,4
	Trésorerie et équivalent trésorerie	7,7	4,0	7,7	4,0
	Autres actifs				
Total actif		498,6	536,4	654,3	614,0

En M€		ACTIF			
		comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2021	2022	2021	2022
CAPREVAL	Immobilisations incorporelles				
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	59,7	58,9	73,5	62,2
	Placements UC				
	Impôts différés actif			3,0	1,3
	Provisions techniques cédées	0,0	0,1	0,0	
	Prêts	1,5	1,8	1,6	1,7
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	2,7	2,8	2,5	2,6
	Trésorerie et équivalent trésorerie	1,3	1,8	1,3	1,8
	Autres actifs				
Total actif		65,2	65,5	81,9	69,6

Mutuelle Malakoff Humanis

En M€	ACTIF			
	comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilier (pour usage propre)	0,5		0,5	
Placements	712,3	713,8	985,7	906,3
Placements UC				
Impôts différés actif			62,7	94,7
Provisions techniques cédées	59,1	112,9	-6,4	-23,7
Prêts	2,1	2,0	2,1	2,0
Dépôts auprès des cédantes	1,2	1,2	1,2	1,2
Créances	220,7	258,6	67,4	61,7
Trésorerie et équivalent trésorerie	21,5	21,4	21,5	21,5
Autres actifs	0,1		0,1	
Total actif	1 017,5	1 109,9	1 134,8	1 063,7

Malakoff Humanis Nationale

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	116,9	93,9	125,7	90,5
Placements UC				
Impôts différés actif			28,7	27,6
Provisions techniques cédées	58,8	45,2	-4,4	0,8
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes	0,5	0,5	0,5	0,5
Créances	62,6	85,9	17,4	15,5
Trésorerie et équivalent trésorerie	2,2	15,2	2,2	15,2
Autres actifs				
Total actif	241,0	240,7	170,0	150,1

Radiance Mutuelle

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Immobilisations incorporelles	1,1	1,1		
Immobilier (pour usage propre)	0,4	0,4	0,4	0,4
Placements	106,2	106,5	118,5	111,9
Placements UC				
Impôts différés actif			1,9	1,5
Provisions techniques cédées				
Prêts	0,8	0,9	0,8	0,9
Dépôts auprès des cédantes	0,6	0,5	0,6	0,5
Créances	6,8	7,2	6,8	7,2
Trésorerie et équivalent trésorerie	5,6	6,7	5,6	6,7
Autres actifs	0,1	0,3	0,1	0,4
Total actif	121,7	123,5	134,7	129,3

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilier (pour usage propre)	0,7	0,6	8,8	5,8
Placements	67,1	67,5	71,2	65,2
Placements UC				
Impôts différés actif			0,8	0,5
Provisions techniques cédées				
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	2,8	4,6	2,8	4,6
Trésorerie et équivalent trésorerie	11,6	6,8	11,6	6,8
Autres actifs	0,4	0,5		
Total actif	82,7	79,9	95,2	83,0

Mutuelle Renault

En M€	ACTIF	
	Comptes sociaux	
	2021	2022
Immobilisations incorporelles	0,3	0,1
Immobilier (pour usage propre)		
Placements	2 819,1	2 760,8
Placements UC		
Impôts différés actif		
Provisions techniques cédées		
Prêts		
Dépôts auprès des cédantes		
Créances		
Trésorerie et équivalent trésorerie		
Autres actifs	142,2	146,0
Total actif	2 961,6	2 906,9

Médicis

En M€	ACTIF			
	comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Immobilisations incorporelles	0,5	0,4		
Immobilier (pour usage propre)				
Placements	5,9	16,4	6,6	16,1
Placements UC				
Impôts différés actif			0,2	7,3
Provisions techniques cédées	3,2	12,4	2,4	-0,8
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	8,7	14,5	8,0	7,1
Trésorerie et équivalent trésorerie	14,7	2,3	14,7	2,3
Autres actifs	0,2		0,2	
Total actif	33,2	46,0	32,0	31,9

Energie Mutuelle

En M€		ACTIF			
		comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2021	2022	2021	2022
CMAV	Immobilisations incorporelles				
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	453,4	434,6	605,3	490,3
	Placements UC	38,9	33,5	38,9	33,5
	Impôts différés actif			15,1	0,6
	Provisions techniques cédées				
	Prêts	5,1	5,0	5,6	4,3
	Dépôts auprès des cédantes				
	Créances	7,4	6,8	7,0	6,4
	Trésorerie et équivalent trésorerie	3,2	8,1	3,2	8,1
	Autres actifs	-0,1		-0,1	
Total actif		508,0	488,0	675,1	543,3

En M€		ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2021	2022	2021	2022
QUATREM	Immobilisations incorporelles	46,3	46,2		
	Immobilier (pour usage propre)	1,8	1,8		1,8
	Placements	6 785,2	7 012,8	8 693,7	7 579,2
	Placements UC	308,8	257,4	308,8	257,4
	Impôts différés actif			861,4	666,0
	Provisions techniques cédées	767,3	1 125,7	151,9	221,5
	Prêts	161,7	172,6	170,6	155,9
	Dépôts auprès des cédantes	429,8	570,8	429,8	576,5
	Créances	1 585,4	1 783,5	364,3	571,6
	Trésorerie et équivalent trésorerie	30,2	127,3	30,2	127,3
	Autres actifs	-0,1		-0,1	
Total actif		10 116,4	11 098,1	11 010,6	10 157,3

En M€		ACTIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2021	2022	2021	2022
AUXIA	Immobilisations incorporelles	2,1	2,3		
	Immobilier (pour usage propre)				
	Placements	1 180,3	1 204,5	1 489,7	1 290,9
	Placements UC	81,1	67,2	81,1	67,2
	Impôts différés actif			58,1	27,8
	Provisions techniques cédées	137,5	134,0	137,4	86,5
	Prêts	23,7	34,2	25,0	20,6
	Dépôts auprès des cédantes	1,5	1,6	1,5	1,6
	Créances	27,1	33,4	27,1	33,4
	Trésorerie et équivalent trésorerie	30,1	47,3	30,1	47,3
	Autres actifs	0,0	0,1		0,1
Total actif		1 483,4	1 524,7	1 850,0	1 575,4

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Immobilisations incorporelles Immobilier (pour usage propre)		1,0		
Placements	143,2	153,2	152,5	140,8
Placements UC	9,6	6,9	9,6	6,9
Impôts différés actif			25,0	18,8
Provisions techniques cédées	155,3	111,5	87,8	65,3
Prêts	1,9	2,7	1,9	1,8
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	46,7	35,5	38,0	21,3
Trésorerie et équivalent trésorerie	1,8	1,7	1,8	1,7
Autres actifs		-1,0		-1,0
Total actif	358,5	311,5	316,9	255,6

Malakoff Humanis Assurances

En M€	ACTIF	
	Comptes sociaux	
	2021	2022
Immobilisations incorporelles Immobilier (pour usage propre)		
Placements	1 242,5	1 217,1
Placements UC	12,3	26,8
Impôts différés actif		
Provisions techniques cédées	2,4	194,4
Prêts	38,4	48,0
Dépôts auprès des cédantes		
Créances	35,7	38,9
Trésorerie et équivalent trésorerie	-7,1	9,2
Autres actifs	8,1	
Total actif	1 332,2	1 534,4

MH Retraite Supplémentaire

En M€	ACTIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Immobilisations incorporelles Immobilier (pour usage propre)	0,2	0,2		
Placements	28,7	29,0	34,9	29,9
Placements UC				
Impôts différés actif			0,1	0,5
Provisions techniques cédées		0,5		
Prêts				
Dépôts auprès des cédantes				
Créances	1,3	1,6	1,3	1,6
Trésorerie et équivalent trésorerie	0,1	0,8	0,1	0,8
Autres actifs				
Total actif	30,3	32,0	36,4	33,2

AUXIA Assistance

Les méthodes de valorisation sont identiques quelques soient les entités, les points principaux sont précisés ci-dessous :

D.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En comptabilité, les actifs incorporels du groupe se composent principalement d'écarts d'acquisitions. Ces actifs sont valorisés à 0 en normes Solvabilité 2, conformément à l'article 12 du Règlement délégué.

D.1.2. IMMOBILIER (POUR USAGE PROPRE)

Ce poste inclut principalement les actifs corporels d'exploitation des entités du groupe (installations, agencements, matériel et mobilier). Compte tenu de la nature de ces actifs, le montant en comptabilité est repris en normes Solvabilité 2.

Cependant les valeurs peuvent être reclassés en Placements ce qui explique les écarts entre les la comptabilité et la norme Solvabilité 2.

D.1.3. PLACEMENTS (HORS UC)

Se reporter à la section A.3 pour l'analyse de variation des placements entre les référentiels Comptable et Solvabilité 2 d'une part et entre 2021 et 2022 d'autre part.

D.1.4. PLACEMENTS (UC)

Les placements en représentation des engagements en unités de compte sont valorisés en valeur de marché dans les comptes sociaux, aucun retraitement n'est effectué en normes Solvabilité 2.

D.1.5. IMPOTS DIFFERES ACTIFS

En normes françaises, la comptabilisation d'impôts différés est obligatoire dans les comptes combinés. Le montant d'impôts différés à comptabiliser est calculé en appliquant un taux d'impôt à la différence entre la valeur comptable des éléments du bilan et leur valeur fiscale. Les valeurs du bilan fiscal des différentes entités du groupe diffèrent des valeurs comptables principalement du fait de l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance et des mutuelles en 2012 et de l'existence d'actifs éligibles au régime de l'article 209-0A du Code Général des Impôts (CGI) au bilan de certaines entités du groupe.

En normes Solvabilité 2, les impôts différés sont calculés en appliquant un taux d'impôt à la différence entre la valeur économique des éléments du bilan et leur valeur fiscale, impactés des déficits reportables.

Similairement aux comptes sociaux, l'entrée en fiscalité de certaines entités du groupe est génératrice d'impôt différé. Concernant les actifs éligibles au régime de l'article 209-0A du CGI, ils sont valorisés à la valeur vénale et ne génèrent donc pas d'imposition différée dans le bilan économique, les plus ou moins-values latentes fiscales ayant déjà l'objet d'une imposition.

La plupart des entités sont en position d'impôt différé actif net. Le montant d'impôt différé actif au bilan économique est limité au montant d'impôt différé passif dans les bilans économiques des entités concernées.

D.1.6. PRETS ET PRETS HYPOTHECAIRES

Certains prêts sont reclassés en placements ce qui explique la variation entre la valeur en comptabilité et la valeur en norme solvabilité 2.

D.1.7. DEPOTS AUPRES DES CEDANTES

Le Groupe effectue des opérations de réassurance en quote-part qui correspondent exclusivement à des opérations commerciales partagées.

Ces opérations commerciales relèvent soit de partenariats, soit de contrats importants. Une partie du risque est alors supportée par le groupe qui, en garantie de l'exécution de ses obligations, effectue un dépôt d'espèces auprès des cédantes.

Cette créance est égale au montant des provisions techniques pris à la quote-part de réassurance. Elle est assimilée à de la trésorerie et sa valorisation reste donc quasiment identique entre les normes comptable et Solvabilité 2.

D.1.8. CREANCES

L'augmentation des créances en comptabilité résulte de retards sur le cycle de trésorerie du solde de réassurance et d'effet méthode dans la comptabilisation des primes acquises non émises (PANE) dans le cadre de la clôture anticipée.

D.1.9. TRESORERIE ET EQUIVALENT TRESORERIE

La trésorerie est reprise pour un montant identique en comptabilité et en norme solvabilité 2 au 31 décembre 2022.

D.2. Valorisation des provisions techniques

La provision technique Solvabilité 2 est calculée comme la somme d'une « meilleure estimation » des passifs et d'une marge de risque :

- La meilleure estimation est calculée comme une projection actualisée de l'ensemble des flux financiers futurs ;
- La marge de risque représente le besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur.

Les provisions techniques Solvabilité 2 sont calculées avec la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA et tenant compte d'une correction pour volatilité (volatility adjustment) sur les taux sans risque.

A compter du 31 décembre 2022, Malakoff Humanis Prévoyance, IPSEC, CAPREVAL, CMAV, QUATREM, AUXIA et Malakoff Humanis Assurances ont fait le choix de renoncer à l'utilisation de la mesure transitoire sur les engagements. Ces mesures sont prises en compte dans les provisions techniques des entités affiliées de la SGAM Malakoff Humanis.

D.2.1. VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES A DES FINS DE SOLVABILITE

Le tableau ci-après présente les provisions techniques de la **SGAM Malakoff Humanis** au 31 décembre 2022 selon les modes de valorisation Comptable, Solvabilité 2 :

En M€			Comptabilité			Solvabilité 2					
Risques	Risques fins	Lignes d'activité S2	P.T. brutes	P.T. cédées	P.T. nettes	Meilleurs estimations brutes	Marge de risque	P.T. brutes	Meilleurs estimations cessions	P.T. nettes	
Santé	Santé	Santé - NSLT	2 795,4	1 237,6	1 557,9	153,1	327,2	2 024,2	-116,1	2 104,6	
	Décès accidentel Incapacité et Invalidité en attente		3 143,5	715,8	2 427,7	1 543,9			35,7		
	Prévoyance	Dépendance Invalidité Emprunteur arrêt de travail Exonération cotisation santé	Santé - SLT	4 912,9	1 139,6	3 773,2	4 121,6	36,1	4 157,7	899,4	3 258,4
		Assistance	NON VIE	10,6	0,0	10,6	4,5	0,3	4,9	0,0	4,9
		Décès – maintien décès rente éducation rente conjoint Emprunteur	VIE	5 772,9	1 468,3	4 304,6	4 338,3	282,5	14 694,8	632,7	13 810,4
		Obsèques		917,1	0,2	916,9	872,5			-8,7	
Epargne	Retraite		9 014,8	293,5	8 721,3	9 196,2		253,5			
UC	Epargne	UC	453,0	26,3	426,7	452,5	-	452,5	29,6	422,9	
Total			27 020,2	4 881,2	22 138,9	20 682,8	646,1	21 328,9	1 726,2	19 602,7	

Les provisions techniques (y compris les provisions UC) étaient à fin 2021 de 25 953,9 M€ en norme solvabilité 2.

En 2022, les provisions techniques y compris les provisions UC) sont de 21 328,9 M€, soit une baisse de -4,6 M€ en lien essentiellement avec la hausse des taux d'intérêt qui entraîne une baisse des provisions à constituer.

Les provisions cédées passent de 2,6 M€ en 2021 à 1,7 M€ en 2022.

Ainsi, les provisions nettes de réassurance diminuent ainsi de - 4,0 M€ entre 2021 et 2022.

Le détail des provisions techniques nettes par entité en solvabilité 2 est le suivant :

EN M€	Solvabilité 2 Provisions techniques nettes					
	Santé NSLT	Santé SLT	NON VIE	VIE	UC	Total
Malakoff Humanis Prévoyance	1 490,7	2 415,7		3 675,4	32,6	7 614,3
IPSEC	62,1	34,3		44,2		140,6
INPR	-23,5	65,9		30,1		72,6
CAPREVAL	5,5	4,8		28,6		38,9
Mutuelle Malakoff Humanis	47,7	0,7		2,1		50,5
Malakoff Humanis Nationale	-13,0			1,5		-11,5
Radiance Mutuelle	-1,1	14,5		3,2		16,7
Mutuelle Renault	9,0					9,0
<i>Médecis *</i>				2 377,3		2 377,3
Energie Mutuelle	5,4	1,0				6,4
CMAV				283,2	33,5	316,7
QUATREM	513,2	698,9		5 078,3	258,2	6 548,5
AUXIA	-1,6	8,0		1 056,8	67,2	1 130,5
Malakoff Humanis Assurances	13,9	14,5		7,8	7,1	43,3
<i>MH Retraite Supplémentaire*</i>				1 327,6	24,4	1 352,0
AUXIA Assistance			4,8			4,8

(*) : pour ces deux entités, il s'agit des provisions retraitées pour réaliser les comptes Groupe en Solvabilité 2.

Les écarts entre les provisions techniques comptables et Solvabilité 2 sont majoritairement liés à l'intégration en Solvabilité 2 :

- Des PANE et PENA alors qu'elles sont inscrites au bilan en comptabilité,
- De facteur d'actualisation des flux à la courbe des taux sans risque alors qu'en comptabilité les flux sont actualisés sur la base des taux techniques,
- D'un retraitement des provisions non économiques en fonds propres, en Solvabilité 2, qui n'apparaissent donc pas dans le périmètre de modélisation du Best Estimate mais qui sont comptabilisées en normes comptables
- Des frais futurs d'une année de marge future pour les contrats déjà engagés à la clôture du 31 décembre 2022.

D.2.2. DETAILS DE LA METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CALCUL DES PROVISIONS TECHNIQUES

D.2.2.1. PORTEFEUILLE PREVOYANCE ET SANTE

Les calculs de provisions techniques du portefeuille Prévoyance/Santé dans le cadre de Solvabilité 2 sont réalisés par un outil de marché permettant de projeter le passif jusqu'à extinction du portefeuille.

➤ Méthodes d'estimation des Best Estimate bruts de réassurance

L'évaluation des Best Estimate bruts de réassurance repose sur des projections réalisées, en fonction des garanties soit à l'aide de cadences d'écoulement, soit en tête par tête en tenant compte des tables réglementaires.

La modélisation est réalisée selon sept grands groupes de risque : rente éducation (RE), rente de conjoint (RC), Décès, arrêt de travail (AT), Décès Accident, Dépendance et Santé, déclinés suivant leur pertinence de modélisation (tête par tête ou cadences d'écoulement). Les portefeuilles sont scindés entre Affaires Directes/Coassurance d'une part et les Acceptations d'autre part.

La modélisation des passifs peut être synthétisée par garantie comme suit :

Produit	Garantie	Primes en cours PANE	Sinistres en cours PSAP	Sinistres en cours Provisions Rente	Sinistres en cours	Nouvelle production - primes	Sinistres issus de la nouvelle production
Prévoyance	Décès	Reprises pour leur valeur S1	Cadence d'écoulement	Non Applicable	Cadence d'écoulement	Cadence d'écoulement	Écoulées de manière similaire au stock
	Rente Conjoint			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Rente Education						
	Maintien des garanties décès						
	Invalidité						
	Invalidité en attente						
	Décès Accidentel			Non Applicable	Cadence d'écoulement		
	Incapacité			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Dépendance			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Emprunteur			Cadence d'écoulement	Cadence d'écoulement		
	Exonération cotisations santé	Tête par Tête	Tête par Tête				
Santé	Santé			Non Applicable	Cadence d'écoulement		
Assistance	Assistance			Non Applicable	Cadence d'écoulement		

Les provisions tête par tête et les IBNR issus des risques RE, RC et AT, sont projetées en utilisant un calcul tête par tête adossé sur les provisions d'inventaire et écoulé selon les tables réglementaires.

Les Provisions Pour Sinistres A Payer (PSAP) sont projetées selon des profils d'écoulement des cadences de règlement observées dans les triangles de liquidation.

Les primes en cours sont écoullées intégralement sur l'exercice.

De plus, les provisions non économiques ne sont pas incluses dans le calcul du Best Estimate mais sont prises en compte dans les fonds propres.

Les Provisions d'Égalisation (PE) constituées à la date d'arrêté sont valorisées en norme Solvabilité 2 à hauteur de leur montant Solvabilité 1. Aucune dotation/reprise à la PE n'est modélisée sur l'année N+1 car :

- Il serait nécessaire de modéliser finement chaque compte avec PE et de simuler complètement les passifs Solvabilité 2 afférents, ce qui n'est pas envisagé dans le processus actuel ;
- Les impacts seraient faibles au regard des dernières années et potentiellement imprudents (du fait de reprises constatées sur plusieurs exercices).

Les entreprises pour lesquelles un compte avec PE a été mis en place, reçoivent une rémunération fonction du niveau des provisions techniques du compte et de la provision d'égalisation. Les plus-values latentes R332-

20 en représentation des passifs correspondant aux comptes avec PE sont affectées, sous forme de PB différée, aux clients, par application d'un taux de distribution représentatif des clauses contractuelles. Les variations de PB différée chaque année sont donc fortement corrélées à la performance financière de l'année, au poids des provisions avec PE dans le bilan et au taux moyen de redistribution.

➤ Hypothèses et paramètres

Les regroupements réalisés pour les projections sont effectués selon l'information disponible : les contrats sont soit modélisés en tête par tête, soit projetés de manière globale à l'aide de cadences de règlements.

Sur les segments santé, décès accidentel et décès, les projections sont réalisées à partir de données globales, à savoir :

- Pour le stock : Des cadences de liquidation des sinistres en cours.
- Pour la nouvelle production : Des hypothèses de sinistralité, ratio de S/P, pour la nouvelle production et des cadences de règlements pour les primes futures.

Le traitement est identique quel que soit le type d'affaires (directe, coassurance, acceptation).

Concernant l'écoulement des prestations futures, celui-ci est supposé identique à celui observé en année N.

Les contrats en direct sont projetés à l'aide de Model points (chaque model point représentant une tête assurée) sur les garanties suivantes :

- Rentes de conjoint ;
- Rentes éducation ;
- Arrêt de travail (incapacité/invalidité et maintien des garanties décès).

S'agissant de la modélisation de la coassurance et réassurance acceptées, la construction des Model Points est réalisée à partir des Model Points des contrats des affaires directes (apérition) de manière cohérente au profil de risque.

L'approche par Model Point est justifiée par l'article 35 des Règlements Délégués, qui décrit les conditions d'application d'une telle méthodologie :

« Les projections des flux de trésorerie utilisées dans le calcul des meilleures estimations concernant les engagements d'assurance vie sont effectuées séparément pour chaque contrat. Lorsqu'un calcul distinct pour chaque contrat représente une charge indue pour l'entreprise d'assurance ou de réassurance, celle-ci peut regrouper les contrats pour effectuer ces projections, à condition de satisfaire à l'ensemble des exigences suivantes :

- Il n'y a pas de différences significatives dans la nature et la complexité des risques sous-jacents aux contrats faisant partie d'un même groupe ;
- Le regroupement de contrats ne crée pas une image faussée des risques sous-jacents aux contrats et n'introduit pas de biais dans les coûts ;
- Il est probable que le regroupement de contrats produise approximativement les mêmes résultats pour le calcul de la meilleure estimation qu'un calcul contrat par contrat, en particulier pour ce qui concerne les garanties financières et les options contractuelles prévues par les contrats ».

Dans le cadre de la projection des primes futures, le traitement des contrats collectifs et des contrats individuels est identique, tenant compte d'une année de primes projetée sur ces deux typologies de contrats. Les primes pluriannuelles de certains contrats relevant de Conventions Collectives Nationales (qui ne peuvent être résiliées et dont la prime ne peut être révisée) ne sont pas prises en compte dans le modèle.

Par ailleurs, préalablement à la construction des Model Points, les données d'incapacité/invalidité relatives à la coassurance et la réassurance acceptées font l'objet d'un retraitement. En effet, les risques d'incapacité et d'invalidité sont agrégés dans le cadre de la production des comptes sociaux. Pour séparer ces deux risques, une clé de répartition est appliquée sur la base du portefeuille des affaires directes.

Un ajustement sur les montants totaux de provisions en acceptation est ensuite réalisé sur l'ensemble des données tête à tête.

Pour les survenances à venir (Best Estimate de primes), elles sont estimées à partir des hypothèses suivantes, issues du business plan :

- Le volume d'affaires nouvelles ;

- Le volume de résiliations ;
- Des hypothèses de sinistralité, ratio de S/P ;
- Les Model Points constitués sur la base de la dernière année de survenance connue. Les Model Points sont répliqués, puis ajustés en volume.
- Les taux de frais historiques (hors frais d'acquisition exclus des mesures de Best Estimate de primes)

➤ **Modélisation des cessions en réassurance**

La modélisation des cessions en réassurance est réalisée comme suit :

- Modélisation des provisions du stock à partir d'un cadencement propre au portefeuille de cession (i.e. correspondant à la meilleure estimation possible des flux liés au stock ;
- Modélisation des cessions sur la production nouvelle à la quote-part de cession sur chaque risque évalué dans les inputs ;
- Modélisation du choc sur chaque risque à partir de la quote-part de cession du risque appliquée à la différence de Best Estimate central et choqué.

La réassurance des risques de pointe, en excédent de sinistres par tête, n'est pas modélisée, seule la réassurance en quote-part l'est.

D. 2.2.2. PORTEFEUILLE EPARGNE / RETRAITE

Les calculs de provisions techniques du portefeuille Epargne/Retraite dans le cadre de Solvabilité 2 sont réalisés avec un outil standard de marché à pas annuel permettant de projeter le bilan sur un horizon de 50 ans.

➤ **Méthodes d'estimation des Best Estimate bruts de réassurance**

Les projections sur le périmètre Epargne/Retraite reposent sur :

- Des projections déterministes du passif : l'ensemble des contrats sont projetés au Taux Minimum Garanti (TMG) et en tenant compte des tables réglementaires ;
- Des projections des différentes classes d'actifs (obligations, actions, immobiliers, monétaire, etc.) ;
- Des interactions Actif/Passif (projections stochastiques), permettant d'intégrer le calcul de la participation aux bénéfices, de la revalorisation des contrats et de la stratégie financière.

Le Best Estimate (BE) déterministe correspond à l'actualisation de tous les flux probables futurs actualisés avec une courbe des taux sans risque ; s'agissant des flux probables futurs, ils sont projetés jusqu'à extinction des engagements et ils sont la somme algébrique des prestations, frais et commissions, moins les primes. Le Best Estimate Garanti (BEG) est calculé avec des cash-flows déterminés au Taux Minimum Garanti (TMG).

Le Best Estimate stochastique (BEL) permet de prendre en compte les différentes options et garanties financières incluses dans les contrats (taux minimum garanti, PB contractuelle) ; le Best Estimate stochastique est calculé comme étant la moyenne des Best Estimate de l'ensemble des scénarios économiques simulés.

Les différents scénarios économiques sont issus d'un outil de place tenant compte du contexte économique actuel (prise en compte des taux négatifs).

La FDB (Future Discretionary Benefits) correspond à la Participation aux Bénéfices future, elle résulte de la différence entre le BEL et le BEG.

Les variations de FDB chaque année sont donc fortement corrélées à la performance financière de l'année, au poids des provisions 'Epargne' dans le bilan et au taux moyen de redistribution.

Dans le cadre de la projection du passif, la provision mathématique du portefeuille évolue chaque année en fonction d'événements liés à la vie des contrats, notamment :

- Les entrées en portefeuille : conformément à la frontière des contrats, les primes futures et les affaires nouvelles ne sont pas prises en compte dans la projection ;
- Les sorties de portefeuille : elles correspondent au décès de l'assuré, à l'arrivée à échéance ou au rachat du contrat et sont considérées comme intervenant en fin d'année. Les décès et les rachats sont calculés à partir des taux de décès et de rachats appliqués sur le nombre de contrats, ainsi que sur le montant de provisions mathématiques revalorisé en mi-année.
- La revalorisation des contrats en portefeuille au Taux Minimum Garanti net de chargements en fin d'année, les contrats sortis dans l'année étant revalorisés en fin d'année avant de sortir du portefeuille ;
- Le prélèvement des chargements : Les chargements sont calculés sur la base des taux de chargements disponibles dans les model points et prélevés en fin d'année ;

- Le paiement des frais et commissions interviennent en fin d'année.

La provision mathématique est recalculée par le modèle à chaque pas de projection par Model Point. Ceux-ci sont construits tête par tête dans le cadre de la projection déterministe et regroupés par taux garantis et produits dans le cadre de la projection stochastique.

Dans le cadre de la projection de l'actif, les titres sont pris en compte dans le modèle au moyen de Model Point, correspondant aux actifs considérés ligne à ligne tels que détenus en direct dans le portefeuille.

Afin de modéliser les interactions actif/passif, des règles de management sont définies dans le modèle. Pour l'ensemble des classes d'actifs, ces règles stipulent que les investissements et désinvestissements s'effectuent dans le respect de l'allocation stratégique d'actifs.

S'agissant de la politique de taux servis, ces règles correspondent à l'ensemble des actions menées autour de la revalorisation des contrats. Elles couvrent notamment la définition du taux servi aux assurés (TMG, PB contractuelle, taux cibles, etc.), mais également l'ensemble des leviers à disposition de l'assureur afin de servir ce taux (gestion de la PPE, réalisation de plus-values, diminution des marges, etc.). Elles se déclinent selon les étapes suivantes :

- 1^{ère} étape : Détermination des produits financiers alloués aux assurés
 - o Les produits financiers distribuables sont calculés à partir des produits financiers globaux, retraités des intérêts techniques et des chargements ;
 - o Dans un deuxième temps, un taux de Participation aux Bénéfices contractuelle, dépendant des conditions contractuelles et en pourcentage des produits financiers, est appliqué afin de déterminer les produits financiers alloués aux assurés. Il est à noter que l'ensemble des taux contractuels est cartographié dans le modèle.
- 2^e étape : Revalorisation des contrats
 - o Le résultat financier alloué aux assurés précédemment calculés est tout d'abord doté à la Provision pour Participation aux Excédents jusqu'à un seuil maximum défini en pourcentage des provisions mathématiques (10%). L'excédent est intégré aux provisions mathématiques.
- 3^e étape : Gestion de la PPE
 - o L'écoulement de la PPE est réalisé afin de garantir une distribution au plus sur 8 ans, conformément à la réglementation.

Les calculs décrits ci-dessus sont réalisés dans le respect de l'article 79 de la Directive Solvabilité 2 et l'article 32 du règlement délégué qui indiquent que les entreprises d'assurance doivent prendre en compte dans leur valorisation :

- Toutes les garanties financières et options contractuelles intégrées dans leurs polices ;
- Tous les facteurs susceptibles d'influer sur la probabilité que les souscripteurs exercent les options contractuelles ou sur la valeur de l'option ou de la garantie.

Ainsi, sur le périmètre Epargne/Retraite :

- Les TMG ainsi que les différentes options sur les rentes sont prises en compte ;
- Le taux de PB contractuel est utilisé pour les projections dans le modèle ALM.

Le coût des options et garanties est déterminé comme la différence entre la Participation aux Bénéfices calculée au moyen des projections stochastiques (modèle d'interaction actif/passif) et la participation aux Bénéfices déterministe calculée au moyen des projections déterministes.

En fin de projection, les éléments suivants sont intégrés (à 100%) dans le Best Estimate, pour leur valeur actuelle :

- Le stock résiduel de PM et de PPE en fin de projection ;
- Les fuites de modèle ou écart de convergence ;
 - o Le montant des plus-values latentes sur les actifs de fin de projection (les moins-values latentes sont imputées aux fonds propres).

➤ Hypothèses et paramètres

La frontière des contrats permet de caractériser le niveau d'engagement envers les assurés présents dans le portefeuille.

Il s'agit de préciser si le Best Estimate couvre seulement les engagements en date d'inventaire (run-off) ou s'il inclut les engagements au titre des primes futures.

Les tables utilisées pour modéliser la mortalité sont les tables générationnelles réglementaires. Les contrats d'assurance Epargne/Retraite commercialisés par le Groupe peuvent être rachetés dans les conditions définies à l'article L132-23 du code des assurances (invalidité, expiration des droits à l'assurance-chômage, décès du conjoint, etc.). Ceux-ci peuvent également être transférés. Les lois de rachats utilisées sont définies par produit et par ancienneté du contrat. Une seule loi de rachat est retenue, celle-ci intègre les rachats à titre individuel ainsi que les transferts. Elles ont été calibrées à partir de l'historique du Groupe.

Les rachats dynamiques ne sont pas néanmoins pas intégrés dans les modèles. Une loi de sortie en rente ou en capital a été calibrée à partir de l'historique du groupe Malakoff Humanis pour tenir compte de l'article A160-2 du code des assurances, précisant que dans le cas où la rente annuelle ne dépasse pas 1 200 €, les modalités de sortie sont nécessairement en capital. S'agissant des frais pris en compte dans le Best Estimate, ils sont retraités des frais exceptionnels (considérés comme non récurrents) et sont calculés en appliquant des taux de frais aux primes/prestations/encours. Ces taux sont déterminés à partir des frais ventilés par produit/destination et des indicateurs retenus (prestations CA, etc.) sur les deux dernières années. La répartition des frais généraux est réalisée par la Direction du Contrôle de Gestion.

Sur le périmètre Épargne Retraite, les données sources sont extraites d'une base de gestion partiellement retraitée reposant sur les données de l'arrêté N-1. Afin de s'assurer de la bonne application des chocs de taux sur les courbes mises à disposition, les courbes de taux choquées sont reconstituées sur la base de la courbe des taux centrale et des paramètres de chocs réglementaires (niveaux de chocs ainsi que plafonds/paliers). Dans le cadre des projections stochastiques sur le périmètre Epargne/Retraite, des scénarios économiques risque neutre sont générés avec un outil de place.

D.2.3. METHODE DE CALCUL DE LA MARGE POUR RISQUES

La marge pour risque est actuellement calculée selon la méthode 3 des spécifications techniques de Solvabilité 2.

Celui-ci est réalisé sur les risques fins.

- La courbe des taux utilisée pour l'actualisation est la courbe des taux sans Volatility Adjustment ;
- Les Cash-Flows sont nets de réassurance.

D.3. Valorisation des autres passifs

Les principaux postes du passif (y compris mesures transitoires) des bilans comptables et Solvabilité 2 de la **SGAM Malakoff Humanis** sont synthétisées dans le tableau suivant :

En M€	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Fonds propres	5 623,4	5 910,0	7 925,8	7 985,3
Passifs subordonnés	247,4	247,4	247,4	247,4
Provisions techniques	26 356,5	26 567,2	25 460,9	20 876,3
Provisions techniques UC	515,5	453,0	493,0	452,5
Provisions non techniques	47,2	45,2	53,3	56,0
Impôts différés passif			2 512,7	2 185,9
Dettes d'assurance	2 508,3	2 806,9	688,0	668,0
Dettes et autres	1 397,9	1 188,4	1 396,2	1 187,2
Total passif	36 696,1	37 218,1	38 777,3	33 658,8

Le détail des entités de la SGAM :

Malakoff Humanis Prévoyance	En M€	PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2021	2022	2021	2022
Fonds propres	2 991,5	3 072,4	5 366,1	5 134,6	
Passifs subordonnés	250,0	250,0	250,0	250,0	
Provisions techniques	12 737,7	12 688,6	11 145,4	9 369,9	
Provisions techniques UC	45,8	34,4	46,4	35,2	
Provisions non techniques	25,4	23,7	25,4	23,7	
Impôts différés passif			1 264,9	1 207,4	
Dettes d'assurance	1 632,8	1 821,0	278,4	256,8	
Dettes et autres	1 097,8	872,5	1 097,8	872,5	
Total passif	18 781,0	18 762,6	19 474,4	17 150,2	

IPSEC	En M€	PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2021	2022	2021	2022
Fonds propres	81,7	58,3	100,7	61,5	
Passifs subordonnés					
Provisions techniques	289,8	330,0	281,3	277,5	
Provisions techniques UC					
Provisions non techniques					
Impôts différés passif			19,3	17,2	
Dettes d'assurance	34,2	40,9	2,8	25,3	
Dettes et autres	52,1	67,6	51,8	67,6	
Total passif	457,8	496,8	455,9	449,0	

INPR	En M€	PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2021	2022	2021	2022
	Fonds propres	335,6	352,5	507,8	485,1
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	150,3	168,4	94,6	73,1
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,3	0,2	0,3	0,2
	Impôts différés passif			39,2	40,4
	Dettes d'assurance	6,8	11,6	6,7	11,5
	Dettes et autres	5,6	3,7	5,6	3,7
	Total passif	498,6	536,4	654,3	614,0

CAPREVAL	En M€	PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2021	2022	2021	2022
	Fonds propres	25,4	25,8	39,5	28,6
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	38,7	38,8	38,4	38,9
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,1	0,1	0,1	0,1
	Impôts différés passif			3,0	1,3
	Dettes d'assurance	0,1	0,3	0,1	0,2
	Dettes et autres	0,8	0,5	0,8	0,5
	Total passif	65,2	65,5	81,9	69,6

Mutuelle Malakoff Humanis	En M€	PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2021	2022	2021	2022
	Fonds propres	519,8	524,8	911,5	850,4
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	355,7	370,0	72,3	26,8
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	3,5	3,4	3,5	3,4
	Impôts différés passif			76,0	102,5
	Dettes d'assurance	95,7	173,7	28,7	42,6
	Dettes et autres	42,8	37,7	42,8	37,7
	Total passif	1 017,5	1 109,6	1 134,8	1 063,4

Malakoff Humanis Nationale	En M€	PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2021	2022	2021	2022
	Fonds propres	84,93	86,24	95,93	86,24
	Passifs subordonnés	12,00	12,00	12,00	12,00
	Provisions techniques	59,06	-10,73	8,90	-10,73
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques	0,90	1,14	0,90	1,14
	Impôts différés passif		27,57	28,66	27,57
	Dettes d'assurance	73,27	24,51	12,85	24,51
	Dettes et autres	10,80	9,36	10,80	9,36
	Total passif	240,97	150,10	170,05	150,10

Radiance Mutuelle

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Fonds propres	81,8	86,6	92,7	96,0
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	27,7	24,6	25,0	16,7
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques	0,2	0,2	0,2	0,2
Impôts différés passif			4,8	4,3
Dettes d'assurance				
Dettes et autres	12,0	12,1	12,0	12,1
Total passif	121,7	123,5	134,7	129,3

Mutuelle Renault

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Fonds propres	60,8	61,6	70,6	65,2
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	13,0	9,6	14,5	9,0
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques				
Impôts différés passif			1,7	0,5
Dettes d'assurance	0,7	0,3	0,7	0,3
Dettes et autres	8,2	8,4	7,7	7,8
Total passif	82,7	79,90	95,2	83,00

Médicis

En M€	PASSIF	
	Comptes sociaux	
	2021	2022
Fonds propres	250,2	279,6
Passifs subordonnés		
Provisions techniques	2 551,6	2 453,4
Provisions techniques UC		
Provisions non techniques		
Impôts différés passif		
Dettes d'assurance		
Dettes et autres	159,7	173,9
Total passif	2 961,6	2 906,9

Energie Mutuelle

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Fonds propres	12,0	12,6	10,8	9,9
Passifs subordonnés	1,5	1,5	1,5	1,5
Provisions techniques	8,8	12,8	8,6	5,6
Provisions techniques UC				
Provisions non techniques	3,1	3,1	3,1	3,1
Impôts différés passif			0,2	7,3
Dettes d'assurance	2,9	11,8	2,9	0,4
Dettes et autres	5,0	4,2	5,0	4,2
Total passif	33,2	46,0	32,0	31,9

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Fonds propres	113,0	116,8	192,4	163,0
Passifs subordonnés	40,0	40,0	40,0	40,0
Provisions techniques	306,4	290,5	354,1	283,2
Provisions techniques UC	38,9	33,5	39,0	33,5
Provisions non techniques	0,2	0,1	0,2	0,1
Impôts différés passif			39,9	16,4
Dettes d'assurance	0,8	0,9	0,8	0,9
Dettes et autres	8,7	6,1	8,7	6,1
Total passif	508,0	487,99	675,1	543,28

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Fonds propres	727,7	862,8	1 152,0	1 620,7
Passifs subordonnés	486,0	486,0	486,0	486,0
Provisions techniques	7 556,6	8 108,0	7 760,5	6 511,9
Provisions techniques UC	308,8	257,4	308,2	258,2
Provisions non techniques	3,9	9,3	3,9	9,3
Impôts différés passif			861,4	666,0
Dettes d'assurance	870,3	1 113,2	275,5	343,7
Dettes et autres	163,1	261,5	163,1	261,5
Total passif	10 116,4	11 098,1	11 010,6	10 157,3

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Fonds propres	138,1	145,9	217,8	239,6
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	1 222,4	1 267,3	1 418,5	1 149,7
Provisions techniques UC	81,1	67,2	81,1	67,2
Provisions non techniques	1,0	1,4	1,0	1,4
Impôts différés passif			90,9	74,6
Dettes d'assurance	10,9	9,2	10,9	9,2
Dettes et autres	29,9	33,6	29,9	33,6
Total passif	1 483,4	1 524,7	1 850,0	1 575,4

En M€	PASSIF			
	Comptes sociaux		Solvabilité 2	
	2021	2022	2021	2022
Fonds propres	35,0	36,5	44,2	29,8
Passifs subordonnés				
Provisions techniques	127,8	138,8	132,4	101,5
Provisions techniques UC	9,6	6,9	9,9	7,1
Provisions non techniques	0,8	1,0	0,8	1,0
Impôts différés passif			27,9	18,8
Dettes d'assurance	108,1	57,8	24,3	27,0
Dettes et autres	77,3	70,5	77,3	70,5
Total passif	358,5	311,5	316,9	255,6

		PASSIF	
		Comptes sociaux	
		2021	2022
MH Retraite Supplémentaire	En M€		
	Fonds propres	69,4	70,7
	Passifs subordonnés		
	Provisions techniques	1 232,0	1 395,4
	Provisions techniques UC	8,4	51,4
	Provisions non techniques	0,3	0,3
	Impôts différés passif		
	Dettes d'assurance	3,8	9,7
	Dettes et autres	18,2	6,8
	Total passif	1 332,2	1 534,4

		PASSIF			
		Comptes sociaux		Solvabilité 2	
		2021	2022	2021	2022
AUXIA Assistance	En M€				
	Fonds propres	13,2	13,0	22,2	17,9
	Passifs subordonnés				
	Provisions techniques	10,6	10,9	4,2	4,8
	Provisions techniques UC				
	Provisions non techniques				
	Impôts différés passif			3,5	2,2
	Dettes d'assurance	1,7	1,9	1,7	1,9
	Dettes et autres	4,8	6,3	4,8	6,3
	Total passif	30,3	32,00	36,4	33,20

Les méthodes de valorisation sont identiques quelques soient les entités, les points principaux sont précisés ci-dessous :

Concernant l'impôt différé passif, l'explication est traitée à la section D.1. Concernant les provisions techniques, elles sont détaillées en section D.2.

D.3.1 PASSIFS SUBORDONNES

Le montant des passifs subordonnés inscrits dans le bilan de la SGAM Malakoff Humanis correspond au TSR émis par Malakoff Humanis Prévoyance en 2015.

D.3.2. PROVISIONS AUTRES QUE PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions non techniques représentent les provisions pour risques et charges le montant est baissé entre 2021 et 2022.

D.3.3. DETTES D'ASSURANCE

L'augmentation des dettes d'assurance en comptabilité résulte d'effet méthode dans la comptabilisation des primes acquises non émises de cessions (PANE de cession) dans le cadre de la clôture anticipée.

Les PANE de cession sont déduite des provisions techniques cédées en solvabilité 2 ce qui explique la diminution des dettes d'assurance dans les postes du bilan.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode alternative concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter.

D.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter

.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1. Fonds propres

E.1.1. PROCEDURES DE GESTION DES FONDS PROPRES

L'objectif de la SGAM Malakoff Humanis est de gérer les fonds propres dans une perspective de :

- Création de valeur à long terme en phase avec la stratégie de développement du Groupe ;
- Maintien du niveau de solvabilité en phase avec l'appétit aux risques.

La gestion des fonds propres s'articule autour de 3 enjeux clés :

- Anticipation des besoins et/ou excédents de fonds propres (au regard des contraintes réglementaires, de la stratégie du groupe prudentiel, de l'appétit aux risques et de la sensibilité de la clientèle) ;
- Optimisation de la répartition des fonds propres et des mécanismes de solidarité entre les entités du groupe prudentiel ;
- Identification des leviers de pilotage des fonds propres et de la solvabilité (rapport entre les fonds propres et les besoins de fonds propres immobilisés).

Le processus de gestion des fonds propres s'inscrit dans la continuité du processus ORSA. Il se décompose de la manière suivante et est réalisé annuellement pour le groupe prudentiel et pour chacune des entités :



➤ Suivi du niveau de solvabilité

Le suivi du niveau de solvabilité est réalisé à partir des résultats de l'ORSA. Ces résultats permettent de constater :

- À date de clôture : les fonds propres disponibles et les fonds propres devant être immobilisés dans le cadre du Besoin Global de Solvabilité ;
- En prospectif : d'anticiper les besoins de fonds propres sous différents scénarios de stress et différentes options de pilotage stratégiques (décisions d'investissements, décisions de tarification, décisions de développement...).

➤ Définition de la stratégie de solvabilité

La stratégie de solvabilité préconise pour le groupe prudentiel :

- Un niveau de ratio de solvabilité à atteindre en scénario central des calculs prospectifs de l'ORSA ;
- Un niveau de ratio de solvabilité à préserver en scénario adverse des calculs prospectifs de l'ORSA. Ce niveau matérialise l'appétit aux risques global.

Pour les entités du Groupe, la stratégie de solvabilité consiste à veiller à ce que les ratios de solvabilité de chaque entité soient suffisants pour ne pas déclencher les seuils des mesures de surveillance ni les seuils des mesures d'aide des règles de solidarité financière.

➤ Construction du plan de gestion du capital

Le plan de gestion du capital se déduit des actions à mettre en œuvre pour que le niveau de solvabilité prospectif respecte les contraintes de la stratégie de solvabilité.

Chaque action portant sur les fonds propres ou le besoin de fonds propres fait l'objet d'une analyse de conformité sur la régularité et la capacité à modifier la solvabilité du groupe dans le sens souhaité.

Les opérations en capital sont par principe limitées entre les différents affiliés du groupe prudentiel et leurs filiales.

Par dérogation, Malakoff Humanis Prévoyance porte dans leurs engagements des titres subordonnés respectivement à hauteur de 250 M€ par des acteurs externes au groupe prudentiel.

En cas d'apport de fonds propres, l'éligibilité aux différents tiers ciblés doit être démontrée et validée par l'autorité de contrôle.

➤ Mise en œuvre du plan de gestion du capital

La mise en œuvre du plan de gestion du capital est ensuite réalisée par les différentes fonctions en charge au sein du groupe.

E.1.2. EVOLUTION DES FONDS PROPRES ET LEUR COMPOSITION

La composition des fonds propres au 31 décembre 2021 de la **SGAM Malakoff Humanis** est la suivante :

En M€	2021	2021 yc transitoires	2022
Capital social	26,4	26,4	26,4
Réserve de réconciliation	7 899,7	8 978,7	7 958,9
Titres subordonnés	247,4	247,4	247,4
Intérêts minoritaires	20,5	20,5	18,9
Total des Fonds propres	8 173,5	9 252,5	8 232,7
- dont Tier 1	7 926,1	9 005,1	7 985,3
- dont Tier 2	247,4	247,4	247,4
- dont Tier 3			
- dont éligible SCR	8 173,5	9 252,5	8 232,7
- dont éligible MCR	8 157,0	9 231,1	8 181,2

Les fonds propres de la SGAM Malakoff Humanis passent ainsi de 8 173,5 M€ au 31 décembre 2021 à 8 232,7 M€ au 31 décembre 2022, soit une progression de + 59,2 M€ (+ 0,7%) en lien essentiellement avec les performances financières de l'année.

Le tableau ci-dessous détaille les fonds propres (y compris les passifs subordonnés éventuels) entre 2021 et 2022 par entité, ainsi que la SGAM Malakoff Humanis.

EN M€	2021 hors transitoire	2021 yc transitoire	2022
Malakoff Humanis Prévoyance	5 616,1	5 963,4	5 384,6
IPSEC	100,7	101,6	61,5
INPR	507,8	507,8	485,1
CAPREVAL	34,0	39,5	28,6
Mutuelle Malakoff Humanis	911,5	911,5	850,4
Malakoff Humanis Nationale	107,9	107,9	98,2
Radiance Mutuelle	92,7	92,7	96,0
Mutuelle Renault	70,6	70,6	65,2
Médecis	250,2	250,2	279,6
Energie Mutuelle	12,2	12,2	11,3
CMAV	232,4	265,7	203,0
QUATREM	1 638,0	2 258,5	2 106,7
AUXIA	217,8	299,7	239,6
Malakoff Humanis Assurances	44,2	45,8	29,8
MH Retraite Supplémentaire	92,3	92,3	76,1
AUXIA Assistance	22,2	22,2	17,9

L'évolution des fonds propres se décompose de la manière suivante sur 2022 :

EN M€	2021	Méthode	Flux de trésorerie	Performance Financière	Performance technique	Redistributions et impôts	Marge de Risque	2022
Malakoff Humanis Prévoyance	5 616,1	136,5	-130,0	236,0	-160,2	-378,2	64,4	5 384,6
IPSEC	100,7	-17,6	-2,8	0,8	-23,9	3,8	0,5	61,5
INPR	507,8	-0,1	-0,7	-29,2	2,3	3,4	1,7	485,1
CAPREVAL	34,0	0,3	-0,5	-3,9	-1,2	-0,5	0,3	28,6
Mutuelle Malakoff Humanis	911,5	0,7	-16,5	-63,7	12,8	4,1	1,5	850,4
Malakoff Humanis Nationale	107,9	6,0	-5,5	-9,1	-1,0	0,2	-0,2	98,2
Radiance Mutuelle	92,7		-0,9	-1,3	5,5	-0,8	0,7	96,0
Mutuelle Renault	70,6		-0,2	-8,6	4,5	0,9	-0,2	65,2
Médecis	250,2		-1,7	74,1	1,2	-44,2		279,6
Energie Mutuelle	12,2		-0,4	-0,5	0,1			11,3
CMAV	232,4		-1,9	-37,3	-3,6	13,4		203,0
QUATREM	1 638,0	364,5	-14,2	464,7	-38,4	-428,9	121,1	2 106,7
AUXIA	217,8	-1,6	-5,5	61,0	28,1	-48,7	-11,5	239,6
MH Assurances	44,2	-1,7	-2,5	-16,9	2,8	2,8	1,1	29,8
MH Retraite Supplémentaire	92,3		-4,1	-289,1	0,5	276,5		76,1
AUXIA Assistance	22,2		-2,3	-4,6	1,4	1,2		17,9
SGAM Malakoff Humanis	8 173,5	344,5	-157,4	43,5	-86,4	-264,1	179,3	8 232,7

Au niveau de la SGAM Malakoff Humanis, l'augmentation des fonds propres du Groupe résulte principalement d'effets méthodes (prise en compte des déficits fiscaux reportables dans le calcul d'impôts différés, amélioration des méthodes) et de la réduction de la marge de risque dans un contexte de taux élevés.

Les performances financières après redistributions réduisent les fonds propres. En effet, les gains à la suite de la hausse des taux sur les portefeuilles vie sont largement redistribués. Concernant les placements en représentation des fonds propres, leur valeur diminue (baisse des actions et baisse des obligations dans un contexte de hausse des taux).

Les dérivés non anticipés sur la survenance 2022 expliquent une grande partie des pertes d'exploitations.

Les charges non techniques expliquent les flux de trésorerie négatifs.

Le détail des fonds propres des entités de la **SGAM Malakoff Humanis** :

	Fonds propres		
	2021	2021 yc transitoire	2022
En M€			
Capital social	11,7	11,7	11,7
Réserve de réconciliation	5 354,4	5 701,6	5 122,9
Titres subordonnés	250,0	250,0	250,0
Total des Fonds propres	5 616,1	5 963,4	5 384,6
- dont Tier 1	5 366,1	5 713,4	5 134,6
- dont Tier 2	250,0	250,0	250,0
- dont Tier 3			
- dont éligible SCR	5 616,1	5 963,4	5 384,6
- dont éligible MCR	5 487,8	5 834,7	5 240,5

Malakoff Humanis Prévoyance : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des pertes exceptionnelles 2022 non anticipées à fin 2021, des charges non techniques et de l'augmentation des revalorisations, en partie compensées par des correctifs méthodologiques et les performances financières en lien avec la hausse des taux.

	Fonds propres		
	2021	2021 yc transitoire	2022
En M€			
Capital social	0,4	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	100,3	101,2	61,2
Titres subordonnés			
Total des Fonds propres	100,7	101,6	61,5
- dont Tier 1	100,7	101,6	61,5
- dont Tier 2			
- dont Tier 3			
- dont éligible SCR	100,7	101,6	61,5
- dont éligible MCR	100,7	101,6	61,5

IPSEC : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des pertes induites par l'alignement des méthodes de provisionnement sur des pratiques prudentes, des déficits d'exploitations récurrents en 2022 et 2023 attendus, des pertes non techniques (flux de trésorerie négatifs).

	En M€	Fonds propres	
		2021	2022
INPR	Capital social	0,4	0,4
	Réserve de réconciliation	507,4	484,7
	Titres subordonnés		
	Total des Fonds propres	507,8	485,1
	- dont Tier 1	507,8	485,1
	- dont Tier 2		
	- dont Tier 3		
	- dont éligible SCR	507,8	485,1
	- dont éligible MCR	507,8	485,1

INPR : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des pertes financières de l'année, en partie compensées par des gains d'exploitation et une baisse de la charge d'impôts.

	En M€	Fonds propres		
		2021	2021 yc transitoire	2022
CAPREVAL	Capital social	0,4	0,4	0,4
	Réserve de réconciliation	33,6	39,1	28,2
	Titres subordonnés			
	Total des Fonds propres	34,0	39,5	28,6
	- dont Tier 1	34,0	39,5	28,6
	- dont Tier 2			
	- dont Tier 3			
	- dont éligible SCR	34,0	39,5	28,6
	- dont éligible MCR	34,0	39,5	28,6

CAPREVAL : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des pertes financières de l'année (en lien avec la hausse des taux qui réduit la valeur des obligations et en lien avec les performances négatives des actions) et des pertes d'exploitation attendues sur 2023 et des pertes non techniques.

	En M€	Fonds propres	
		2021	2022
Mutuelle Malakoff Humanis	Capital social	3,2	3,2
	Réserve de réconciliation	908,3	847,2
	Titres subordonnés		
	Total des Fonds propres	911,5	850,4
	- dont Tier 1	911,5	850,4
	- dont Tier 2		
	- dont Tier 3		
	- dont éligible SCR	911,5	850,4
	- dont éligible MCR	911,5	850,4

Mutuelle Malakoff Humanis : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des pertes financières de l'année, en lien avec la hausse des taux qui réduit la valeur des obligations et avec la perte en valeur des participations.

Malakoff Humanis Nationale

En M€	Fonds propres	
	2021	2022
Capital social	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	95,5	85,8
Titres subordonnés	12,0	12,0
Total des Fonds propres	107,9	98,2
- dont Tier 1	95,9	86,2
- dont Tier 2	12,0	12,0
- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	107,9	98,2
- dont éligible MCR	98,2	88,3

Malakoff Humanis Nationale : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des pertes financières de l'année en lien avec la hausse des taux et avec les performances négatives des actions

Radiance Mutuelle

En M€	Fonds propres	
	2021	2022
Capital social	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	92,4	95,6
Titres subordonnés		
Total des Fonds propres	92,7	96,0
- dont Tier 1	92,7	96,0
- dont Tier 2		
- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	92,7	96,0
- dont éligible MCR	92,7	96,0

Radiance Mutuelle : la hausse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des performances d'exploitation de l'année (gains d'exploitation 2022 non anticipés dans le ratio à fin 2021 et des gains d'exploitation attendus sur 2023).

Mutuelle Renault

En M€	Fonds propres	
	2021	2022
Capital social	0,2	0,2
Réserve de réconciliation	70,3	65,0
Titres subordonnées		
Total des Fonds propres	70,6	65,2
- dont Tier 1	70,6	65,2
- dont Tier 2		
- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	70,6	65,2
- dont éligible MCR	70,6	65,2

Mutuelle Renault : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement de la baisse de valorisation du portefeuille obligataire due à la remontée des taux d'intérêt et dans une moindre mesure de la baisse du marché des actions.

	En M€	Fonds propres	
		2021	2022
Médicis	Fonds propres	250,2	279,6
	Plus-values latentes	29,3	-20,7
	Titres subordonnée		
	Total des Fonds propres	279,5	258,9
	- dont Tier 1	279,5	258,9
	- dont Tier 2		
	- dont Tier 3		
	- dont éligible Marge de solvabilité yc PVL	275,1	254,9
	- dont éligible Marge de solvabilité hors PVL	245,9	275,6

MÉDICIS : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des pertes financières sur le portefeuille, compensées par les redistributions futures.

	En M€	Fonds propres	
		2021	2022
Energie Mutuelle	Capital social	0,2	0,2
	Réserve de réconciliation	10,5	9,7
	Titres subordonnés	1,5	1,5
	Intérêts minoritaires		
	Total des Fonds propres	12,2	11,3
	- dont Tier 1	10,8	9,9
	- dont Tier 2	1,5	1,5
	- dont Tier 3		
	- dont éligible SCR	12,2	11,3
	- dont éligible MCR	11,5	10,7

Energie Mutuelle : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des pertes financières sur le portefeuille action et des charges non techniques 2022.

	En M€	Fonds propres		
		2021	2021 yc transitoire	2022
CMAV	Capital social	0,5	0,5	0,5
	Réserve de réconciliation	191,9	225,2	162,6
	Titres subordonnés	40,0	40,0	40,0
	Total des Fonds propres	232,4	265,7	203,0
	- dont Tier 1	192,4	225,7	163,0
	- dont Tier 2	40,0	40,0	40,0
	- dont Tier 3			
	- dont éligible SCR	207,2	240,4	177,2
	- dont éligible MCR	194,1	227,2	164,5

CMAV : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des pertes financières de l'année, en partie absorbées par les redistributions futures et les impôts.

En M€	Fonds propres		
	2021	2021 yc transitoire	2022
Capital social	510,4	510,4	510,4
Réserve de réconciliation	641,5	1 262,1	1 110,3
Titres subordonnés	486,0	486,0	486,0
Total des Fonds propres	1 638,0	2 258,5	2 106,7
- dont Tier 1	1 152,0	1 772,5	1 620,7
- dont Tier 2	486,0	486,0	486,0
- dont Tier 3			
- dont éligible SCR	1 638,0	2 145,3	2 106,7
- dont éligible MCR	1 216,6	1 833,5	1 677,3

QUATREM : la hausse des fonds propres en 2022 provient essentiellement de la fusion avec Axéria prévoyance, de la performance financière en lien avec la hausse des taux et de la réduction de la marge de risque dans un contexte de taux élevé.

En M€	Fonds propres		
	2021	2021 yc transitoire	2022
Capital social	74,5	74,5	78,7
Réserve de réconciliation	143,2	225,2	160,9
Titres subordonnés			
Total des Fonds propres	217,8	299,7	239,6
- dont Tier 1	217,8	299,7	239,6
- dont Tier 2			
- dont Tier 3			
- dont éligible SCR	217,8	299,7	239,6
- dont éligible MCR	217,8	299,7	239,6

AUXIA : la hausse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des performances financières de l'année (hausse des taux) et des gains d'exploitation résultant des marges futures de gestion sur la production 2022 en partie compensées par les redistributions plus importantes.

En M€	Fonds propres		
	2021	2021 yc transitoire	2022
Capital social	23,6	23,6	23,6
Réserve de réconciliation	20,7	22,3	6,2
Titres subordonnés			
Total des Fonds propres	44,2	45,8	29,8
- dont Tier 1	44,2	45,8	29,8
- dont Tier 2			
- dont Tier 3			
- dont éligible SCR	44,2	45,8	29,8
- dont éligible MCR	44,2	45,8	29,8

Malakoff Humanis Assurances : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement des pertes financières de l'année en lien avec la hausse des taux.

	En M€	Fonds propres	
		2021	2022
MH Retraite Supplémentaire	Fonds propres	69,4	70,7
	Plus/moins-values latentes	430,0	111,4
	Titres subordonnés		
	Total des Fonds propres	499,4	182,1
	- dont Tier 1	69,4	70,7
	- dont Tier 2		
	- dont Tier 3		
- dont éligible Marge de solvabilité yc PVL	499,4	182,1	
- dont éligible Marge de solvabilité hors PVL	69,4	70,7	

Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire : les fonds propres évoluent des résultats de l'année et une baisse importante en 2022 des plus-values latentes

	En M€	Fonds propres	
		2021	2022
Auxia Assistance	Capital social	1,8	1,8
	Réserve de réconciliation	20,5	16,2
	Titres subordonnés		
	Total des Fonds propres	22,2	17,9
	- dont Tier 1	22,2	17,9
	- dont Tier 2		
	- dont Tier 3		
- dont éligible SCR	22,2	17,9	
- dont éligible MCR	22,2	17,9	

AUXIA Assistance : la baisse des fonds propres en 2022 provient essentiellement pertes financières en lien avec la hausse des taux et la sous performance des actions

E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (SCR)

E.2.1. METHODE DE CALCUL DE L'EXIGENCE DE CAPITAL

La SGAM Malakoff Humanis utilise la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital. Les proxys utilisés liés à des anomalies de qualité de données sont prudents et non significatifs.

La capacité d'absorption des impôts différés est limitée au montant des impôts différés inscrits au passif du bilan solvabilité 2. Les éventuels impôts différés actifs ne sont pas pris en compte ni dans le calcul des fonds propres, ni dans la capacité d'absorption des SCR.

La participation aux bénéfices futurs (principalement liée aux activités d'Epargne/Retraite) est la principale source d'absorption des SCR. Concernant le SCR de longévité, il a pour effet de prolonger la durée des engagements soumis aux participations aux bénéfices. En conséquence, le SCR de longévité engendre une absorption négative par la participation aux bénéfices.

E.2.2. MESURE DE L'EXIGENCE DE CAPITAL (SCR)

Les évolutions des montants de SCR de la **SGAM Malakoff Humanis** par sous-modules de risques entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 :

En M€	2021	2021 yc transitoire	2022
SCR de marché	3 207,6	3 207,6	2 720,1
SCR contrepartie	269,7	269,7	248,7
SCR Vie	777,6	777,6	834,5
SCR Santé	1 679,7	1 679,7	1 542,4
SCR Non-vie	4,6	4,6	4,6
Diversification SCR	-1 562,7	-1 562,7	-1 470,4
BSCR	4 376,6	4 376,6	3 879,9
SCR Opérationnel	222,0	222,0	220,1
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-702,5	-702,5	-858,1
Ajustement impôts différés	-148,2	-573,5	
EMS FRPS	139,3	139,3	109,7
Capital requis secteur financier			
SCR	3 887,2	3 461,9	3 351,6

Le SCR est en baisse en 2022 (-536 M€) en raison principalement d'une réduction des expositions et du risque action et d'une meilleure absorption par de moindres revalorisations.

Une baisse du SCR santé est également observée en raison de la diminution des engagements de rentes prévoyance en lien avec la hausse des taux.

Cette baisse est amoindrie par un accroissement du risque de rachat vie, dans un contexte de taux élevés.

Compte tenu de la prise en compte des reports déficitaires fiscaux neutralisant les impôts différés S2, l'ajustement par l'impôt est nul en 2022.

Le tableau ci-dessous détaille les SCR entre 2021 et 2022 par entité, ainsi que la SGAM Malakoff Humanis.

	2021	2021 yc transi- toire	2022
Malakoff Humanis Prévoyance	2 313,5	2 175,7	1 889,0
IPSEC	55,6	55,3	55,6
INPR	126,7	126,7	99,3
CAPREVAL	11,1	11,1	9,2
Mutuelle Malakoff Humanis	233,2	233,2	219,2
Malakoff Humanis Nationale	45,0	45,0	41,0
Radiance Mutuelle	26,1	26,1	23,6
Mutuelle Renault	20,6	20,6	21,5
Médecis	93,2	93,2	64,2
Energie Mutuelle	7,5	7,5	7,7
CMAV	29,5	29,3	28,4
QUATREM	976,6	745,7	975,3
AUXIA	112,9	105,8	101,1
Malakoff Humanis Assurances	23,4	22,8	21,3
MH Retraite Supplémentaire	46,0	46,0	45,5
AUXIA Assistance	112,9	105,8	101,1
SGAM Malakoff Humanis	3 887,2	3 461,9	3 351,6

Le détail des SCR des entités de la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	SCR		
	2021	2021 yc tran- sitoire	2022
SCR de marché	1 958,8	1 958,8	1 635,4
SCR contrepartie	138,8	138,8	114,0
SCR Vie	432,8	432,8	367,2
SCR Santé	995,7	995,7	921,5
SCR Non-vie			
Diversification SCR	-902,2	-902,2	-788,4
BSCR	2 623,8	2 623,8	2 249,7
SCR Opérationnel	112,3	112,3	107,1
Ajustement participation aux bénéficiaires fu- turs	-371,9	-371,9	-467,8
Ajustement impôts différés	-50,7	-188,5	
SCR	2 313,5	2 175,7	1 889,0

Malakoff Humanis Prévoyance : le SCR est en baisse en 2022 principalement en raison d'une réduction des expositions et du risque sur les actions. Une baisse du SCR de souscription est également observée en raison de la diminution des engagements de rentes prévoyance en lien avec la hausse des taux.

	En M€	SCR		
		2021	2021 yc tran- sitoire	2022
IPSEC	SCR de marché	35,0	35,0	28,5
	SCR contrepartie	7,5	7,5	8,7
	SCR Vie	4,3	4,3	4,5
	SCR Santé	31,1	31,1	29,2
	SCR Non-vie			
	Diversification SCR	-21,1	-21,1	-20,1
	BSCR	56,7	56,7	50,8
	SCR Opérationnel	4,8	4,8	4,9
	Ajustement participation aux bénéfices fu- turs	-2,2	-2,2	
	Ajustement impôts différés	-3,6	-4,0	
SCR	55,6	55,3	55,6	

IPSEC : Le SCR est stable sur la période à cause de la baisse des SCR de marché (en lien avec la hausse des taux et la baisse du risque action) et la baisse des SCR de souscription (en lien une augmentation des cessions en réassurance sur le périmètre Santé), ces baisses étant compensées par la neutralisation des ajustements sur les participations futures et les impôts différés.

	En M€	SCR	
		2021	2022
INPR	SCR de marché	141,9	110,2
	SCR contrepartie	1,3	2,0
	SCR Vie	5,6	5,0
	SCR Santé	18,6	18,4
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-17,8	-17,4
	BSCR	149,6	118,2
	SCR Opérationnel	1,6	1,7
	Ajustement participation aux bénéfices futurs	-1,1	-1,3
	Ajustement impôts différés	-23,4	-19,3
SCR	126,7	99,3	

INPR : le SCR est en baisse en 2022 principalement en raison d'une réduction du risque sur les actions. Cette baisse est légèrement compensée par une moindre absorption par les impôts différés.

	En M€	SCR		
		2021	2021 yc tran- sitoire	2022
CAPREVAL	SCR de marché	8,8	8,8	7,2
	SCR contrepartie	0,4	0,4	0,4
	SCR Vie	1,7	1,7	1,5
	SCR Santé	4,5	4,5	4,2
	SCR Non-vie			
	Diversification SCR	-3,8	-3,8	-3,4
	BSCR	11,6	11,6	9,9
	SCR Opérationnel	0,4	0,4	0,4
	Ajustement participation aux bénéfices fu- turs	-0,9	-0,9	-1,1
	Ajustement impôts différés			
SCR	11,1	11,1	9,2	

CAPREVAL : le SCR est en baisse en 2022 principalement en raison d'une réduction du risque sur les actions. Une baisse du SCR de santé est également observée en raison de la diminution des engagements de rentes prévoyance en lien avec la hausse des taux.

	En M€	SCR	
		2021	2022
Mutuelle Malakoff Humanis	SCR de marché	178,3	170,7
	SCR contrepartie	17,9	11,8
	SCR Vie	0,0	0,0
	SCR Santé	99,6	84,9
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-64,7	-54,7
	BSCR	231,1	212,7
	SCR Opérationnel	15,4	14,3
	Ajustement participation aux bénéfices futurs		
	Ajustement impôts différés	-13,3	-7,8
SCR	233,2	219,2	

Mutuelle Malakoff Humanis : le SCR est en baisse en 2022 principalement en raison d'une réduction du risque sur les actions, d'une réduction du SCR de contrepartie en raison d'une baisse significative des créances au bilan et d'une réduction du SCR de santé en lien avec la hausse de la réassurance en santé.

	En M€	SCR	
		2021	2022
Malakoff Humanis Nationale	SCR de marché	18,8	10,5
	SCR contrepartie	3,9	3,8
	SCR Vie	1,0	0,5
	SCR Santé	28,3	29,9
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-12,6	-9,2
	BSCR	39,4	35,6
	SCR Opérationnel	5,6	5,5
	Ajustement participation aux bénéfices futurs		
	Ajustement impôts différés		
SCR	45,0	41,0	

Malakoff Humanis Nationale : le SCR est en baisse en 2022 principalement en raison d'une réduction des expositions et du risque sur les actions, compensée pour partie par une augmentation du risque santé.

	En M€	SCR	
		2021	2022
Radiance Mutuelle	SCR de marché	15,2	12,7
	SCR contrepartie	3,1	3,4
	SCR Vie	0,4	0,3
	SCR Santé	16,7	15,9
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-8,9	-8,2
	BSCR	26,5	24,0
	SCR Opérationnel	2,5	2,5
	Ajustement participation aux bénéfices futurs	-0,1	
	Ajustement impôts différés	-2,9	-2,9
SCR	26,1	23,6	

Radiance Mutuelle : le SCR est en baisse en 2022 principalement en raison d'une réduction du risque sur les actions. Une baisse du SCR de souscription est également observée en raison de la diminution des engagements de rentes prévoyance en lien avec la hausse des taux.

	En M€	SCR	
		2021	2022
Mutuelle Renault	SCR de marché	10,8	9,2
	SCR contrepartie	1,2	1,1
	SCR Vie		
	SCR Santé	13,1	14,4
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-5,7	-5,4
	BSCR	19,4	19,4
	SCR Opérationnel	2,1	2,1
	Ajustement participation aux bénéfices futurs		
	Ajustement impôts différés	-0,9	
	SCR	20,6	21,5

Mutuelle Renault : le SCR est en hausse en 2022 en raison d'une croissance d'activité entraînant une augmentation des risques associés et de la perte de l'amortisseur fiscal. Cette hausse est compensée partiellement par une réduction du risque de marché dans un contexte de taux en hausse et de marché action en baisse.

	En M€	SCR	
		2021	2022
Energie Mutuelle	SCR de marché	1,0	1,0
	SCR contrepartie	1,6	1,8
	SCR Vie		
	SCR Santé	5,3	5,3
	SCR Non-vie		
	Diversification SCR	-1,6	-1,7
	BSCR	6,2	6,3
	SCR Opérationnel	1,3	1,4
	Ajustement participation aux bénéfices futurs		
	Ajustement impôts différés		
	SCR	7,5	7,7

Energie Mutuelle : le SCR est en hausse fin 2022 de 0,2 M€ en raison d'une augmentation du SCR de contrepartie en raison d'une augmentation des créances dans le bilan.

	En M€	SCR		
		2021	2021 yc transitoire	2022
CMAV	SCR de marché	55,4	55,4	52,2
	SCR contrepartie	1,4	1,4	1,5
	SCR Vie	3,0	3,0	15,4
	SCR Santé			
	SCR Non-vie			
	Diversification SCR	-3,2	-3,2	-10,7
	BSCR	56,6	56,6	58,5
	SCR Opérationnel	1,7	1,5	1,4
	Ajustement participation aux bénéfices futurs	-17,8	-17,8	-21,7
	Ajustement impôts différés	-11,1	-11,1	-9,9
	SCR	29,5	29,3	28,4

CMAV : Le SCR est en baisse en 2022 en raison d'une réduction du risque action et d'une meilleure absorption des pertes futures par de moindres revalorisations. Cette baisse est en grande partie compensée par un accroissement du risque de rachat vie, dans un contexte de taux élevés, atténué par une meilleure diversification.

	En M€	SCR		
		2021	2021 yc transitoire	2022
QUATREM	SCR de marché	815,1	815,1	794,7
	SCR contrepartie	44,8	44,8	79,1
	SCR Vie	317,0	317,0	379,8
	SCR Santé	447,7	447,7	426,3
	SCR Non-vie			
	Diversification SCR	-447,6	-447,6	-484,8
	BSCR	1 177,0	1 177,0	1 195,1
	SCR Opérationnel	49,9	49,9	69,6
	Ajustement participation aux bénéfices futurs	-250,3	-250,3	-289,5
	Ajustement impôts différés		-230,9	
	SCR	976,6	745,7	975,3

QUATREM : le SCR est stable en 2022 en raison des effets qui se compensent : une réduction du risque sur les actions et une meilleure absorption des pertes futures par de moindres redistributions et à contrario, un accroissement du risque de rachat vie, dans un contexte de taux élevés, atténué par une meilleure diversification.

	En M€	SCR		
		2021	2021 yc transitoire	2022
AUXIA	SCR de marché	166,7	166,7	149,2
	SCR contrepartie	8,2	8,2	9,0
	SCR Vie	45,0	45,0	111,6
	SCR Santé	19,3	19,3	14,4
	SCR Non-vie			
	Diversification SCR	-46,9	-46,9	-68,6
	BSCR	192,4	192,4	215,4
	SCR Opérationnel	7,3	7,3	8,0
	Ajustement participation aux bénéfices futurs	-54,0	-54,0	-75,4
	Ajustement impôts différés	-32,8	-39,9	-46,9
	SCR	112,9	105,8	101,1

AUXIA : Le SCR est en baisse en 2022 en raison de la baisse du SCR de marché en lien avec la hausse des taux et la baisse du risque action. L'accroissement du risque de rachat vie, dans un contexte de taux élevés est atténué par une meilleure diversification.

En M€	SCR		
	2021	2021 yc transitoire	2022
SCR de marché	16,7	16,7	13,2
SCR contrepartie	3,6	3,6	3,4
SCR Vie	5,0	5,0	4,1
SCR Santé	8,6	8,6	6,4
SCR Non-vie			
Diversification SCR	-9,8	-9,8	-7,6
BSCR	24,0	24,0	19,1
SCR Opérationnel	1,9	1,9	2,2
Ajustement participation aux bénéfices futurs			
Ajustement impôts différés	-2,6	-3,2	
SCR	23,4	22,8	21,3

Malakoff Humanis Assurances : Le SCR est en baisse en 2022 en raison essentiellement d'une réduction du risque action compensée par de moindres ajustements d'impôts différés.

En M€	SCR	
	2021	2022
SCR de marché	5,4	3,7
SCR contrepartie	0,2	0,3
SCR Vie		
SCR Santé		
SCR Non-vie	4,6	4,6
Diversification SCR	-2,2	-1,9
BSCR	8,0	6,7
SCR Opérationnel	0,5	0,4
Ajustement impôts différés	-2,3	-1,7
SCR	6,2	5,4

AUXIA Assistance : Le SCR est en baisse sur la période en raison principalement de la diminution des SCR de marché en lien avec la baisse du risque action.

Les exigences de besoin de marge de solvabilité des entités de retraite supplémentaire, **Médicis** et **Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire**, sont en baisse pour ces deux entités, en lien avec les impacts de la hausse des taux sur l'activité Epargne qui entraîne une diminution du montant des engagements et donc une diminution du montant du besoin de marge de solvabilité.

E.2.2. LES RATIOS DE COUVERTURE DU SCR

En conclusion de ce rapport, le tableau ci-dessous synthétise les ratios de couverture de la SGAM et de ses entités affiliées en tenant compte de la prise en compte des mesures transitoires et de la prise en compte de la correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinente à utiliser pour calculer la meilleure estimation de leurs engagements.

	Ratio de solvabilité			Ratio hors mesure transitoire et VA	
	2021	2021 yc mesures transitoire	2022	2021	2022
Malakoff Humanis Prévoyance	243%	274%	285%	242%	282%
IPSEC	181%	184%	111%	180%	107%
INPR	401%	401%	488%	400%	486%
CAPREVAL	307%	358%	311%	306%	307%
Mutuelle Malakoff Humanis	391%	391%	388%	390%	388%
Malakoff Humanis Nationale	240%	240%	239%	240%	239%
Radiance Mutuelle	356%	356%	406%	355%	404%
Mutuelle Renault	343%	343%	304%	343%	304%
Médicis	295%	295%	397%		
Energie Mutuelle	163%	163%	147%	163%	147%
CMAV	703%	820%	625%	703%	626%
QUATREM	168%	288%	216%	165%	209%
AUXIA	193%	283%	237%	189%	215%
Malakoff Humanis Assurances	189%	201%	139%	189%	138%
MH Retraite Supplémentaire	151%	151%	155%		
AUXIA Assistance	361%	361%	331%	361%	313%
SGAM Malakoff Humanis	210%	267%	246%	209%	241%

E.3 Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du-SCR

La SGAM Malakoff Humanis ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 Non-respect du MCR et du SCR

La SGAM Malakoff Humanis n'est pas concerné.

E.6 Autres Informations

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas d'autres informations à communiquer.

ANNEXE

	S.02.01 Bilan	S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité non-vie	S.05.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité vie	S.05.02 Primes, sinistres et dépenses par pays	S.12.01 Provisions techniques vie et santé SLT	S.17.01 Provisions techniques non-vie	S.19.01 Sinistres en non-vie	S.22.01 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	S.23.01 Fonds propres	S.25.01 Capital de solvabilité requis _ pour les groupes qui utilisent la formule standard	S.28.01 Minimum de capital requis (MCR)	S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe	RP-.05.01.01 _ Primes, sinistres et dépenses par type de risque	RP.42.03.01 _ Exigence minimale de marge _ Eléments constitutifs
SGAM Malakoff Humanis	104	105	106	107				108	109	110		111		
Malakoff Humanis Prévoyance	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122			
IPSEC	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133			
INPR	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144			
CAPREVAL	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155			
Mutuelle Malakoff Humanis	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166			
Malakoff Humanis Nationale	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177			
Radiance Mutuelle	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188			
Mutuelle Renault	189	190	191	192		193	194		195	196	197			
Médécis	198	199												200
Energie Mutuelle	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211			
CMAV	212	213	214	215	216	217		218	219	220	221			
QUATREM	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232			
AUXIA	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243			
Malakoff Humanis Assurances	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254			
MH Retraite Supplémentaire	255												256	257
AUXIA Assistance	258	259	260	261		262	263	264	265	266	267			

SGAM Malakoff Humanis

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	2 185 946 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	22 870 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	26 193 717 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	60 094 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	375 158 K€
Actions	R0100	77 484 K€
Actions — cotées	R0110	12 410 K€
Actions — non cotées	R0120	65 074 K€
Obligations	R0130	11 911 323 K€
Obligations d'Etat	R0140	8 019 915 K€
Obligations d'entreprise	R0150	3 716 664 K€
Titres structurés	R0160	174 743 K€
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	13 647 622 K€
Produits dérivés	R0190	1 339 K€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	114 371 K€
Autres investissements	R0210	6 326 K€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	426 278 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	334 678 K€
Avances sur police	R0240	547 K€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	334 131 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 726 154 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-80 385 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-80 385 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 776 930 K€
Santé similaire à la vie	R0320	899 355 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	877 575 K€
Vie UC et indexés	R0340	29 610 K€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	869 847 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	706 753 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	373 396 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	219 968 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	591 254 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	7 922 K€
Total de l'actif	R0500	33 658 784 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 029 093 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	4 847 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	4 517 K€
Marge de risque	R0550	330 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	2 024 245 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	1 697 023 K€
Marge de risque	R0590	327 222 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	18 847 232 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	4 157 724 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	4 121 647 K€
Marge de risque	R0640	36 076 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	14 689 508 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	14 407 038 K€
Marge de risque	R0680	282 470 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	452 544 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	452 544 K€
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	56 010 K€
Provisions pour retraite	R0760	106 512 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	481 485 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	2 185 946 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	48 600 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	582 226 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	85 792 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	534 028 K€
Passifs subordonnés	R0850	247 368 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	247 368 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	16 623 K€
Total du passif	R0900	25 673 458 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	7 985 326 K€

SGAM Malakoff Humanis

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	
					C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	3 404 537 K€	1 004 323 K€	13 426 K€	4 422 285 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	392 442 K€	62 718 K€		455 160 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	310 048 K€	167 714 K€		477 762 K€
Net	R0200	3 486 931 K€	899 327 K€	13 426 K€	4 399 684 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	3 464 626 K€	1 045 249 K€	13 186 K€	4 523 060 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	468 576 K€	100 046 K€		568 622 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	578 825 K€	194 760 K€		773 585 K€
Net	R0300	3 354 377 K€	950 535 K€	13 186 K€	4 318 098 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	2 993 217 K€	600 770 K€	1 535 K€	3 595 522 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	436 736 K€	39 795 K€		476 531 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	532 648 K€	81 268 K€		613 917 K€
Net	R0400	2 897 305 K€	559 296 K€	1 535 K€	3 458 136 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410	-3 575 K€	-190 816 K€		-194 390 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-349 K€	-1 441 K€		-1 790 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440	422 K€	-13 996 K€		-13 574 K€
Net	R0500	-4 346 K€	-178 261 K€		-182 606 K€
Dépenses engagées	R0550	740 218 K€	102 420 K€	5 672 K€	848 310 K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				848 310 K€

SGAM Malakoff Humanis

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280		C0300
Primes émises										
Brut	R1410	67 226 K€	593 897 K€	58 835 K€	861 291 K€	17 953 K€		55 625 K€	126 168 K€	1 780 995 K€
Part des réassureurs	R1420	16 889 K€	180 806 K€	23 729 K€	189 007 K€	5 032 K€		-90 K€	5 665 K€	421 038 K€
Net	R1500		413 090 K€	35 106 K€	672 285 K€	12 921 K€		55 715 K€	120 503 K€	1 359 956 K€
Primes acquises										
Brut	R1510	72 099 K€	554 209 K€	66 774 K€	875 324 K€	17 959 K€		32 579 K€	115 297 K€	1 734 240 K€
Part des réassureurs	R1520	39 295 K€	163 901 K€	29 779 K€	197 725 K€	5 059 K€		5 374 K€	17 567 K€	458 700 K€
Net	R1600	32 803 K€	390 307 K€	36 996 K€	677 599 K€	12 900 K€		27 205 K€	97 730 K€	1 275 540 K€
Charge des sinistres										
Brut	R1610	-50 026 K€	795 058 K€	68 211 K€	914 651 K€	731 744 K€		71 021 K€	354 469 K€	2 885 128 K€
Part des réassureurs	R1620	12 683 K€	170 719 K€	25 205 K€	352 414 K€	98 181 K€		13 962 K€	43 143 K€	716 306 K€
Net	R1700	-62 709 K€	624 339 K€	43 006 K€	562 237 K€	633 563 K€		57 060 K€	311 326 K€	2 168 822 K€
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-19 003 K€	-22 191 K€	-62 278 K€	-363 839 K€	-291 446 K€		-1 592 K€	-265 761 K€	-1 026 111 K€
Part des réassureurs	R1720	1 619 K€	-12 293 K€	10 599 K€	-223 902 K€	-62 028 K€		-1 309 K€	-29 173 K€	-316 488 K€
Net	R1800	-20 622 K€	-9 898 K€	-72 877 K€	-139 937 K€	-229 417 K€		-283 K€	-236 588 K€	-709 623 K€
Dépenses engagées	R1900	20 288 K€	107 942 K€	7 680 K€	203 679 K€	88 554 K€		10 832 K€	8 450 K€	447 425 K€
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									447 425 K€

SGAM Malakoff Humanis

S.05.02

Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
R0010								
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	4 422 285 K€					4 422 285 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	455 160 K€					455 160 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	477 762 K€					477 762 K€	
Net	R0200	4 399 684 K€					4 399 684 K€	
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	4 523 060 K€					4 523 060 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	568 622 K€					568 622 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	773 585 K€					773 585 K€	
Net	R0300	4 318 098 K€					4 318 098 K€	
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	3 595 522 K€					3 595 522 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	476 531 K€					476 531 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	613 917 K€					613 917 K€	
Net	R0400	3 458 136 K€					3 458 136 K€	
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410	-194 390 K€					-194 390 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-1 790 K€					-1 790 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440	-13 574 K€					-13 574 K€	
Net	R0500	-182 606 K€					-182 606 K€	
Dépenses engagées	R0550	848 310 K€					848 310 K€	
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300						848 310 K€	

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
R1400								
Primes émises								
Brut	R1410	1 780 995 K€					1 780 995 K€	
Part des réassureurs	R1420	421 038 K€					421 038 K€	
Net	R1500	1 359 956 K€					1 359 956 K€	
Primes acquises								
Brut	R1510	1 734 240 K€					1 734 240 K€	
Part des réassureurs	R1520	458 700 K€					458 700 K€	
Net	R1600	1 275 540 K€					1 275 540 K€	
Charge des sinistres								
Brut	R1610	2 885 128 K€					2 885 128 K€	
Part des réassureurs	R1620	716 306 K€					716 306 K€	
Net	R1700	2 168 822 K€					2 168 822 K€	
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	-1 026 111 K€					-1 026 111 K€	
Part des réassureurs	R1720	-316 488 K€					-316 488 K€	
Net	R1800	-709 623 K€					-709 623 K€	
Dépenses engagées	R1900	447 425 K€					447 425 K€	
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600						447 425 K€	

SGAM Malakoff Humanis

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	21 328 868 K€			134 286 K€	
Fonds propres de base	R0020	8 232 694 K€			-90 779 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	8 232 694 K€			-90 846 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	3 351 585 K€			29 738 K€	

SGAM Malakoff Humanis

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	26 413 K€	26 413 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070					
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	7 958 913 K€	7 958 913 K€			
Passifs subordonnés	R0140	247 368 K€			247 368 K€	
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200					
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	18 874 K€	18 874 K€			
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250					
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270					
Total déductions	R0280					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	8 232 694 K€	7 985 326 K€		247 368 K€	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande (1)	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Réserve de réconciliation						
Institution de retraite professionnelle	R0420					
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430					
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440					
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0520	8 232 694 K€	7 985 326 K€		247 368 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0530	8 232 694 K€	7 985 326 K€		247 368 K€	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (2)	R0560	8 232 694 K€	7 985 326 K€		247 368 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	8 181 243 K€	7 985 326 K€		195 917 K€	
Minimum de capital requis	R0610	979 586 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	835%				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (3)	R0660	8 232 694 K€	7 985 326 K€		247 368 K€	
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	3 351 585 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (3)	R0690	246%				
C0060						
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	7 985 326 K€				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	26 413 K€				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740					
Autres fonds propres non disponibles	R0750					
Réserve de réconciliation avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers	R0760	7 958 913 K€				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités vie	R0770	385 318 K€				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités non-vie	R0780	150 313 K€				
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	535 631 K€				

(1) pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel

(2) à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation

(3) y compris fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation

SGAM Malakoff Humanis

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	2 720 092 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	248 701 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	834 546 k€	
Risque de souscription en santé	R0040	1 542 354 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-1 470 371 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	3 879 888 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	220 103 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-858 078 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	109 671 k€
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	3 351 585 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	3 351 585 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital requis	R0470	979 586k€
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	3 351 585 K€

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

SGAM Malakoff Humanis

S.32.01

Entreprises dans le périmètre du groupe

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom Juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme Juridique	Catégorie (Mutuelle / non Mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui / Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI9695007LRF76CDE6J09	FRANCE	SGAM MALAKOFF HUMANIS	Other	Société de groupe d'assurance mutuelle	Non-mutual	ACPR					Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500UDOCU0ZBD5Q62	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS PREVOYANCE	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500YRZ5FRYITBOL14	FRANCE	MUTUELLE MALAKOFF HUMANIS	Composite insurer	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI9695009F4RTR2X2R66	FRANCE	CAISSE MUTUELLE ASSURANCES SUR LA VIE	Life undertakings	Société anonyme	Non-mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500WCNBWJBJ1D3E56	FRANCE	INST NATIONALE PREVOYANCE REPRESENTANTS	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500Z82U9GIJL1614	FRANCE	CAPREVAL	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500H20K3UBJUTP39	FRANCE	QUATREM	Composite insurer	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500DMYXVFG0N7L22	FRANCE	AUXIA	Composite insurer	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500B08SOHJBTFG75	FRANCE	AUXIA ASSISTANCE	Non-Life undertakings	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500POEX2M5U74R786	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	Life undertakings	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI9695009PV8N2BL3E2E50	FRANCE	ENERGIE MUTUELLE	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500B3JU7WA6PE953	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS NATIONALE	Composite insurer	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500SEXGT4UJ0NCG07	FRANCE	MUTUELLE RENAULT	Non-Life undertakings	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500VCGUJ4KJ52AR67	FRANCE	INSTITUT PREVOYAN SOCIETE EGIDE CAISSE	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500YGGAS5MA40S44	FRANCE	RADIANCE MUTUELLE	Composite insurer	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR					Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500DOZATEJUMOXW034	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS ASSURANCES	Composite insurer	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100%	100%	100%		Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500OZMBU1CZ7M238	FRANCE	MUT DES ENTREP ET INDEP COM INDUST SERV	Life undertakings	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR					Dominant	100%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500GPR5KIDEPL1B77	FRANCE	HOLDING MALAKOFF HUMANIS	Insurance holding company as defined in Art. 212§ (f) of Directive 2009/138/EC	Société anonyme	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500QFNHY378NIR29	FRANCE	LAFFITTE COURTAGES	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI9695003EL7T33GHTUJ22	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS INVESTISSEMENTS PRIVES	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI9695008KMOFR7K14F595	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS INNOV	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI9695007K17T3SAJ6PC22	FRANCE	OPCI VIVALDI	Other	Organisme de Placement Collectif en Immobilier	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI9695002XVOI5G68K5A69	FRANCE	MH PUCCINI	Other	Société civile	Non-mutual		100%	100%	100%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
LEI969500LSWLD7FAFV6M7	FRANCE	EPSSENS	Credit institutions, investment firms and financial institutions	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	55%	100%	55%		Dominant		Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation

Malakoff Humanis Prévoyance

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	1 207 403 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	12 736 580 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	11 965 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	1 627 682 K€
<i>Actions</i>	R0100	65 064 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	10 072 K€
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	54 992 K€
<i>Obligations</i>	R0130	4 547 751 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	2 435 322 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	2 053 959 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	58 471 K€
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	6 483 418 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	655 K€
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	45 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	34 450 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	69 385 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	69 385 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 790 792 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	87 859 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	87 859 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	1 700 349 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	1 002 350 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	697 999 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	2 584 K€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	554 178 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	293 334 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	144 906 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	146 968 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	163 634 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	8 547 K€
Total de l'actif	R0500	17 150 177 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	1 578 516 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	1 578 516 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	1 352 241 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	226 275 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	7 791 432 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	3 418 025 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	3 408 370 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	9 656 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	4 373 407 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	4 326 738 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	46 669 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	35 151 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	35 149 K€
<i>Marge de risque</i>	R0720	2 K€
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	23 725 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	569 854 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	1 207 403 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	40 971 K€
<i>Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit</i>	R0810	
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires</i>	R0820	217 558 K€
<i>Dettes nées d'opérations de réassurance</i>	R0830	39 267 K€
<i>Autres dettes (hors assurance)</i>	R0840	257 552 K€
Passifs subordonnés	R0850	250 000 K€
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	250 000 K€
<i>Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus</i>	R0880	4 126 K€
Total du passif	R0900	12 015 556 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	5 134 622 K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	1 558 550 K€	748 458 K€		2 307 008 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	147 378 K€	72 360 K€		219 738 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	229 373 K€	113 845 K€		343 218 K€
Net	R0200	1 476 555 K€	706 972 K€		2 183 527 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	1 585 716 K€	775 402 K€		2 361 118 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	238 193 K€	100 390 K€		338 583 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	378 212 K€	200 834 K€		579 046 K€
Net	R0300	1 445 697 K€	674 958 K€		2 120 655 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	1 415 288 K€	484 705 K€		1 899 993 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	214 123 K€	39 220 K€		253 343 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	357 197 K€	110 518 K€		467 716 K€
Net	R0400	1 272 214 K€	413 407 K€		1 685 620 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410	-179K€	-177 215K€		-177 394K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420		-400K€		-400K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440		-43 931K€		-43 931K€
Net	R0500	-179K€	-133 684K€		-133 863K€
Dépenses engagées	R0550	304 273K€	76 637K€		380 909K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				380 909K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	9 477 K€	23 748 K€	4 658 K€	549 020 K€	241 K€		47 800 K€	634 945 K€
Part des réassureurs	R1420	2 876 K€	7 137 K€	592 K€	151 596 K€			2 758 K€	164 959 K€
Net	R1500		16 611 K€	4 067 K€	397 425 K€	241 K€		45 042 K€	469 986 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	9 251 K€	16 474 K€	4 482 K€	544 951 K€	247 K€	61 K€	82 566 K€	658 030 K€
Part des réassureurs	R1520	5 989 K€	225 K€	-18 K€	126 390 K€	44 K€		6 311 K€	138 942 K€
Net	R1600	3 262 K€	16 248 K€	4 500 K€	418 561 K€	202 K€	61 K€	76 255 K€	519 089 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	-93 948 K€	200 759 K€	29 710 K€	654 120 K€	650 979 K€	51 508 K€	252 173 K€	1 745 301 K€
Part des réassureurs	R1620	-20 322 K€	162 613 K€	21 894 K€	287 142 K€	147 816 K€	12 464 K€	7 328 K€	618 934 K€
Net	R1700	-73 626 K€	38 146 K€	7 816 K€	366 978 K€	503 164 K€	39 044 K€	244 845 K€	1 126 367 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-892 K€	-177 847 K€	-24 266 K€	-311 903 K€	-275 150 K€	-1 655 K€	-189 002 K€	-980 715 K€
Part des réassureurs	R1720	-5 781 K€	-171 637 K€	-12 914 K€	-195 023 K€	-72 217 K€	-144 K€	-4 393 K€	-462 109 K€
Net	R1800	4 889 K€	-6 210 K€	-11 352 K€	-116 881 K€	-202 933 K€	-1 511 K€	-184 609 K€	-518 606 K€
Dépenses engagées	R1900	5 735 K€	11 190 K€	-33 K€	114 430 K€	67 878 K€	5 161 K€	5 108 K€	209 469 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								209 469 K€

Malakoff Humanis Prévoyance
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	2 307 008 K€						2 307 008 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	219 738 K€						219 738 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	343 218 K€						343 218 K€
Net	R0200	2 183 527 K€						2 183 527 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	2 361 118 K€						2 361 118 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	338 583 K€						338 583 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	579 046 K€						579 046 K€
Net	R0300	2 120 655 K€						2 120 655 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	1 899 993 K€						1 899 993 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	253 343 K€						253 343 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	467 716 K€						467 716 K€
Net	R0400	1 685 620 K€						1 685 620 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410	-177 394 K€						-177 394 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-400 K€						-400 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440	-43 931 K€						-43 931 K€
Net	R0500	-133 863 K€						-133 863 K€
Dépenses engagées	R0550	380 909 K€						380 909 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							380 909 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	634 945 K€						634 945 K€
Part des réassureurs	R1420	164 959 K€						164 959 K€
Net	R1500	469 986 K€						469 986 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	658 030 K€						658 030 K€
Part des réassureurs	R1520	138 942 K€						138 942 K€
Net	R1600	519 089 K€						519 089 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	1 745 301 K€						1 745 301 K€
Part des réassureurs	R1620	618 934 K€						618 934 K€
Net	R1700	1 126 367 K€						1 126 367 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	-980 715 K€						-980 715 K€
Part des réassureurs	R1720	-462 109 K€						-462 109 K€
Net	R1800	-518 606 K€						-518 606 K€
Dépenses engagées	R1900	209 469 K€						209 469 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							209 469 K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	814 313 K€		3 194 241 K€	318 184 K€	4 361 887 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	61 413 K€		637 691 K€	-1 105 K€	700 583 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	752 900 K€		2 556 550 K€	319 289 K€	3 661 304 K€
Marge de risque	R0100	23 129 K€	18 287 K€		5 252 K€	46 670 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	837 442 k€	3 212 529 k€		323 436 k€	4 408 558 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				C0160
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030		437 113 K€	3 408 370 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		54 910 K€	1 002 350 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		382 203 K€	2 406 019 k€
Marge de risque	R0100	5 344 K€	1 070 K€	9 656 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	178 705 K€	438 183 K€	3 418 025 k€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-1 347 721 K€	-656 243 K€			-2 003 964 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-807 710 K€	-458 657 K€			-1 266 367 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-540 011 K€	-197 587 K€			-737 597 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	1 454 685 K€	1 901 520 K€			3 356 205 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	796 105 K€	558 122 K€			1 354 226 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	658 581 K€	1 343 398 K€			2 001 979 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	106 965 K€	1 245 276 K€			1 352 241 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	118 570 K€	1 145 811 K€			1 264 381 K€
Marge de risque	R0280	26 849 K€	199 426 K€			226 275 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	133 814 K€	1 444 702 K€			1 578 516 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-11 606 K€	99 465 K€			87 859 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	145 419 K€	1 345 237 K€			1 490 656 K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

		Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Année		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											106 277 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210	44 325 K€	102 030 K€	43 975 K€	15 775 K€	3 501 K€						
N-3	R0220	55 183 K€	97 038 K€	61 355 K€	18 476 K€							
N-2	R0230	1 111 323 K€	411 501 K€	154 112 K€								
N-1	R0240	1 197 903 K€	377 284 K€									
N	R0250	1 228 926 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	106 277 K€	106 277 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210	3 501 K€	209 607 K€
N-3	R0220	18 476 K€	232 052 K€
N-2	R0230	154 112 K€	1 676 936 K€
N-1	R0240	377 284 K€	1 575 187 K€
N	R0250	1 228 926 K€	1 228 926 K€
Total	R0260	1 888 576 K€	5 028 984 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

		Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Année		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											3 430 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210					43 305 K€						
N-3	R0220				265 175 K€							
N-2	R0230			778 621 K€								
N-1	R0240		1 079 669 K€									
N	R0250	1 533 498 K€										

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	2 573 K€
N-9	R0160	2 556 K€
N-8	R0170	1 955 K€
N-7	R0180	2 403 K€
N-6	R0190	5 992 K€
N-5	R0200	38 733 K€
N-4	R0210	40 296 K€
N-3	R0220	242 696 K€
N-2	R0230	680 220 K€
N-1	R0240	894 902 K€
N	R0250	1 334 411 K€
Total	R0260	3 246 737 K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	9 405 098 K€			79 399 K€	
Fonds propres de base	R0020	5 384 622 K€			-49 939 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	5 384 622 K€			-49 939 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	1 888 981 K€			5 281 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	5 240 489 K€			-49 509 K€	
Minimum de capital requis	R0110	529 335 K€			2 152 K€	

Malakoff Humanis Prévoyance

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	11 726 K€	11 726 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	9 308 K€	9 307 508			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	5 113 588 K€	5 113 588 K€			
Passifs subordonnés	R0140	250 000 K€			250 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	5 384 622 K€	5 134 622 K€		250 000 K€	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	5 384 622 K€	5 134 622 K€		250 000 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	5 384 622 K€	5 134 622 K€		250 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	5 384 622 K€	5 134 622 K€		250 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	5 240 489 K€	5 134 622 K€		105 867 K€	
Capital de solvabilité requis	R0580	1 888 981 K€				
Minimum de capital requis	R0600	529 335 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	285%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	990%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	5 134 622 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	21 033 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	5 113 588 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	234 133 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	48 357 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	282 491 K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	1 635 372 k€	String TS/Simplifications - spread risk, bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	114 041 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	367 225 k€	String TS/Simplifications - lapse risk [240], Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	921 480 k€	String TS/Simplifications - SLT lapse risk [240]
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-788 427 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	2 249 691 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	107 131 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-467 840 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 888 981 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	1 888 981 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Malakoff Humanis Prévoyance

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	282 632 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	144 735 k€	1 348 831 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 212 158 k€	631 073 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		246 704 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		508 385 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		253 823 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		32 565 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		5 281 858 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			202 902 047 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	529 335 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	1 888 981 k€
Plafond du MCR	R0320	850 041 k€
Plancher du MCR	R0330	472 245 k€
MCR combiné	R0340	529 335 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	529 335 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	282 632 k€	246 704 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	1 008 596 k€	880 385 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	453 868 k€	396 173 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	252 149 k€	220 096 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	282 632 k€	246 704 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	282 632 k€	246 704 k€

IPSEC

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	17 160 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	961 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	196 925 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	42 810 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	11 378 K€
<i>Actions</i>	R0100	
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	111 983 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	23 387 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	88 596 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	30 754 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	462 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	462 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	136 860 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	50 059 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	50 059 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	86 801 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	39 320 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	47 481 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	13 325 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	6 256 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	37 261 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	31 097 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	8 211 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	508 K€
Total de l'actif	R0500	449 026 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	112 149 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	112 149 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	109 431 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	2 717 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	165 330 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	73 624 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	72 116 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	1 508 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	91 706 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	88 143 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	3 563 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	242 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	24 012 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	17 160 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	4 607 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	20 675 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	43 010 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	307 K€
Total du passif	R0900	387 492 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	61 534 K€

IPSEC

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	77 512 K€	41 843 K€		119 355 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	6 819 K€	1 320 K€		8 139 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	28 403 K€	23 544 K€		51 948 K€
Net	R0200	55 928 K€	19 619 K€		75 547 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	77 512 K€	41 843 K€		119 355 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	6 819 K€	1 320 K€		8 139 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	28 403 K€	23 544 K€		51 948 K€
Net	R0300	55 928 K€	19 619 K€		75 547 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	70 488 K€	57 572 K€		128 060 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	6 870 K€	676 K€		7 545 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	23 320 K€	32 576 K€		55 896 K€
Net	R0400	54 037 K€	25 672 K€		79 709 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410	-608K€	-60K€		-667K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-193K€	-638K€		-831K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500	-801K€	-697K€		-1 498K€
Dépenses engagées	R0550	9 208K€	5 583K€		14 791K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				14 791K€

IPSEC

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410			24 391 K€				1 560 K€	25 951 K€
Part des réassureurs	R1420			15 917 K€				-105 K€	15 811 K€
Net	R1500			8 475 K€				1 665 K€	10 140 K€
Primes acquises									
Brut	R1510			24 391 K€				1 560 K€	25 951 K€
Part des réassureurs	R1520			15 917 K€				-105 K€	15 811 K€
Net	R1600			8 475 K€				1 665 K€	10 140 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610			30 751 K€				-521 K€	30 230 K€
Part des réassureurs	R1620			16 124 K€				-730 K€	15 393 K€
Net	R1700			14 627 K€				209 K€	14 836 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710			3 767 K€				380 K€	4 147 K€
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800			3 767 K€				380 K€	4 147 K€
Dépenses engagées	R1900			2 846 K€				162 K€	3 008 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								3 008 K€

IPSEC
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	119 355 K€						119 355 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	8 139 K€						8 139 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	51 948 K€						51 948 K€
Net	R0200	75 547 K€						75 547 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	119 355 K€						119 355 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	8 139 K€						8 139 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	51 948 K€						51 948 K€
Net	R0300	75 547 K€						75 547 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	128 060 K€						128 060 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	7 545 K€						7 545 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	55 896 K€						55 896 K€
Net	R0400	79 709 K€						79 709 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410	-667 K€						-667 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-831 K€						-831 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500	-1 498 K€						-1 498 K€
Dépenses engagées	R0550	14 791 K€						14 791 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							14 791 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	25 951 K€						25 951 K€
Part des réassureurs	R1420	15 811 K€						15 811 K€
Net	R1500	10 140 K€						10 140 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	25 951 K€						25 951 K€
Part des réassureurs	R1520	15 811 K€						15 811 K€
Net	R1600	10 140 K€						10 140 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	30 230 K€						30 230 K€
Part des réassureurs	R1620	15 393 K€						15 393 K€
Net	R1700	14 836 K€						14 836 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	4 147 K€						4 147 K€
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800	4 147 K€						4 147 K€
Dépenses engagées	R1900	3 008 K€						3 008 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							3 008 K€

IPSEC

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030			83 947 K€	4 196 K€	88 143 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			45 952 K€	1 529 K€	47 481 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			37 995 K€	2 667 K€	40 662 K€
Marge de risque	R0100		3 492 K€		71 K€	3 563 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200		87 439 k€		4 267 k€	91 706 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030		1 270 K€	72 116 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		172 K€	39 320 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		1 099 K€	32 795 k€
Marge de risque	R0100		40 K€	1 508 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200		1 310 K€	73 624 k€

IPSEC						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-17 785 K€	-7 252 K€			-25 037 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-9 407 K€	-5 172 K€			-14 579 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-8 378 K€	-2 080 K€			-10 458 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	19 857 K€	114 612 K€			134 468 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	7 014 K€	57 623 K€			64 638 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	12 843 K€	56 988 K€			69 831 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	2 072 K€	107 360 K€			109 431 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	4 464 K€	54 908 K€			59 373 K€
Marge de risque	R0280	167 K€	2 550 K€			2 717 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	2 239 K€	109 910 K€			112 149 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-2 393 K€	52 451 K€			50 059 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	4 631 K€	57 459 K€			62 090 K€

IPSEC

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Année		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											
N-9	R0160	2 360 K€	5 299 K€	1 796 K€	535 K€	72 K€	20 K€	4 K€	8 K€			
N-8	R0170	2 546 K€	5 639 K€	1 707 K€	710 K€	59 K€	2 K€	2 K€				
N-7	R0180	4 967 K€	4 139 K€	1 856 K€	395 K€	88 K€	12 K€	5 K€	0 K€			
N-6	R0190	2 520 K€	4 716 K€	1 644 K€	430 K€	105 K€	39 K€	28 K€				
N-5	R0200	3 351 K€	5 301 K€	2 323 K€	764 K€	147 K€	10 K€					
N-4	R0210	3 416 K€	4 707 K€	2 169 K€	721 K€	119 K€						
N-3	R0220	2 411 K€	6 088 K€	4 798 K€	141 K€							
N-2	R0230	4 029 K€	10 041 K€	4 962 K€								
N-1	R0240	5 902 K€										
N	R0250	6 315 K€										

		Somme des années (cumulés)	
Pour l'année en cours		C0170	C0180
Précédentes	R0100		
N-9	R0160		10 092 K€
N-8	R0170		10 655 K€
N-7	R0180	0 K€	11 462 K€
N-6	R0190	28 K€	9 483 K€
N-5	R0200	10 K€	11 895 K€
N-4	R0210	119 K€	11 311 K€
N-3	R0220	141 K€	13 437 K€
N-2	R0230	4 962 K€	19 632 K€
N-1	R0240	11 955 K€	17 857 K€
N	R0250	6 315 K€	6 315 K€
Total	R0260	23 530 K€	151 979 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160				625 K€							
N-8	R0170			8 489 K€	381 K€							
N-7	R0180		26 241 K€	10 352 K€	1 018 K€							
N-6	R0190	14 387 K€	26 008 K€	14 360 K€	767 K€							
N-5	R0200	17 304 K€	23 640 K€	11 776 K€								
N-4	R0210	15 912 K€	21 488 K€	20 395 K€								
N-3	R0220	11 947 K€	27 203 K€	11 934 K€								
N-2	R0230	24 872 K€	36 865 K€									
N-1	R0240	38 509 K€										
N	R0250											

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	18 834 K€
N-1	R0240	43 928 K€
N	R0250	47 806 K€
Total	R0260	110 569 K€

IPSEC

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	277 479 K€			3 368 K€	
Fonds propres de base	R0020	61 534 K€			-1 607 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	61 534 K€			-1 607 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	55 639 K€			298 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	61 534 K€			-1 607 K€	
Minimum de capital requis	R0110	13 910 K€			75 K€	

IPSEC

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	380 K€	380 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	61 154 K€	61 154 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	61 534 K€	61 534 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	61 534 K€	61 534 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	61 534 K€	61 534 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	61 534 K€	61 534 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	61 534 K€	61 534 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	55 639 K€				
Minimum de capital requis	R0600	13 910 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	111%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	442%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	61 534 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	380 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	61 154 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	4 410 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	10 278 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	14 688 K€

IPSEC

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	28 517 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	8 676 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	4 532 k€	
Risque de souscription en santé	R0040	29 192 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-20 141 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	50 777 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	4 863 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	55 639 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	55 639 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

IPSEC

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	10 801 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	4 464 k€	1 347 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	54 908 k€	39 232 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		1 543 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		73 457 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	12 343 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	55 639 k€
Plafond du MCR	R0320	25 038 k€
Plancher du MCR	R0330	13 910 k€
MCR combiné	R0340	13 910 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	13 910 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	10 801 k€	1 543 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	48 686 k€	6 953 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	21 909 k€	3 129 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	12 171 k€	1 738 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	12 171 k€	1 738 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	12 171 k€	4 000 k€

INPR
S.02.01
Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	21 105 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	574 280 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	139 637 K€
<i>Actions</i>	R0100	199 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	199 K€
<i>Obligations</i>	R0130	103 171 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	59 944 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	43 227 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	331 273 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	3 659 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	3 659 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	494 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	174 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	174 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	320 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	24 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	295 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 714 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	9 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	7 718 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 037 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	614 014 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	-23 277 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	-23 277 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	-26 669 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	3 392 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	96 392 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	65 971 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	65 822 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	149 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	30 420 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	29 718 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	702 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	236 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	40 429 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	11 484 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	3 656 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0 K€
Total du passif	R0900	128 924 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	485 090 K€

INPR

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	7 949 K€	12 534 K€		20 483 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140		47 K€		47 K€
Net	R0200	7 949 K€	12 487 K€		20 436 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	8 008 K€	12 568 K€		20 576 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	13 287 K€	10 841 K€		24 128 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240		48 K€		48 K€
Net	R0300	21 295 K€	23 362 K€		44 656 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	6 183 K€	4 321 K€		10 505 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	10 526 K€	5 107 K€		15 633 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340		202 K€		202 K€
Net	R0400	16 710 K€	9 226 K€		25 936 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	3 403K€	1 302K€		4 706K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				4 706K€

INPR

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410		82 K€		9 125 K€					9 207 K€
Part des réassureurs	R1420				127 K€					127 K€
Net	R1500		82 K€		8 998 K€					9 081 K€
Primes acquises										
Brut	R1510		82 K€		9 083 K€					9 166 K€
Part des réassureurs	R1520				170 K€					170 K€
Net	R1600		82 K€		8 914 K€					8 996 K€
Charge des sinistres										
Brut	R1610		150 K€		13 052 K€	9 784 K€		2 591 K€	928 K€	26 505 K€
Part des réassureurs	R1620				618 K€	17 K€				635 K€
Net	R1700		150 K€		12 433 K€	9 767 K€		2 591 K€	928 K€	25 870 K€
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710		-68 K€		-1 996 K€	-8 167 K€				-10 230 K€
Part des réassureurs	R1720				-796 K€					-796 K€
Net	R1800		-68 K€		-1 200 K€	-8 167 K€				-9 434 K€
Dépenses engagées	R1900		40 K€		1 641 K€	1 084 K€		901 K€		3 665 K€
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									3 665 K€

INPR
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
R0010								
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	20 483 K€					20 483 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	47 K€					47 K€	
Net	R0200	20 436 K€					20 436 K€	
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	20 576 K€					20 576 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	24 128 K€					24 128 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	48 K€					48 K€	
Net	R0300	44 656 K€					44 656 K€	
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	10 505 K€					10 505 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	15 633 K€					15 633 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	202 K€					202 K€	
Net	R0400	25 936 K€					25 936 K€	
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	4 706 K€					4 706 K€	
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300						4 706 K€	

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
R1400								
Primes émises								
Brut	R1410	9 207 K€					9 207 K€	
Part des réassureurs	R1420	127 K€					127 K€	
Net	R1500	9 081 K€					9 081 K€	
Primes acquises								
Brut	R1510	9 166 K€					9 166 K€	
Part des réassureurs	R1520	170 K€					170 K€	
Net	R1600	8 996 K€					8 996 K€	
Charge des sinistres								
Brut	R1610	26 505 K€					26 505 K€	
Part des réassureurs	R1620	635 K€					635 K€	
Net	R1700	25 870 K€					25 870 K€	
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	-10 230 K€					-10 230 K€	
Part des réassureurs	R1720	-796 K€					-796 K€	
Net	R1800	-9 434 K€					-9 434 K€	
Dépenses engagées	R1900	3 665 K€					3 665 K€	
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600						3 665 K€	

INPR

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	-9 K€		29 565 K€	163 K€	29 718 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			295 K€		295 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	-9 K€		29 269 K€	163 K€	29 423 K€
Marge de risque	R0100	2 K€	575 K€		125 K€	702 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	-8 k€	30 140 k€		288 k€	30 420 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030		20 918 K€	65 822 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			24 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		20 918 K€	65 798 k€
Marge de risque	R0100		39 K€	149 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200		20 956 K€	65 971 k€

INPR						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-33 205 K€	-35 252 K€			-68 457 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		-32 K€			-32 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-33 205 K€	-35 220 K€			-68 426 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	25 466 K€	16 322 K€			41 789 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		205 K€			205 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	25 466 K€	16 117 K€			41 583 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	-7 739 K€	-18 930 K€			-26 669 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	-7 739 K€	-19 104 K€			-26 842 K€
Marge de risque	R0280	349 K€	3 043 K€			3 392 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	-7 390 K€	-15 887 K€			-23 277 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330		174 K€			174 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	-7 390 K€	-16 060 K€			-23 451 K€

INPR

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											-35 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210	8 898 K€	3 550 K€	994 K€	336 K€	24 K€						
N-3	R0220	8 412 K€	3 464 K€	620 K€								
N-2	R0230	7 437 K€	3 584 K€	639 K€								
N-1	R0240	6 977 K€	2 446 K€									
N	R0250	6 642 K€										

Pour l'année en cours Somme des années (cumulés)

		C0170	C0180
Précédentes	R0100	-35 K€	-35 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210	24 K€	13 802 K€
N-3	R0220	620 K€	13 331 K€
N-2	R0230	639 K€	11 660 K€
N-1	R0240	2 446 K€	9 423 K€
N	R0250	6 642 K€	6 642 K€
Total	R0260	10 336 K€	54 823 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200							95 K€				
N-4	R0210					265 K€						
N-3	R0220				1 036 K€							
N-2	R0230			9 049 K€								
N-1	R0240		16 667 K€									
N	R0250	17 612 K€										

En fin d'année

		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	85 K€
N-5	R0200	
N-4	R0210	202 K€
N-3	R0220	861 K€
N-2	R0230	8 490 K€
N-1	R0240	15 298 K€
N	R0250	15 979 K€
Total	R0260	40 915 K€

INPR

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	73 115 K€			1 222 K€	
Fonds propres de base	R0020	485 090 K€			-905 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	485 090 K€			-905 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	99 316 K€			333 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	485 090 K€			-905 K€	
Minimum de capital requis	R0110	24 829 K€			83 K€	

INPR

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	382 K€	382 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	484 708 K€	484 708 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	485 090 K€	485 090 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	485 090 K€	485 090 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	485 090 K€	485 090 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	485 090 K€	485 090 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	485 090 K€	485 090 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	99 316 K€				
Minimum de capital requis	R0600	24 829 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	488%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1954%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	485 090 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	382 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	484 708 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	2 083 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	4 998 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	7 080 K€

INPR**S.25.01****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	110 175 k€	String TS/Simplifications - spread risk, bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 016 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	5 046 k€	String TS/Simplifications - lapse risk [240], Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	18 389 k€	String TS/Simplifications - SLT lapse risk [240]
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-17 396 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	118 230 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	1 708 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 297 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-19 324 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	99 316 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	99 316 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

INPR

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	2 910 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	502 k€	8 023 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	11 001 k€	12 569 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		7 309 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		95 230 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			7 583 869 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	10 219 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	99 316 k€
Plafond du MCR	R0320	44 692 k€
Plancher du MCR	R0330	24 829 k€
MCR combiné	R0340	24 829 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	24 829 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	2 910 k€	7 309 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	28 284 k€	71 032 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	12 728 k€	31 964 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	7 071 k€	17 758 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	7 071 k€	17 758 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	7 071 k€	17 758 k€

Capreval

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	1 262 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	62 168 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	
Actions	R0100	56 K€
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	56 K€
Obligations	R0130	32 617 K€
Obligations d'Etat	R0140	21 159 K€
Obligations d'entreprise	R0150	11 458 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	29 496 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 657 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	1 657 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	39 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-32 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-32 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	71 K€
Santé similaire à la vie	R0320	34 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	37 K€
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 110 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	536 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 829 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	69 604 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	5 422 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	5 422 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	4 975 K€
Marge de risque	R0590	448 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	33 517 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	4 856 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	4 833 K€
Marge de risque	R0640	23 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	28 661 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	28 454 K€
Marge de risque	R0680	207 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	73 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	1 262 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	212 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	33 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	500 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	3 K€
Total du passif	R0900	41 023 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	28 581 K€

Capreval

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	6 351 K€	916 K€		7 266 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140		9 K€		9 K€
Net	R0200	6 351 K€	907 K€		7 258 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	6 365 K€	927 K€		7 292 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240		42 K€		42 K€
Net	R0300	6 365 K€	884 K€		7 249 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	6 113 K€	559 K€		6 672 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340		2 K€		2 K€
Net	R0400	6 113 K€	557 K€		6 670 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	943K€	43K€		986K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				986K€

Capreval

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410				2 274 K€				2 274 K€
Part des réassureurs	R1420				70 K€				70 K€
Net	R1500				2 204 K€				2 204 K€
Primes acquises									
Brut	R1510				2 302 K€				2 302 K€
Part des réassureurs	R1520				55 K€				55 K€
Net	R1600				2 246 K€				2 246 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610		37 K€		2 664 K€	1 451 K€			4 153 K€
Part des réassureurs	R1620				40 K€	34 K€			74 K€
Net	R1700		37 K€		2 624 K€	1 417 K€			4 079 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710		16 K€		-1 782 K€	-1 351 K€			-3 117 K€
Part des réassureurs	R1720				-16 K€				-16 K€
Net	R1800		16 K€		-1 765 K€	-1 351 K€			-3 101 K€
Dépenses engagées	R1900		0 K€		214 K€	34 K€			249 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								249 K€

Capreval
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine					5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070				
R0010												
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140				
Primes émises												
Brut — Assurance directe	R0110	7 266 K€										7 266 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120											
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130											
Part des réassureurs	R0140	9 K€										9 K€
Net	R0200	7 258 K€										7 258 K€
Primes acquises												
Brut — Assurance directe	R0210	7 292 K€										7 292 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220											
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230											
Part des réassureurs	R0240	42 K€										42 K€
Net	R0300	7 249 K€										7 249 K€
Charge des sinistres												
Brut — Assurance directe	R0310	6 672 K€										6 672 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320											
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330											
Part des réassureurs	R0340	2 K€										2 K€
Net	R0400	6 670 K€										6 670 K€
Variation des autres provisions techniques												
Brut — Assurance directe	R0410											
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420											
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430											
Part des réassureurs	R0440											
Net	R0500											
Dépenses engagées	R0550	986 K€										986 K€
Autres dépenses	R1200											
Total des dépenses	R1300											986 K€

		Pays d'origine					5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210				
R1400												
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280				
Primes émises												
Brut	R1410	2 274 K€										2 274 K€
Part des réassureurs	R1420	70 K€										70 K€
Net	R1500	2 204 K€										2 204 K€
Primes acquises												
Brut	R1510	2 302 K€										2 302 K€
Part des réassureurs	R1520	55 K€										55 K€
Net	R1600	2 246 K€										2 246 K€
Charge des sinistres												
Brut	R1610	4 153 K€										4 153 K€
Part des réassureurs	R1620	74 K€										74 K€
Net	R1700	4 079 K€										4 079 K€
Variation des autres provisions techniques												
Brut	R1710	-3 117 K€										-3 117 K€
Part des réassureurs	R1720	-16 K€										-16 K€
Net	R1800	-3 101 K€										-3 101 K€
Dépenses engagées	R1900	249 K€										249 K€
Autres dépenses	R2500											
Total des dépenses	R2600											249 K€

Capreval

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	429 k€		28 025 k€		28 454 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			37 k€		37 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	429 k€		27 988 k€		28 417 k€
Marge de risque	R0100		207 k€			207 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	429 k€	28 232 k€			28 661 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			4 833 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			34 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			4 798 k€
Marge de risque	R0100			23 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200			4 856 k€

Capreval
S.17.01
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	886 K€	273 K€			1 160 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		-55 K€			-55 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	886 K€	328 K€			1 215 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	1 176 K€	2 639 K€			3 815 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		23 K€			23 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 176 K€	2 616 K€			3 792 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	2 062 K€	2 912 K€			4 975 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	2 062 K€	2 945 K€			5 007 K€
Marge de risque	R0280	66 K€	382 K€			448 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	2 128 K€	3 294 K€			5 422 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330		-32 K€			-32 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	2 128 K€	3 327 K€			5 455 K€

Capreval
S.19.01 - Année d'accident
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

		Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Année		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											0 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210	105 K€	266 K€	76 K€	56 K€	1 K€						
N-3	R0220	53 K€	189 K€	66 K€	38 K€							
N-2	R0230	5 137 K€	1 755 K€	155 K€								
N-1	R0240	5 256 K€	1 389 K€									
N	R0250	5 517 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
Année		C0170	C0180
Précédentes	R0100	0 K€	0 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210	1 K€	503 K€
N-3	R0220	38 K€	345 K€
N-2	R0230	155 K€	7 046 K€
N-1	R0240	1 389 K€	6 645 K€
N	R0250	5 517 K€	5 517 K€
Total	R0260	7 134 K€	20 092 K€

S.19.01 - Année de souscription
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

		Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Année		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230		1 014 K€									
N-1	R0240		1 091 K€									
N	R0250	1 987 K€										

		En fin d'année
Année		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	869 K€
N-1	R0240	967 K€
N	R0250	1 788 K€
Total	R0260	3 624 K€

Capreval

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	38 939 K€			374 K€	
Fonds propres de base	R0020	28 581 K€			-373 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	28 581 K€			-373 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	9 176 K€			-1 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	28 581 K€			-373 K€	
Minimum de capital requis	R0110	6 700 K€				

Capreval

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	380 K€	380 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	28 201 K€	28 201 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	28 581 K€	28 581 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	28 581 K€	28 581 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	28 581 K€	28 581 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	28 581 K€	28 581 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	28 581 K€	28 581 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	9 176 K€				
Minimum de capital requis	R0600	6 700 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	311%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	427%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	28 581 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	380 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	28 201 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	331 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	113 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	444 K€

Capreval

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	7 232 k€	String TS/Simplifications - spread risk, bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	406 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	1 505 k€	String TS/Simplifications - lapse risk [240], Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	4 200 k€	String TS/Simplifications - SLT lapse risk [240]
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-3 404 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	9 940 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	311 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 074 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	9 176 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	9 176 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Capreval

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Termes de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	C0010	C0020
R0010	856 k€	

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020 2 062 k€	6 247 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030 2 945 k€	934 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Termes de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	C0070	C0080
R0200		1 188 k€

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		429 k€
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		32 786 k€
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		690 352 k€

Calcul du MCR global

	C0130
MCR linéaire	R0300 2 043 k€
Capital de solvabilité requis	R0310 9 176 k€
Plafond du MCR	R0320 4 129 k€
Plancher du MCR	R0330 2 294 k€
MCR combiné	R0340 2 294 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350 6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400 6 700 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500 856 k€	1 188 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510 3 843 k€	5 333 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520 1 729 k€	2 400 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530 961 k€	1 333 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540 961 k€	1 333 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550 2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560 2 700 k€	4 000 k€

Mutuelle Malakoff Humanis

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	94 701 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	906 281 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	3 700 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	417 170 K€
<i>Actions</i>	R0100	1 703 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	191 K€
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	1 513 K€
<i>Obligations</i>	R0130	199 968 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	84 067 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	104 824 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	11 076 K€
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	280 898 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	2 842 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 986 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	1 986 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-23 745 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	-23 969 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	-23 969 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	224 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	224 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 185 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	38 079 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	15 043 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	8 556 K€
<i>Actions propres auto-détenues (directement)</i>	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	21 351 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	1 063 437 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	23 733 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	23 733 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	16 820 K€
Marge de risque	R0590	6 913 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	3 043 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	936 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	892 K€
Marge de risque	R0640	44 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	2 107 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	2 106 K€
Marge de risque	R0680	1 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 405 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	102 543 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	42 575 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	37 719 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	13 K€
Total du passif	R0900	213 030 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	850 406 K€

Mutuelle Malakoff Humanis

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	431 472 K€			431 472 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	578 K€			578 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	6 257 K€			6 257 K€
Net	R0200	425 793 K€			425 793 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	452 688 K€			452 688 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	23 200 K€			23 200 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	70 349 K€			70 349 K€
Net	R0300	405 539 K€			405 539 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	375 440 K€			375 440 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	17 420 K€			17 420 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	58 296 K€			58 296 K€
Net	R0400	334 563 K€			334 563 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	77 981 K€			77 981 K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				77 981 K€

Mutuelle Malakoff Humanis

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		C0300
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	84 K€	170 K€						254 K€
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500		170 K€						254 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	84 K€	170 K€						254 K€
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600	84 K€	170 K€						254 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	23 K€	31 K€						54 K€
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700	23 K€	31 K€						54 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	29 K€	-306 K€						-277 K€
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800	29 K€	-306 K€						-277 K€
Dépenses engagées	R1900	3 K€	18 K€						21 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								21 K€

Mutuelle Malakoff Humanis
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130	C0140
R0010									
Primes émises									
Brut — Assurance directe	R0110	431 472 K€					431 472 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	578 K€					578 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	6 257 K€					6 257 K€		
Net	R0200	425 793 K€					425 793 K€		
Primes acquises									
Brut — Assurance directe	R0210	452 688 K€					452 688 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	23 200 K€					23 200 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	70 349 K€					70 349 K€		
Net	R0300	405 539 K€					405 539 K€		
Charge des sinistres									
Brut — Assurance directe	R0310	375 440 K€					375 440 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	17 420 K€					17 420 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	58 296 K€					58 296 K€		
Net	R0400	334 563 K€					334 563 K€		
Variation des autres provisions techniques									
Brut — Assurance directe	R0410								
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550	77 981 K€					77 981 K€		
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300						77 981 K€		

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		C0270	C0280
R1400									
Primes émises									
Brut	R1410	254 K€					254 K€		
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500	254 K€					254 K€		
Primes acquises									
Brut	R1510	254 K€					254 K€		
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600	254 K€					254 K€		
Charge des sinistres									
Brut	R1610	54 K€					54 K€		
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700	54 K€					54 K€		
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-277 K€					-277 K€		
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800	-277 K€					-277 K€		
Dépenses engagées	R1900	21 K€					21 K€		
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600						21 K€		

Mutuelle Malakoff Humanis
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	2 106 K€				2 106 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	2 106 K€				2 106 K€
Marge de risque	R0100	1 K€				1 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	2 107 k€				2 107 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			892 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			224 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			668 k€
Marge de risque	R0100	44 K€		44 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	936 K€		936 k€

Mutuelle Malakoff Humanis						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-235 756 K€				-235 756 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-132 499 K€				-132 499 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-103 257 K€				-103 257 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	252 575 K€				252 575 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	108 530 K€				108 530 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	144 046 K€				144 046 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	16 820 K€				16 820 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	40 789 K€				40 789 K€
Marge de risque	R0280	6 913 K€				6 913 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	23 733 K€				23 733 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-23 969 K€				-23 969 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	47 702 K€				47 702 K€

Mutuelle Malakoff Humanis

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année		Année de développement											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
Précédentes	R0100												1 272 K€
	N-9	R0160											
	N-8	R0170											
	N-7	R0180											
	N-6	R0190											
	N-5	R0200											
	N-4	R0210											
	N-3	R0220											
	N-2	R0230	260 001 K€	81 679 K€	2 804 K€								
	N-1	R0240	300 494 K€	56 282 K€									
	N	R0250	305 602 K€										

Pour l'année en cours Somme des années (cumulés)

		C0170	C0180	
Précédentes	R0100	1 272 K€	1 272 K€	
	N-9			
	N-8			
	N-7			
	N-6			
	N-5			
	N-4			
	N-3			
	N-2	2 804 K€	344 483 K€	
	N-1	56 282 K€	356 775 K€	
	N	305 602 K€	305 602 K€	
	Total	R0260	365 959 K€	1 008 133 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année		Année de développement											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
Précédentes	R0100												
	N-9	R0160											
	N-8	R0170											
	N-7	R0180											
	N-6	R0190											
	N-5	R0200											
	N-4	R0210											
	N-3	R0220											
	N-2	R0230			35 931 K€								
	N-1	R0240		47 675 K€									
	N	R0250	102 015 K€										

En fin d'année

		C0360	
Précédentes	R0100		
	N-9	R0160	
	N-8	R0170	
	N-7	R0180	
	N-6	R0190	
	N-5	R0200	
	N-4	R0210	
	N-3	R0220	31 694 K€
	N-2	R0230	34 761 K€
	N-1	R0240	45 861 K€
	N	R0250	98 383 K€
	Total	R0260	210 699 K€

Mutuelle Malakoff Humanis

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	26 776 K€			505 K€	
Fonds propres de base	R0020	850 406 K€			-199 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	850 406 K€			-199 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	219 170 K€			107 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	850 406 K€			-199 K€	
Minimum de capital requis	R0110	54 792 K€			27 K€	

Mutuelle Malakoff Humanis

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 170 K€	3 170 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	847 236 K€	847 236 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	850 406 K€	850 406 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	850 406 K€	850 406 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	850 406 K€	850 406 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	850 406 K€	850 406 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	850 406 K€	850 406 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	219 170 K€				
Minimum de capital requis	R0600	54 792 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	388%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1552%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	850 406 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 170 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	847 236 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	56 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	37 496 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	37 552 K€

Mutuelle Malakoff Humanis

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	170 726 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	11 773 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	18 k€	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	84 913 k€	String TS/Simplifications - SLT lapse risk [240]
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-54 705 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	212 725 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	14 287 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-7 842 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	219 170 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	219 170 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Mutuelle Malakoff Humanis

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	22 709 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	65 609 k€	417 561 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		92 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		2 106 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		668 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	22 801 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	219 170 k€
Plafond du MCR	R0320	98 626 k€
Plancher du MCR	R0330	54 792 k€
MCR combiné	R0340	54 792 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 k€
Minimum de capital requis	R0400	54 792 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	22 709 k€	92 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	218 286 k€	884 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	98 229 k€	398 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	54 571 k€	221 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	54 571 k€	221 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	54 571 k€	4 000 k€

Malakoff Humanis Nationale
S.02.01
Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	27 574 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	90 536 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	6 428 K€
<i>Actions</i>	R0100	0 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	0 K€
<i>Obligations</i>	R0130	42 458 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	6 789 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	35 670 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	41 247 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	402 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	750 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	1 105 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	1 105 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	-354 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	-354 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	527 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	6 774 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 192 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 539 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	15 203 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	150 096 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	-11 855 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	-11 855 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	-14 585 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	2 730 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 122 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	
<i>Marge de risque</i>	R0640	
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	1 122 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	1 078 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	45 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 140 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	27 574 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	16 319 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	8 189 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	9 359 K€
Passifs subordonnés	R0850	12 000 K€
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	12 000 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	6 K€
Total du passif	R0900	63 854 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	86 242 K€

Malakoff Humanis Nationale

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	153 073 K€			153 073 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	891 K€			891 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	58 343 K€			58 343 K€
Net	R0200	95 621 K€			95 621 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	158 003 K€			158 003 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	21 747 K€			21 747 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	37 838 K€			37 838 K€
Net	R0300	141 911 K€			141 911 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	129 985 K€			129 985 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	15 362 K€			15 362 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	25 473 K€			25 473 K€
Net	R0400	119 874 K€			119 874 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550	28 306K€			28 306K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				28 306K€

Malakoff Humanis Nationale

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	2 287 K€		369 K€					2 656 K€
Part des réassureurs	R1420	2 288 K€		448 K€					2 737 K€
Net	R1500	-1 K€		-79 K€					-80 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	1 994 K€		369 K€					2 363 K€
Part des réassureurs	R1520	1 363 K€		87 K€					1 450 K€
Net	R1600	632 K€		281 K€					913 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	1 805 K€		375 K€					2 180 K€
Part des réassureurs	R1620	2 179 K€		286 K€					2 465 K€
Net	R1700	-374 K€		89 K€					-285 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710								
Part des réassureurs	R1720	-1 552 K€		-560 K€					-2 111 K€
Net	R1800	1 552 K€		560 K€					2 111 K€
Dépenses engagées	R1900	1 061 K€		160 K€				0 K€	1 221 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								1 221 K€

Malakoff Humanis Nationale
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130	C0140
R0010									
Primes émises									
Brut — Assurance directe	R0110	153 073 K€					153 073 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	891 K€					891 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	58 343 K€					58 343 K€		
Net	R0200	95 621 K€					95 621 K€		
Primes acquises									
Brut — Assurance directe	R0210	158 003 K€					158 003 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	21 747 K€					21 747 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	37 838 K€					37 838 K€		
Net	R0300	141 911 K€					141 911 K€		
Charge des sinistres									
Brut — Assurance directe	R0310	129 985 K€					129 985 K€		
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	15 362 K€					15 362 K€		
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	25 473 K€					25 473 K€		
Net	R0400	119 874 K€					119 874 K€		
Variation des autres provisions techniques									
Brut — Assurance directe	R0410								
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550	28 306 K€					28 306 K€		
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300						28 306 K€		

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		C0270	C0280
R1400									
Primes émises									
Brut	R1410	2 656 K€					2 656 K€		
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non	R1420	2 737 K€					2 737 K€		
Net	R1500	-80 K€					-80 K€		
Primes acquises									
Brut	R1510	2 363 K€					2 363 K€		
Part des réassureurs	R1520	1 450 K€					1 450 K€		
Net	R1600	913 K€					913 K€		
Charge des sinistres									
Brut	R1610	2 180 K€					2 180 K€		
Part des réassureurs	R1620	2 465 K€					2 465 K€		
Net	R1700	-285 K€					-285 K€		
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710								
Part des réassureurs	R1720	-2 111 K€					-2 111 K€		
Net	R1800	2 111 K€					2 111 K€		
Dépenses engagées	R1900	1 221 K€					1 221 K€		
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600						1 221 K€		

Malakoff Humanis Nationale
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030			1 048 K€	29 K€	1 078 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			-354 K€		-354 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			1 402 K€	29 K€	1 432 K€
Marge de risque	R0100		45 K€			45 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200		1 093 k€		29 k€	1 122 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			
Marge de risque	R0100			
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200			

Malakoff Humanis Nationale

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-83 769 K€				-83 769 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-40 940 K€				-40 940 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-42 829 K€				-42 829 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	69 184 K€				69 184 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	42 045 K€				42 045 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	27 139 K€				27 139 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	-14 585 K€				-14 585 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	-15 690 K€				-15 690 K€
Marge de risque	R0280	2 730 K€				2 730 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	-11 855 K€				-11 855 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	1 105 K€				1 105 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	-12 960 K€				-12 960 K€

Malakoff Humanis Nationale

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230											
N-1	R0240											
N	R0250											

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100		
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210		
N-3	R0220		
N-2	R0230		
N-1	R0240		
N	R0250		
Total	R0260		

Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230											
N-1	R0240											
N	R0250											

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	69 K€
N-9	R0160	65 K€
N-8	R0170	393 K€
N-7	R0180	13 691 K€
N-6	R0190	132 818 K€
N-5	R0200	135 188 K€
N-4	R0210	144 285 K€
N-3	R0220	141 692 K€
N-2	R0230	117 673 K€
N-1	R0240	125 557 K€
N	R0250	116 676 K€
Total	R0260	928 107 K€

Malakoff Humanis Nationale

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	-10 733 K€			213 K€	
Fonds propres de base	R0020	98 242 K€			-111 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	98 242 K€			-111 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	41 046 K€			18 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	88 295 K€			-110 K€	
Minimum de capital requis	R0110	10 262 K€			4 K€	

Malakoff Humanis Nationale

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381 K€	381 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	85 861 K€	85 861 K€			
Passifs subordonnés	R0140	12 000 K€			12 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	98 242 K€	86 242 K€		12 000 K€	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	98 242 K€	86 242 K€		12 000 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	98 242 K€	86 242 K€		12 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	98 242 K€	86 242 K€		12 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	88 295 K€	86 242 K€		2 052 K€	
Capital de solvabilité requis	R0580	41 046 K€				
Minimum de capital requis	R0600	10 262 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	239%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	860%				

Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	86 242 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	85 861 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	9 958 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	9 958 K€

Malakoff Humanis Nationale

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	10 506 k€	String TS/Simplifications - spread risk, bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 830 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	489 k€	String TS/Simplifications - lapse risk [240], Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	29 899 k€	String TS/Simplifications - SLT lapse risk [240]
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-9 164 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	35 559 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	5 487 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	41 046 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	41 046 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Malakoff Humanis Nationale

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	5 921 k€	

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	125 968 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		218 k€

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	1 432 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		268 952 k€

Calcul du MCR global

	C0130
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore pay	R0300 6 139 k€
Capital de solvabilité requis	R0310 41 046 k€
Plafond du MCR	R0320 18 471 k€
Plancher du MCR	R0330 10 262 k€
MCR combiné	R0340 10 262 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350 4 000 k€
Minimum de capital requis	R0400 10 262 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500 5 921 k€	218 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510 39 586 k€	1 460 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520 17 814 k€	657 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530 9 897 k€	365 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540 9 897 k€	365 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550 2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560 9 897 k€	4 000 k€

Radiance Mutuelle

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	1 459 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	11 262 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	100 955 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	4 894 K€
<i>Actions</i>	R0100	2 119 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	2 119 K€
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	31 105 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	462 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	30 643 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	50 373 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	6 136 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	6 326 K€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	851 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	851 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	0 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	0 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	546 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 180 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 986 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	6 700 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	352 K€
Total de l'actif	R0500	129 291 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	-1 113 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	-1 113 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	-2 153 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	1 040 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	17 763 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	14 534 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	13 706 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	828 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	3 229 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	3 061 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	168 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	150 K€
Provisions pour retraite	R0760	127 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	4 331 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	4 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	12 022 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0 K€
Total du passif	R0900	33 283 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	96 008 K€

Radiance Mutuelle

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	
					C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	68 994 K€			68 994 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	13 708 K€			13 708 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140				
Net	R0200	82 702 K€			82 702 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	68 994 K€			68 994 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	13 708 K€			13 708 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240				
Net	R0300	82 702 K€			82 702 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	53 468 K€			53 468 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	10 759 K€			10 759 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340				
Net	R0400	64 227 K€			64 227 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410	-1 209K€			-1 209K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	95K€			95K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500	-1 115K€			-1 115K€
Dépenses engagées	R0550	14 444K€			14 444K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				14 444K€

Radiance Mutuelle

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	-1 582 K€	13 K€		218 K€				-1 351 K€
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500		13 K€		218 K€				-1 351 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	-1 582 K€	15 K€		218 K€				-1 349 K€
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600	-1 582 K€	15 K€		218 K€				-1 349 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610		283 K€		110 K€				394 K€
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700		283 K€		110 K€				394 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-1 719 K€	-281 K€					-55 K€	-2 056 K€
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800	-1 719 K€	-281 K€					-55 K€	-2 056 K€
Dépenses engagées	R1900	128 K€	14 K€		2 K€				144 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								144 K€

Radiane Mutuelle
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130	C0140
R0010									
Primes émises									
Brut — Assurance directe	R0110	68 994 K€						68 994 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	13 708 K€						13 708 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								
Net	R0200	82 702 K€						82 702 K€	
Primes acquises									
Brut — Assurance directe	R0210	68 994 K€						68 994 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	13 708 K€						13 708 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								
Net	R0300	82 702 K€						82 702 K€	
Charge des sinistres									
Brut — Assurance directe	R0310	53 468 K€						53 468 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	10 759 K€						10 759 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								
Net	R0400	64 227 K€						64 227 K€	
Variation des autres provisions techniques									
Brut — Assurance directe	R0410	-1 209 K€						-1 209 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	95 K€						95 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500	-1 115 K€						-1 115 K€	
Dépenses engagées	R0550	14 444 K€						14 444 K€	
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300							14 444 K€	

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		C0270	C0280
R1400									
Primes émises									
Brut	R1410	-1 351 K€						-1 351 K€	
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500	-1 351 K€						-1 351 K€	
Primes acquises									
Brut	R1510	-1 349 K€						-1 349 K€	
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600	-1 349 K€						-1 349 K€	
Charge des sinistres									
Brut	R1610	394 K€						394 K€	
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700	394 K€						394 K€	
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-2 056 K€						-2 056 K€	
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800	-2 056 K€						-2 056 K€	
Dépenses engagées	R1900	144 K€						144 K€	
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600							144 K€	

Radiance Mutuelle
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	3 096 K€		-64 K€	29 K€	3 061 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	3 096 K€		-64 K€	29 K€	3 061 K€
Marge de risque	R0100	168 K€				168 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	3 263 k€	-64 k€		29 k€	3 229 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			13 706 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			13 706 k€
Marge de risque	R0100	828 K€		828 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	14 534 K€		14 534 k€

Radiance Mutuelle						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-8 908 K€				-8 908 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-8 908 K€				-8 908 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	6 755 K€				6 755 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0 K€				0 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	6 755 K€				6 755 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	-2 153 K€				-2 153 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	-2 153 K€				-2 153 K€
Marge de risque	R0280	1 040 K€				1 040 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	-1 113 K€				-1 113 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	0 K€				0 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	-1 113 K€				-1 113 K€

Radiance Mutuelle

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
N-9	R0100										
N-8	R0160										
N-7	R0170										
N-6	R0180										
N-5	R0190										
N-4	R0200										
N-3	R0210										
N-2	R0220	51 881 K€	5 313 K€	157 K€	52 K€						
N-1	R0230	51 608 K€	5 586 K€	207 K€							
N	R0240	56 318 K€	5 486 K€								
N	R0250	57 066 K€									

Année	Somme des années (cumulés)	
	Pour l'année en cours C0170	C0180
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	52 K€
N-2	R0230	207 K€
N-1	R0240	5 486 K€
N	R0250	57 066 K€
Total	R0260	62 811 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
N-9	R0100										
N-8	R0160										
N-7	R0170										
N-6	R0180										
N-5	R0190										
N-4	R0200										
N-3	R0210										
N-2	R0220										
N-1	R0230										
N-1	R0240		567 K€								
N	R0250	5 612 K€									

Année	En fin d'année	
	C0360	
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	
N-1	R0240	548 K€
N	R0250	5 423 K€
Total	R0260	5 971 K€

Radiance Mutuelle

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	16 651 K€			237 K€	
Fonds propres de base	R0020	96 008 K€			-175 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	96 008 K€			-175 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	23 636 K€			92 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	96 008 K€			-175 K€	
Minimum de capital requis	R0110	5 909 K€			23 K€	

Radiance Mutuelle

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381 K€	381 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	95 626 K€	95 626 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	96 008 K€	96 008 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	96 008 K€	96 008 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	96 008 K€	96 008 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	96 008 K€	96 008 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	96 008 K€	96 008 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	23 636 K€				
Minimum de capital requis	R0600	5 909 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	406%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1625%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	96 008 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	95 626 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	64 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	8 915 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	8 979 K€

Radiance Mutuelle

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	12 687 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 358 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	258 k€	
Risque de souscription en santé	R0040	15 867 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-8 154 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	24 017 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	2 490 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-2 871 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	23 636 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	23 636 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Radiance Mutuelle

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	3 882 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 465 k€	81 120 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		411 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			3 092 k€
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			3 k€
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			13 736 k€
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			11 616 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	4 292 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	23 636 k€
Plafond du MCR	R0320	10 636 k€
Plancher du MCR	R0330	5 909 k€
MCR combiné	R0340	5 909 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 k€
Minimum de capital requis	R0400	5 909 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	3 882 k€	411 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	21 373 k€	2 262 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	9 618 k€	1 018 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	5 343 k€	566 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	5 343 k€	566 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	5 343 k€	4 000 k€

Mutuelle Renault

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	550 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	5 786 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	65 225 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	2 727 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	3 646 K€
<i>Actions</i>	R0100	
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	40 858 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	11 640 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	18 970 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	10 247 K€
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	17 769 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	225 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 361 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	232 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	6 802 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	82 956 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	9 031 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	9 031 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	7 062 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	1 969 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	
<i>Marge de risque</i>	R0640	
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	
<i>Marge de risque</i>	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	859 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	550 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	294 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	6 986 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	17 720 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	65 236 K€

Mutuelle Renault

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	70 701 K€			70 701 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140				
Net	R0200	70 701 K€			70 701 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	70 701 K€			70 701 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240				
Net	R0300	70 701 K€			70 701 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	61 849 K€			61 849 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340				
Net	R0400	61 849 K€			61 849 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410	-1 753K€			-1 753K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500	-1 753K€			-1 753K€
Dépenses engagées	R0550	10 908K€			10 908K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				10 908K€

Mutuelle Renault

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées										
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

Mutuelle Renault
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	70 701 K€						70 701 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200	70 701 K€						70 701 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	70 701 K€						70 701 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300	70 701 K€						70 701 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	61 849 K€						61 849 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400	61 849 K€						61 849 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410	-1 753 K€						-1 753 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500	-1 753 K€						-1 753 K€
Dépenses engagées	R0550	10 908 K€						10 908 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							10 908 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

Mutuelle Renault						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-2 304 K€				-2 304 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-2 304 K€				-2 304 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	9 366 K€				9 366 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	9 366 K€				9 366 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	7 062 K€				7 062 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	7 062 K€				7 062 K€
Marge de risque	R0280	1 969 K€				1 969 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	9 031 K€				9 031 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	9 031 K€				9 031 K€

Mutuelle Renault
S.19.01 - Année d'accident
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200	47 726 K€	4 553 K€	8 K€	31 K€	3 K€	3 K€					
N-4	R0210	48 976 K€	4 491 K€	64 K€	3 K€	-0 K€						
N-3	R0220	49 511 K€	4 210 K€	152 K€	35 K€							
N-2	R0230	44 544 K€	4 719 K€	108 K€								
N-1	R0240	54 289 K€	4 676 K€									
N	R0250	57 316 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100		
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200	3 K€	52 324 K€
N-4	R0210	-0 K€	53 533 K€
N-3	R0220	35 K€	53 908 K€
N-2	R0230	108 K€	49 370 K€
N-1	R0240	4 676 K€	58 964 K€
N	R0250	57 316 K€	57 316 K€
Total	R0260	62 137 K€	325 415 K€

S.19.01 - Année de souscription
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190			9 K€	5 K€							
N-5	R0200		110 K€	13 K€	2 K€							
N-4	R0210	5 745 K€	108 K€	37 K€								
N-3	R0220	5 901 K€	123 K€	5 K€	4 K€							
N-2	R0230	7 413 K€	98 K€	25 K€								
N-1	R0240	7 365 K€	146 K€									
N	R0250	5 611 K€										

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	
N-1	R0240	
N	R0250	
Total	R0260	

Mutuelle Renault

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	229 K€	229 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	65 007 K€	65 007 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	65 236 K€	65 236 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	65 236 K€	65 236 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	65 236 K€	65 236 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	65 236 K€	65 236 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	65 236 K€	65 236 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	21 491 K€				
Minimum de capital requis	R0600	5 373 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	304%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1214%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	65 236 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	229 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	65 007 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	2 304 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	2 304 K€

Mutuelle Renault

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	9 235 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 145 k€	
Risque de souscription en vie	R0030		
Risque de souscription en santé	R0040	14 436 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-5 446 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	19 370 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	2 121 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	21 491 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	21 491 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Mutuelle Renault

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	3 655 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	7 062 k€	70 701 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	3 655 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	21 491 k€
Plafond du MCR	R0320	9 671 k€
Plancher du MCR	R0330	5 373 k€
MCR combiné	R0340	5 373 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	5 373 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

Médicis

S.02.01

Bilan

en K€

		Exercice N	Exercice N-1
		10	20
Actif			
Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	R0010	0	0
Actifs incorporels	R0020	134	259
Placements	R0030	2 842 483	2 886 990
Terrains et constructions (placements immobiliers)	R0040	246 483	260 717
Placements entreprises liées ou lien de participation	R0050	27 000	27 000
Autres placements	R0060	2 569 000	2 599 273
Créances espèces déposées auprès des cédantes	R0070	0	0
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	R0080	0	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	R0090	0	0
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	R0100	0	0
Provisions d'assurance vie	R0110	0	0
Provisions pour sinistres (vie)	R0120	0	0
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0130	0	0
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	R0140	0	0
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	R0150	0	0
Provisions pour égalisation (vie)	R0160	0	0
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0170	0	0
Autres provisions techniques (vie)	R0180	0	0
Autres provisions techniques (non-vie)	R0190	0	0
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0200	0	0
Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution	R0210	0	0
Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques	R0220	0	0
Créances	R0230	19 248	19 686
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0240	3 622	3 775
Primes / Cotisations restant à émettre	R0250	855	957
Autres créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0260	2 767	2 818
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	R0270	0	0
Autres créances	R0280	15 626	15 911
Personnel	R0290	1	12
État, organismes sociaux et collectivités publiques	R0300	14	203
Débiteurs divers	R0310	15 612	15 696
Rappel de cotisations / Capital appelé non versé	R0320	0	0
Autres actifs	R0330	17 999	28 580
Actifs corporels d'exploitation	R0340	1 315	181
Avoirs en banque, CCP et caisse	R0350	16 683	28 399
Actions propres / Certificats mutualistes ou paritaires rachetés	R0360	0	0
Comptes de régularisation - Actif	R0370	27 043	26 049
Intérêts et loyers acquis non échus	R0380	20 041	21 921
Frais d'acquisition reportés (vie)	R0390	0	0
Frais d'acquisition reportés (non-vie)	R0400	0	0
Autres comptes de régularisation	R0410	7 002	4 128
Total de l'actif	R0420	2 906 906	2 961 564
Passif			
Fonds mutualistes et réserves / Capitaux propres	R0430	279 617	250 233
Fonds propres	R0440	279 617	250 233
Fonds d'établissement et de développement / Capital	R0450	381	381
Primes liées au capital social	R0460	0	0
Réserves de réévaluation	R0470	0	0
Autres réserves	R0480	249 852	246 157
Report à nouveau	R0490	0	0
Résultat de l'exercice	R0500	29 385	3 695
Autres fonds mutualistes	R0510	0	0
Fonds de dotation avec droit de reprise	R0520	0	0
Subventions nettes	R0530	0	0
Passifs subordonnés	R0540	0	0
Provisions techniques brutes	R0550	2 453 433	2 551 643
Provisions pour cotisations / primes non acquises (non-vie)	R0560	0	0
Provisions d'assurance vie	R0570	2 452 685	2 550 949
Provisions pour sinistres (vie)	R0580	748	694
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0590	0	0
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (vie)	R0600	0	0
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (non vie)	R0610	0	0
Provisions pour égalisation (vie)	R0620	0	0
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0630	0	0
Autres provisions techniques (vie)	R0640	0	0
Autres provisions techniques (non-vie)	R0650	0	0
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0660	0	0
Engagements techniques sur opérations données en substitution	R0670	0	0
Provisions (passifs non techniques)	R0680	400	464
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	R0690	0	0
Dettes	R0700	48 341	37 028
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0710	17 771	16 632
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	R0720	0	0
Emprunts Obligataires	R0730	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0740	0	0
Autres dettes	R0750	30 569	20 396
Titres de créance négociables émis	R0760	0	0
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	R0770	0	0
Personnel	R0780	1 895	489
État, organismes sociaux, collectivités publiques	R0790	10 629	2 277
Créditeurs divers	R0800	18 045	17 631
Comptes de régularisation - passif	R0810	125 114	122 197
Total du passif	R0820	2 906 906	2 961 564

Médicis

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Primes, sinistres et dépenses par type de risque - K€

		Engagements de retraite						TOTAL
		Branche 26	Eurocroissance	Euro - comptabilité auxiliaire d'affectation	UC - comptabilité auxiliaire d'affectation	Euro - Autre	UC - Autre	
		C0550	C0560	C0570	C0580	C0590	C0600	
Primes émises								
Brut	R1410	44 709						44 709
Part des réassureurs	R1420	0						0
Net	R1500	44 709						44 709
Primes acquises								
Brut	R1510	0						0
Part des réassureurs	R1520	0						0
Net	R1600	0						0
Charge des sinistres								
Brut	R1610	162 313						162 313
Part des réassureurs	R1620	0						0
Net	R1700	162 313						162 313
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	98 264						98 264
Part des réassureurs	R1720	0						0
Net	R1800	98 264						98 264
Dépenses engagées	R1900	11 272						

		Engagements correspondant à des garanties accessoires				TOTAL
		Incap-inval	Autres	Acceptations - incap-inval	Acceptations - autres	
		C0500	C0510	C0520	C0530	
Primes émises						
Brut – assurance directe	R0110					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120					
Part des réassureurs	R0140					
Net	R0200					
Primes acquises						
Brut – assurance directe	R0210					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220					
Part des réassureurs	R0240					
Net	R0300					
Charge des sinistres						
Brut – assurance directe	R0310					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320					
Part des réassureurs	R0340					
Net	R0400					
Variation des autres provisions techniques						
Brut – assurance directe	R0410					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420					
Part des réassureurs	R0440					
Net	R0500					
Dépenses engagées	R0550					

Médicis**RP.42.03****Exigence minimale de marge - éléments constitutifs (ancien "état C6")**

en K€		TOTAL
		C0030
Exigence minimale de marge (vie + non-vie)	R0010	64 158
Exigence minimale de marge vie	R0011	64 158
Exigence minimale de marge non-vie	R0012	0
Éléments constitutifs (= A + B + C)	R0020	254 861
Cap. Versé/Fonds étab const./Siège	R0030	381
Réserves non engag./Primes capital	R0040	245 745
Report à nouveau après affectation	R0050	29 589
Emprunts fonds social complémen.	R0060	0
-Actions propres	R0070	0
-Frais d'acquisition non admis	R0080	0
-Éléments incorporels au bilan	R0090	134
Total A	R0100	275 581
Titres ou emprunts subordonnés	R0110	0
à durée indéterminée	R0120	0
à durée déterminée	R0130	0
Cotisation R423-16 non utilisée	R0140	0
Total B	R0150	0
Fraction du capital non versé	R0160	0
Plus-values latentes admises actif non exceptionnelles	R0170	-20 719
Plus-values latentes admises passif non exceptionnelles	R0180	0
Plus-values latentes nettes admises sur IFT	R0190	0
Total C	R0200	-20 719

Fonds de garantie		Tiers exig. Minimale	Minimum absolu	Fonds de garantie
		C0040	C0050	C0060
Tiers de l'exigence minimale	R0210	21 386		0

Energie Mutuelle

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	7 274 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	16 092 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	20 K€
<i>Actions</i>	R0100	28 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	28 K€
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	3 312 K€
<i>Obligations d'Etat</i>	R0140	
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	3 312 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	6 286 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	6 446 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-846 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	-1 266 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	-1 266 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	420 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	420 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	36 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 052 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 315 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 999 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 265 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	30 K€
Total de l'actif	R0500	33 217 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	4 116 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	4 116 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	3 654 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	461 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 443 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	1 443 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	1 432 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	10 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	
<i>Marge de risque</i>	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 118 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	7 274 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 727 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	4 206 K€
Passifs subordonnés	R0850	1 452 K€
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	1 452 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0 K€
Total du passif	R0900	23 335 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	9 882 K€

Energie Mutuelle

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	38 038 K€			38 038 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 725 K€			1 725 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	-4 851 K€			-4 851 K€
Net	R0200	44 614 K€			44 614 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	39 076 K€			39 076 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	5 627 K€			5 627 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	15 976 K€			15 976 K€
Net	R0300	28 726 K€			28 726 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	29 781 K€			29 781 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	9 240 K€			9 240 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	31 395 K€			31 395 K€
Net	R0400	7 626 K€			7 626 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410	175K€			175K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	250K€			250K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440	422K€			422K€
Net	R0500	3K€			3K€
Dépenses engagées	R0550	6 394K€			6 394K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				6 394K€

Energie Mutuelle

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270		C0280
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées										
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

Energie Mutuelle
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
R0010								
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	38 038 K€					38 038 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 725 K€					1 725 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	-4 851 K€					-4 851 K€	
Net	R0200	44 614 K€					44 614 K€	
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	39 076 K€					39 076 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	5 627 K€					5 627 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	15 976 K€					15 976 K€	
Net	R0300	28 726 K€					28 726 K€	
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	29 781 K€					29 781 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	9 240 K€					9 240 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	31 395 K€					31 395 K€	
Net	R0400	7 626 K€					7 626 K€	
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410	175 K€					175 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	250 K€					250 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440	422 K€					422 K€	
Net	R0500	3 K€					3 K€	
Dépenses engagées	R0550	6 394 K€					6 394 K€	
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300						6 394 K€	

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
R1400								
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

Energie Mutuelle
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090					
Marge de risque	R0100					
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200					

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			1 432 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			420 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			1 012 k€
Marge de risque	R0100	10 K€		10 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	1 443 K€		1 443 k€

Energie Mutuelle						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-7 941 K€				-7 941 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-11 233 K€				-11 233 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	3 292 K€				3 292 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	11 595 K€				11 595 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	9 966 K€				9 966 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 629 K€				1 629 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	3 654 K€				3 654 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	4 921 K€				4 921 K€
Marge de risque	R0280	461 K€				461 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	4 116 K€				4 116 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-1 266 K€				-1 266 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	5 382 K€				5 382 K€

Energie Mutuelle
S.19.01 - Année d'accident
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
N-9	R0100										
N-8	R0160										
N-7	R0170										
N-6	R0180										
N-5	R0190										
N-4	R0200										
N-3	R0210										
N-2	R0220										
N-1	R0230										
N	R0240										
N	R0250										

Année	Année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	
N-1	R0240	
N	R0250	
Total	R0260	

S.19.01 - Année de souscription
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
N-9	R0100										
N-8	R0160										
N-7	R0170										
N-6	R0180										
N-5	R0190										
N-4	R0200										
N-3	R0210										
N-2	R0220										
N-1	R0230										
N	R0240										
N	R0250										

Année	En fin d'année	
	C0360	
Précédentes	R0100	2 K€
N-9	R0160	2 K€
N-8	R0170	1 K€
N-7	R0180	2 K€
N-6	R0190	2 K€
N-5	R0200	4 K€
N-4	R0210	2 K€
N-3	R0220	-37 K€
N-2	R0230	-377 K€
N-1	R0240	2 861 K€
N	R0250	8 024 K€
Total	R0260	10 486 K€

Energie Mutuelle

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	5 558 K€			40 K€	
Fonds propres de base	R0020	11 334 K€			-10 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	11 334 K€			-10 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	7 700 K€			3 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	10 682 K€			-10 K€	
Minimum de capital requis	R0110	4 000 K€				

Energie Mutuelle

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	229 K€	229 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	9 653 K€	9 653 K€			
Passifs subordonnés	R0140	1 452 K€			1 452 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	11 334 K€	9 882 K€		1 452 K€	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	11 334 K€	9 882 K€		1 452 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	11 334 K€	9 882 K€		1 452 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	11 334 K€	9 882 K€		1 452 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	10 682 K€	9 882 K€		800 K€	
Capital de solvabilité requis	R0580	7 700 K€				
Minimum de capital requis	R0600	4 000 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	147%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	267%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	9 882 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	229 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	9 653 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	276 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	276 K€

Energie Mutuelle

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	982 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 752 k€	
Risque de souscription en vie	R0030		
Risque de souscription en santé	R0040	5 258 k€	String TS/Simplifications - SLT lapse risk [240]
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-1 689 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	6 303 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	1 397 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	7 700 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	7 700 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Energie Mutuelle

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	1 726 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	4 921 k€	31 810 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		21 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	1 012 k€		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	1 748 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	7 700 k€
Plafond du MCR	R0320	3 465 k€
Plancher du MCR	R0330	1 925 k€
MCR combiné	R0340	1 925 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 k€
Minimum de capital requis	R0400	4 000 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

CMAV

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	574 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	490 346 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	1 234 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	56 880 K€
<i>Actions</i>	R0100	848 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	848 K€
<i>Obligations</i>	R0130	242 436 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	205 395 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	37 042 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	188 946 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	2 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	33 550 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	4 312 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	1 K€
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	4 312 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
<i>Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance</i>	R0270	
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
<i>Dépôts auprès des cédantes</i>	R0350	
<i>Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires</i>	R0360	2 500 K€
<i>Créances nées d'opérations de réassurance</i>	R0370	
<i>Autres créances (hors assurance)</i>	R0380	3 878 K€
<i>Actions propres auto-détenues (directement)</i>	R0390	
<i>Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)</i>	R0400	
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	R0410	8 124 K€
<i>Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus</i>	R0420	
Total de l'actif	R0500	543 284 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	17 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	17 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	16 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	1 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	283 212 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	
<i>Marge de risque</i>	R0640	
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	283 212 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	280 589 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	2 623 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	33 513 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	33 513 K€
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
<i>Autres provisions techniques</i>	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
<i>Provisions autres que les provisions techniques</i>	R0750	128 K€
<i>Provisions pour retraite</i>	R0760	
<i>Dépôts des réassureurs</i>	R0770	
<i>Passifs d'impôts différés</i>	R0780	16 389 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0790	
<i>Dettes envers des établissements de crédit</i>	R0800	
<i>Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit</i>	R0810	
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires</i>	R0820	915 K€
<i>Dettes nées d'opérations de réassurance</i>	R0830	
<i>Autres dettes (hors assurance)</i>	R0840	6 004 K€
<i>Passifs subordonnés</i>	R0850	40 000 K€
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	40 000 K€
<i>Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus</i>	R0880	63 K€
Total du passif	R0900	380 240 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	163 044 K€

CMAV**S.05.01****Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
C0010	C0020	C0110	

		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110		25 K€		25 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140				
Net	R0200		25 K€		25 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210		19 K€		19 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240				
Net	R0300		19 K€		19 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340				
Net	R0400				
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550				
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				

CMAV

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	4 598 K€	909 K€						5 507 K€
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500	4 598 K€	909 K€						5 507 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	4 557 K€	908 K€						5 465 K€
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600	4 557 K€	908 K€						5 465 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	30 505 K€	3 581 K€		24 K€				34 109 K€
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700	30 505 K€	3 581 K€		24 K€				34 109 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-21 098 K€	-7 693 K€		-13 K€				-28 804 K€
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800	-21 098 K€	-7 693 K€		-13 K€				-28 804 K€
Dépenses engagées									
Autres dépenses	R2500	3 160 K€	296 K€		29 K€				3 484 K€
Total des dépenses	R2600								3 484 K€

CMAV
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	25 K€						25 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200	25 K€						25 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	19 K€						19 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300	19 K€						19 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400							
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550							
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	5 507 K€						5 507 K€
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500	5 507 K€						5 507 K€
Primes acquises								
Brut	R1510	5 465 K€						5 465 K€
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600	5 465 K€						5 465 K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	34 109 K€						34 109 K€
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700	34 109 K€						34 109 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	-28 804 K€						-28 804 K€
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800	-28 804 K€						-28 804 K€
Dépenses engagées	R1900	3 484 K€						3 484 K€
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							3 484 K€

CMAV
S.12.01
Provisions techniques vie et santé SLT

		Autres assurances vie			Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
		Assurance avec participation aux bénéfices		Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070		
						C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					33 513 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	280 589 K€				280 589 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080					
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090	280 589 K€				280 589 K€
Marge de risque	R0100	2 623 K€				2 623 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	283 212 k€				316 725 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090			
Marge de risque	R0100			
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200			

CMAV
S.17.01
Provisions techniques non-vie

		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Total engagements en non-vie
		C0020	C0030	C0110	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050				
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut	R0060		-13 K€		-13 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140				
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		-13 K€		-13 K€
Provisions pour sinistres					
Brut	R0160		13 K€		13 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		13 K€		13 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260		0 K€		0 K€
Total meilleure estimation — net	R0270		0 K€		0 K€
Marge de risque	R0280		0 K€		0 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290				
Meilleure estimation	R0300				
Marge de risque	R0310				
Provisions techniques — Total					
Provisions techniques — Total	R0320		0 K€		0 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340		0 K€		0 K€

CMAV						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060		-7 K€			-7 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		-7 K€			-7 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160		23 K€			23 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		23 K€			23 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260		16 K€			16 K€
Total meilleure estimation — net	R0270		16 K€			16 K€
Marge de risque	R0280		1 K€			1 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320		17 K€			17 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340		17 K€			17 K€

CMAV

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	316 742 K€			613 K€	
Fonds propres de base	R0020	203 044 K€			-455 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	177 223 K€			-521 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	28 357 K€			-133 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	164 462 K€			-458 K€	
Minimum de capital requis	R0110	7 089 K€			-17 K€	

CMAV

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	480 K€	480 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	22 462 K€	22 462 183			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	140 102 K€	140 102 K€			
Passifs subordonnés	R0140	40 000 K€			40 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	203 044 K€	163 044 K€		40 000 K€	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	203 044 K€	163 044 K€		40 000 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	203 044 K€	163 044 K€		40 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	177 223 K€	163 044 K€		14 179 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	164 462 K€	163 044 K€		1 418 K€	
Capital de solvabilité requis	R0580	28 357 K€				
Minimum de capital requis	R0600	7 089 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	625%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	2320%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	163 044 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	22 942 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	140 102 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

CMAV**S.25.01****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	52 203 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 538 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	15 443 k€	String TS/Simplifications - lapse risk [240]
Risque de souscription en santé	R0040	10 k€	String TS/Simplifications - SLT lapse risk [240]
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-10 701 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	58 493 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	1 413 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-21 673 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-9 875 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	28 357 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	28 357 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

CMAV

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	4 k€	

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	16 k€	25 k€
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		6 868 k€

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		251 600 k€
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		51 451 k€
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		33 513 k€
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	6 873 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	28 357 k€
Plafond du MCR	R0320	12 761 k€
Plancher du MCR	R0330	7 089 k€
MCR combiné	R0340	7 089 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	7 089 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	4 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	18 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	8 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	4 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	4 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	2 700 k€

Quatrem

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	666 009 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 845 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	7 577 209 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	385 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	
Actions	R0100	6 202 K€
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	6 202 K€
Obligations	R0130	4 175 785 K€
Obligations d'État	R0140	3 258 755 K€
Obligations d'entreprise	R0150	833 702 K€
Titres structurés	R0160	83 328 K€
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	3 382 591 K€
Produits dérivés	R0190	582 K€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	11 665 K€
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	257 404 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	157 902 K€
Avances sur police	R0240	530 K€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	157 372 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	221 500 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-30 995 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-30 995 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	252 495 K€
Santé similaire à la vie	R0320	175 295 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	77 200 K€
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	576 528 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	316 886 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	229 784 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	24 902 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	127 299 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	10 157 269 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	482 163 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	482 163 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	402 171 K€
Marge de risque	R0590	79 992 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 029 700 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	874 176 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	858 912 K€
Marge de risque	R0640	15 264 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	5 155 524 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	4 970 219 K€
Marge de risque	R0680	185 306 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	258 173 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
Meilleure estimation	R0710	258 173 K€
Marge de risque	R0720	0 K€
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	9 301 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	98 526 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	666 009 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	7 629 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	19 K€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	296 901 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	46 782 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	152 306 K€
Passifs subordonnés	R0850	486 000 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	486 000 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	3 025 K€
Total du passif	R0900	8 536 534 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 620 735 K€

Quatrem

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	953 795 K€	203 687 K€		1 157 482 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	356 717 K€	5 803 K€		362 520 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	76 855 K€	47 147 K€		124 002 K€
Net	R0200	1 233 658 K€	162 343 K€		1 396 001 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	959 879 K€	217 337 K€		1 177 216 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	322 268 K€	2 182 K€		324 449 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	199 537 K€	58 511 K€		258 048 K€
Net	R0300	1 082 610 K€	161 007 K€		1 243 617 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	825 737 K€	67 494 K€		893 231 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	295 564 K€	670 K€		296 234 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	176 673 K€	-21 125 K€		155 548 K€
Net	R0400	944 628 K€	89 288 K€		1 033 916 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410		-10 224K€		-10 224K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420		191K€		191K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440		30 295K€		30 295K€
Net	R0500		-40 328K€		-40 328K€
Dépenses engagées	R0550	280 606K€	22 974K€		303 580K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				303 580K€

Quatrem

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	46 026 K€	154 186 K€	9 503 K€	263 058 K€		83 759 K€	126 407 K€	682 938 K€
Part des réassureurs	R1420	1 967 K€	6 047 K€		38 847 K€		100 K€	116 K€	47 076 K€
Net	R1500		148 139 K€	9 503 K€	224 211 K€		83 659 K€	126 292 K€	635 862 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	51 123 K€	123 716 K€	9 763 K€	281 127 K€		110 998 K€	68 467 K€	645 195 K€
Part des réassureurs	R1520	21 032 K€	1 475 K€		71 537 K€		5 564 K€	10 911 K€	110 519 K€
Net	R1600	30 091 K€	122 242 K€	9 763 K€	209 590 K€		105 434 K€	57 556 K€	534 676 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	31 909 K€	212 718 K€	24 122 K€	203 750 K€	46 418 K€	111 549 K€	147 864 K€	778 330 K€
Part des réassureurs	R1620	21 477 K€	5 504 K€		76 232 K€	-14 699 K€	6 456 K€	37 365 K€	132 335 K€
Net	R1700	10 432 K€	207 213 K€	24 122 K€	127 519 K€	61 117 K€	105 093 K€	110 499 K€	645 995 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-11 330 K€	8 586 K€	-56 996 K€	-51 391 K€	-6 765 K€	-516 K€	-100 092 K€	-218 504 K€
Part des réassureurs	R1720	11 655 K€	-4 357 K€		-43 818 K€	20 046 K€	-1 156 K€	-23 901 K€	-41 530 K€
Net	R1800	-22 986 K€	12 943 K€	-56 996 K€	-7 573 K€	-26 811 K€	641 K€	-76 191 K€	-176 974 K€
Dépenses engagées	R1900	15 509 K€	40 634 K€	5 385 K€	86 381 K€	15 881 K€	9 798 K€	9 563 K€	183 151 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								183 151 K€

Quatrem
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	
R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises							
Brut — Assurance directe	R0110	1 157 482 K€					1 157 482 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	362 520 K€					362 520 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140	124 002 K€					124 002 K€
Net	R0200	1 396 001 K€					1 396 001 K€
Primes acquises							
Brut — Assurance directe	R0210	1 177 216 K€					1 177 216 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	324 449 K€					324 449 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240	258 048 K€					258 048 K€
Net	R0300	1 243 617 K€					1 243 617 K€
Charge des sinistres							
Brut — Assurance directe	R0310	893 231 K€					893 231 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	296 234 K€					296 234 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340	155 548 K€					155 548 K€
Net	R0400	1 033 916 K€					1 033 916 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut — Assurance directe	R0410	-10 224 K€					-10 224 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	191 K€					191 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440	30 295 K€					30 295 K€
Net	R0500	-40 328 K€					-40 328 K€
Dépenses engagées	R0550	303 580 K€					303 580 K€
Autres dépenses	R1200						
Total des dépenses	R1300						303 580 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	
R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises							
Brut	R1410	682 938 K€					682 938 K€
Part des réassureurs	R1420	47 076 K€					47 076 K€
Net	R1500	635 862 K€					635 862 K€
Primes acquises							
Brut	R1510	645 195 K€					645 195 K€
Part des réassureurs	R1520	110 519 K€					110 519 K€
Net	R1600	534 676 K€					534 676 K€
Charge des sinistres							
Brut	R1610	778 330 K€					778 330 K€
Part des réassureurs	R1620	132 335 K€					132 335 K€
Net	R1700	645 995 K€					645 995 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710	-218 504 K€					-218 504 K€
Part des réassureurs	R1720	-41 530 K€					-41 530 K€
Net	R1800	-176 974 K€					-176 974 K€
Dépenses engagées	R1900	183 151 K€					183 151 K€
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						183 151 K€

Quatrem

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	4 155 279 K€		556 199 K€	258 741 K€	5 228 391 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	21 320 K€		5 641 K€	50 240 K€	77 200 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	4 133 959 K€		550 558 K€	208 501 K€	5 151 191 K€
Marge de risque	R0100	142 826 K€	29 727 K€		12 752 K€	185 306 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	4 298 105 k€	585 926 k€		271 493 k€	5 413 697 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030		265 050 K€	858 912 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		11 819 K€	175 295 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		253 231 K€	683 617 k€
Marge de risque	R0100	7 123 K€	2 957 K€	15 264 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	49 811 K€	268 007 K€	874 176 k€

Quatrem

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-592 026 K€	-279 471 K€			-871 497 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-409 923 K€	-119 851 K€			-529 775 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-182 103 K€	-159 620 K€			-341 722 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	677 938 K€	595 730 K€			1 273 668 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	382 014 K€	116 766 K€			498 779 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	295 924 K€	478 965 K€			774 889 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	85 912 K€	316 260 K€			402 171 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	113 822 K€	319 345 K€			433 167 K€
Marge de risque	R0280	17 767 K€	62 224 K€			79 992 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	103 679 K€	378 484 K€			482 163 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-27 910 K€	-3 085 K€			-30 995 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	131 589 K€	381 569 K€			513 158 K€

Quatrem

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Année		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											1 025 K€
N-9	R0160	363 048 K€	118 670 K€	11 594 K€	2 400 K€	1 755 K€	99 K€	335 K€	101 K€	5 K€	69 K€	
N-8	R0170	396 744 K€	157 657 K€	12 541 K€	2 550 K€	291 K€	427 K€	172 K€		23 K€		
N-7	R0180	409 129 K€	159 159 K€	31 176 K€	2 024 K€	8 489 K€		618 K€	-215 K€			
N-6	R0190	420 817 K€	208 492 K€	21 787 K€	27 623 K€	1 693 K€		528 K€	121 K€			
N-5	R0200	444 203 K€	218 509 K€	47 914 K€	10 593 K€	3 464 K€	1 972 K€					
N-4	R0210	524 390 K€	260 965 K€	50 857 K€	12 409 K€	12 268 K€						
N-3	R0220	606 855 K€			41 212 K€	69 935 K€						
N-2	R0230	535 312 K€	235 757 K€	98 912 K€								
N-1	R0240	616 788 K€	319 825 K€									
N	R0250	726 941 K€										

Pour l'année en cours
Somme des années (cumulés)

		C0170	C0180
Précédentes	R0100	1 025 K€	2 020 389 K€
N-9	R0160	69 K€	498 074 K€
N-8	R0170	23 K€	570 322 K€
N-7	R0180	-215 K€	610 392 K€
N-6	R0190	121 K€	681 062 K€
N-5	R0200	1 972 K€	726 855 K€
N-4	R0210	12 268 K€	860 889 K€
N-3	R0220	69 935 K€	946 056 K€
N-2	R0230	98 912 K€	869 981 K€
N-1	R0240	319 825 K€	938 613 K€
N	R0250	726 941 K€	726 941 K€
Total	R0260	1 230 876 K€	9 447 375 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											1 572 K€
N-9	R0160										378 K€	
N-8	R0170									171 K€		
N-7	R0180											
N-6	R0190							476 K€	339 K€			
N-5	R0200						813 K€					
N-4	R0210					3 081 K€						
N-3	R0220				38 229 K€							
N-2	R0230			194 680 K€								
N-1	R0240		365 156 K€									
N	R0250	792 230 K€										

En fin d'année

		C0360
Précédentes	R0100	1 522 K€
N-9	R0160	366 K€
N-8	R0170	165 K€
N-7	R0180	328 K€
N-6	R0190	461 K€
N-5	R0200	787 K€
N-4	R0210	2 982 K€
N-3	R0220	34 750 K€
N-2	R0230	171 420 K€
N-1	R0240	319 199 K€
N	R0250	712 703 K€
Total	R0260	1 244 681 K€

Quatrem

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	6 770 036 K€			36 533 K€	
Fonds propres de base	R0020	2 106 735 K€			-30 268 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	2 106 735 K€			-30 268 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	975 289 K€			16 762 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 677 312 K€			-29 590 K€	
Minimum de capital requis	R0110	282 888 K€			3 389 K€	

Quatrem

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	510 426 K€	510 426 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	27 454 K€	27 453 706			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	1 082 855 K€	1 082 855 K€			
Passifs subordonnés	R0140	486 000 K€			486 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	2 106 735 K€	1 620 735 K€		486 000 K€	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	2 106 735 K€	1 620 735 K€		486 000 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	2 106 735 K€	1 620 735 K€		486 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	2 106 735 K€	1 620 735 K€		486 000 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 677 312 K€	1 620 735 K€		56 578 K€	
Capital de solvabilité requis	R0580	975 289 K€				
Minimum de capital requis	R0600	282 888 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	216%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	593%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 620 735 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	537 880 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	1 082 855 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	137 614 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	15 937 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	153 551 K€

Quatrem

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	794 650 k€	String TS/Simplifications - spread risk, bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	79 134 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	379 811 k€	String TS/Simplifications - lapse risk [240], Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	426 309 k€	String TS/Simplifications - SLT lapse risk [240]
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-484 783 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 195 122 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	69 647 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-289 480 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	975 289 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	975 289 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Quatrem

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	120 348 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	113 822 k€	1 128 577 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	319 345 k€	236 717 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		162 540 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		3 308 912 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		852 501 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		258 173 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		1 442 676 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			74 767 340 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	282 888 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	975 289 k€
Plafond du MCR	R0320	438 880 k€
Plancher du MCR	R0330	243 822 k€
MCR combiné	R0340	282 888 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	282 888 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	120 348 k€	162 540 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	414 913 k€	560 376 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	186 711 k€	252 169 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	103 728 k€	140 094 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	120 348 k€	162 540 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	120 348 k€	162 540 k€

AUXIA

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	27 764 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 290 914 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	5 270 K€
<i>Actions</i>	R0100	554 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	554 K€
<i>Obligations</i>	R0130	575 878 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	405 491 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	170 387 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	709 763 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	-551 K€
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	67 235 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	20 629 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	20 629 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	86 493 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	-63 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	-63 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	86 556 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	82 802 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	3 753 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 560 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	7 660 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	6 155 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	19 538 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	47 290 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	140 K€
Total de l'actif	R0500	1 575 379 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	-1 620 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	-1 620 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	-1 985 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	366 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 151 360 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	90 808 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	85 064 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	5 744 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	1 060 552 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	1 018 721 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	41 831 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	67 245 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	67 245 K€
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 435 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	3 863 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	74 625 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	9 010 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	150 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	29 759 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-0 K€
Total du passif	R0900	1 335 827 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	239 552 K€

AUXIA**S.05.01****Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110		15 450 K€		15 450 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140		277 K€		277 K€
Net	R0200		15 173 K€		15 173 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210		15 450 K€		15 450 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240		277 K€		277 K€
Net	R0300		15 173 K€		15 173 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310		1 489 K€		1 489 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340		53 K€		53 K€
Net	R0400		1 436 K€		1 436 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410		36K€		36K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440		36K€		36K€
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550		10 933K€		10 933K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				10 933K€

AUXIA

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	10 653 K€	173 498 K€	47 K€				77 K€	184 274 K€
Part des réassureurs	R1420	10 651 K€	719 K€						11 370 K€
Net	R1500		172 778 K€	47 K€				77 K€	172 904 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	10 653 K€	173 498 K€	47 K€				77 K€	184 274 K€
Part des réassureurs	R1520	10 651 K€	719 K€						11 370 K€
Net	R1600	2 K€	172 778 K€	47 K€				77 K€	172 904 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	9 811 K€	111 481 K€	6 118 K€				102 K€	127 512 K€
Part des réassureurs	R1620	8 208 K€	337 K€						8 545 K€
Net	R1700	1 603 K€	111 144 K€	6 118 K€				102 K€	118 967 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-4 219 K€	34 572 K€	-13 863 K€				-68 K€	16 622 K€
Part des réassureurs	R1720	-2 677 K€	-3 K€						-2 680 K€
Net	R1800	-1 543 K€	34 575 K€	-13 863 K€				-68 K€	19 302 K€
Dépenses engagées	R1900	-877 K€	38 928 K€	658 K€				22 K€	38 731 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								38 731 K€

AUXIA
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises							
Brut — Assurance directe	R0110	15 450 K€					15 450 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140	277 K€					277 K€
Net	R0200	15 173 K€					15 173 K€
Primes acquises							
Brut — Assurance directe	R0210	15 450 K€					15 450 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240	277 K€					277 K€
Net	R0300	15 173 K€					15 173 K€
Charge des sinistres							
Brut — Assurance directe	R0310	1 489 K€					1 489 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340	53 K€					53 K€
Net	R0400	1 436 K€					1 436 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut — Assurance directe	R0410	36 K€					36 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440	36 K€					36 K€
Net	R0500						
Dépenses engagées	R0550	10 933 K€					10 933 K€
Autres dépenses	R1200						
Total des dépenses	R1300						10 933 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200
R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises							
Brut	R1410	184 274 K€					184 274 K€
Part des réassureurs	R1420	11 370 K€					11 370 K€
Net	R1500	172 904 K€					172 904 K€
Primes acquises							
Brut	R1510	184 274 K€					184 274 K€
Part des réassureurs	R1520	11 370 K€					11 370 K€
Net	R1600	172 904 K€					172 904 K€
Charge des sinistres							
Brut	R1610	127 512 K€					127 512 K€
Part des réassureurs	R1620	8 545 K€					8 545 K€
Net	R1700	118 967 K€					118 967 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710	16 622 K€					16 622 K€
Part des réassureurs	R1720	-2 680 K€					-2 680 K€
Net	R1800	19 302 K€					19 302 K€
Dépenses engagées	R1900	38 731 K€					38 731 K€
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						38 731 K€

AUXIA

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					67 245 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	1 018 721 K€				1 018 721 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	3 753 K€				3 753 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	1 014 968 K€				1 014 968 K€
Marge de risque	R0100	41 831 K€				41 831 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	1 060 552 k€				1 127 797 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				C0160
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030			85 064 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			82 802 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090			2 262 k€
Marge de risque	R0100	5 744 K€		5 744 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	90 808 K€		90 808 k€

AUXIA						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060		-2 645 K€			-2 645 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		-86 K€			-86 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		-2 559 K€			-2 559 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160		660 K€			660 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		23 K€			23 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		637 K€			637 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260		-1 985 K€			-1 985 K€
Total meilleure estimation — net	R0270		-1 922 K€			-1 922 K€
Marge de risque	R0280		366 K€			366 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320		-1 620 K€			-1 620 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330		-63 K€			-63 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340		-1 557 K€			-1 557 K€

AUXIA

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100										
N-9	R0160	179 K€	47 K€	1 K€							
N-8	R0170	271 K€	52 K€		1 K€						
N-7	R0180	313 K€	78 K€	8 K€	2 K€						
N-6	R0190	357 K€	301 K€	1 K€	10 K€						
N-5	R0200	811 K€	254 K€	36 K€	1 K€	0 K€					
N-4	R0210	748 K€	539 K€	5 K€	3 K€	12 K€					
N-3	R0220	1 516 K€	487 K€	54 K€	23 K€						
N-2	R0230	1 232 K€	637 K€	40 K€							
N-1	R0240	1 079 K€	559 K€								
N	R0250	1 011 K€									

Pour l'année en cours
Somme des années (cumulés)

Précédentes	Somme des années (cumulés)	
	C0170	C0180
R0100		320 K€
N-9	R0160	227 K€
N-8	R0170	324 K€
N-7	R0180	400 K€
N-6	R0190	567 K€
N-5	R0200	1 101 K€
N-4	R0210	1 307 K€
N-3	R0220	2 079 K€
N-2	R0230	1 910 K€
N-1	R0240	1 637 K€
N	R0250	1 011 K€
Total	R0260	10 984 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210										
N-3	R0220										
N-2	R0230										
N-1	R0240										
N	R0250	673 K€									

En fin d'année

Précédentes	En fin d'année	
		C0360
R0100		
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	
N-1	R0240	
N	R0250	652 K€
Total	R0260	652 K€

AUXIA**S.22.01****Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 216 985 K€			11 835 K€	
Fonds propres de base	R0020	239 552 K€			-7 439 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	239 552 K€			-7 439 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	101 121 K€			6 637 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	239 552 K€			-7 439 K€	
Minimum de capital requis	R0110	25 280 K€			1 659 K€	

AUXIA

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	78 663 K€	78 663 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	5 477 K€	5 476 645			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	155 412 K€	155 412 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	239 552 K€	239 552 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	239 552 K€	239 552 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	239 552 K€	239 552 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	239 552 K€	239 552 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	239 552 K€	239 552 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	101 121 K€				
Minimum de capital requis	R0600	25 280 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	237%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	948%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	239 552 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	84 140 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	155 412 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	2 356 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	2 559 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	4 915 K€

AUXIA**S.25.01****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	149 162 k€	String TS/Simplifications - spread risk - bonds and loans [240]
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	8 968 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	111 573 k€	String TS/Simplifications - lapse risk [240], Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	14 387 k€	String TS/Simplifications - SLT lapse risk [240]
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-68 647 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	215 443 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	7 954 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-75 416 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-46 860 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	101 121 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	101 121 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

AUXIA

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	1 290 k€	

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	15 173 k€		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente			
Réassurance santé non proportionnelle			
Réassurance accidents non proportionnelle			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle			
Réassurance dommages non proportionnelle			

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		23 256 k€

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties		851 696 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures		168 748 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte		67 245 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé		2 262 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie			

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	24 546 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	101 121 k€
Plafond du MCR	R0320	45 504 k€
Plancher du MCR	R0330	25 280 k€
MCR combiné	R0340	25 280 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	25 280 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	1 290 k€	23 256 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	5 313 k€	95 807 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	2 391 k€	43 113 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	1 328 k€	23 952 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	1 328 k€	23 952 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	2 700 k€	23 952 k€

Malakoff Humanis Assurances

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	18 772 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	127 743 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	
<i>Actions</i>	R0100	
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	94 792 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	24 443 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	69 540 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	809 K€
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	32 951 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	6 888 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 832 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	3 K€
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	1 830 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	65 310 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	10 223 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	10 223 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	55 086 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	20 390 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	34 697 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	12 542 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	4 657 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 148 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	14 744 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	-1 021 K€
Total de l'actif	R0500	255 616 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	24 148 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	24 148 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	23 694 K€
Marge de risque	R0590	455 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	77 396 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	34 874 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	32 016 K€
Marge de risque	R0640	2 858 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	42 522 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	41 160 K€
Marge de risque	R0680	1 362 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	7 060 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	7 060 K€
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 022 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	64 759 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	18 772 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
<i>Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit</i>	R0810	
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires</i>	R0820	9 096 K€
<i>Dettes nées d'opérations de réassurance</i>	R0830	17 879 K€
<i>Autres dettes (hors assurance)</i>	R0840	5 686 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	43 K€
Total du passif	R0900	225 862 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	29 753 K€

Malakoff Humanis Assurances

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	C0200
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110	24 997 K€	12 226 K€		37 223 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	185 K€			185 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140	46 715 K€	28 976 K€		75 691 K€
Net	R0200	-21 534 K€	-16 750 K€		-38 284 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210	24 579 K€	12 519 K€		37 099 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	5 407 K€	1 457 K€		6 865 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240	29 857 K€	12 699 K€		42 556 K€
Net	R0300	130 K€	1 278 K€		1 408 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310	17 107 K€	8 994 K€		26 102 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	4 228 K€	1 020 K€		5 248 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340	21 278 K€	2 324 K€		23 602 K€
Net	R0400	57 K€	7 690 K€		7 747 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410		-3 353K€		-3 353K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440		6 133K€		6 133K€
Net	R0500		-9 486K€		-9 486K€
Dépenses engagées	R0550	1 753K€	411K€		2 164K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				2 164K€

Malakoff Humanis Assurances

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	2 568 K€	4 388 K€	107 K€	12 836 K€			2 737 K€	22 636 K€
Part des réassureurs	R1420	1 395 K€	4 267 K€		29 788 K€			3 068 K€	38 519 K€
Net	R1500		121 K€	107 K€	-16 952 K€			-332 K€	-15 882 K€
Primes acquises									
Brut	R1510	2 570 K€	4 309 K€	107 K€	12 883 K€			1 493 K€	21 362 K€
Part des réassureurs	R1520	1 623 K€	4 166 K€		11 620 K€			1 317 K€	18 727 K€
Net	R1600	946 K€	143 K€	107 K€	1 263 K€			175 K€	2 634 K€
Charge des sinistres									
Brut	R1610	2 179 K€	4 392 K€	1 326 K€	9 828 K€			3 551 K€	21 276 K€
Part des réassureurs	R1620	3 320 K€	9 491 K€		6 161 K€			841 K€	19 813 K€
Net	R1700	-1 141 K€	-5 099 K€	1 326 K€	3 667 K€			2 710 K€	1 463 K€
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-872 K€	-622 K€	-2 712 K€	-534 K€			-3 096 K€	-7 836 K€
Part des réassureurs	R1720	-1 579 K€	-1 184 K€		-6 889 K€			-1 255 K€	-10 908 K€
Net	R1800	707 K€	562 K€	-2 712 K€	6 355 K€			-1 841 K€	3 071 K€
Dépenses engagées	R1900	73 K€	407 K€	146 K€	469 K€			-79 K€	1 036 K€
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2600								1 036 K€

Malakoff Humanis Assurances
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises							
Brut — Assurance directe	R0110	37 223 K€					37 223 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	185 K€					185 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140	75 691 K€					75 691 K€
Net	R0200	-38 284 K€					-38 284 K€
Primes acquises							
Brut — Assurance directe	R0210	37 099 K€					37 099 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	6 865 K€					6 865 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240	42 556 K€					42 556 K€
Net	R0300	1 408 K€					1 408 K€
Charge des sinistres							
Brut — Assurance directe	R0310	26 102 K€					26 102 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	5 248 K€					5 248 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340	23 602 K€					23 602 K€
Net	R0400	7 747 K€					7 747 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut — Assurance directe	R0410	-3 353 K€					-3 353 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
Part des réassureurs	R0440	6 133 K€					6 133 K€
Net	R0500	-9 486 K€					-9 486 K€
Dépenses engagées	R0550	2 164 K€					2 164 K€
Autres dépenses	R1200						
Total des dépenses	R1300						2 164 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200
R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises							
Brut	R1410	22 636 K€					22 636 K€
Part des réassureurs	R1420	38 519 K€					38 519 K€
Net	R1500	-15 882 K€					-15 882 K€
Primes acquises							
Brut	R1510	21 362 K€					21 362 K€
Part des réassureurs	R1520	18 727 K€					18 727 K€
Net	R1600	2 634 K€					2 634 K€
Charge des sinistres							
Brut	R1610	21 276 K€					21 276 K€
Part des réassureurs	R1620	19 813 K€					19 813 K€
Net	R1700	1 463 K€					1 463 K€
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710	-7 836 K€					-7 836 K€
Part des réassureurs	R1720	-10 908 K€					-10 908 K€
Net	R1800	3 071 K€					3 071 K€
Dépenses engagées	R1900	1 036 K€					1 036 K€
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						1 036 K€

Malakoff Humanis Assurances

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Autres assurances vie		Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties		
		C0020	C0060	C0070	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					7 060 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	37 934 K€		2 703 K€	523 K€	41 160 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	29 237 K€		3 835 K€	1 625 K€	34 697 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090	8 697 K€		-1 132 K€	-1 102 K€	6 463 K€
Marge de risque	R0100	877 K€	473 K€		13 K€	1 362 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques — Total	R0200	38 810 k€	3 176 k€		536 k€	49 582 k€

		Assurance santé (assurance directe)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Meilleure estimation brute	R0030		1 517 K€	32 016 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		269 K€	20 390 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0090		1 248 K€	11 626 k€
Marge de risque	R0100	2 819 K€	15 K€	2 858 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110			
Meilleure estimation	R0120			
Marge de risque	R0130			
Provisions techniques — Total	R0200	21 805 K€	1 532 K€	34 874 k€

Malakoff Humanis Assurances

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-9 313 K€	-640 K€			-9 954 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-9 214 K€	-2 644 K€			-11 858 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-99 K€	2 003 K€			1 904 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	14 241 K€	19 406 K€			33 647 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	5 638 K€	16 443 K€			22 081 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	8 603 K€	2 963 K€			11 566 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	4 928 K€	18 766 K€			23 694 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	8 504 K€	4 966 K€			13 471 K€
Marge de risque	R0280	119 K€	336 K€			455 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320	5 047 K€	19 102 K€			24 148 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-3 576 K€	13 799 K€			10 223 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340	8 623 K€	5 302 K€			13 925 K€

Malakoff Humanis Assurances

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Année		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											26 K€
N-9	R0160						92 K€	108 K€	17 K€	30 K€	29 K€	
N-8	R0170					203 K€	107 K€	31 K€	929 K€	15 K€		
N-7	R0180			1 130 K€	396 K€	194 K€	658 K€	145 K€				
N-6	R0190		1 640 K€	872 K€	173 K€	263 K€	101 K€					
N-5	R0200		5 235 K€	1 593 K€	530 K€	355 K€	98 K€					
N-4	R0210	10 307 K€	6 436 K€	1 679 K€	1 215 K€	148 K€						
N-3	R0220	11 562 K€	6 361 K€	6 258 K€	607 K€							
N-2	R0230	11 976 K€	7 656 K€	635 K€								
N-1	R0240	6 621 K€	7 138 K€									
N	R0250	11 939 K€										

		Somme des années (cumulés)	
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	26 K€	365 K€
N-9	R0160	29 K€	277 K€
N-8	R0170	15 K€	1 284 K€
N-7	R0180	145 K€	2 523 K€
N-6	R0190	101 K€	3 049 K€
N-5	R0200	98 K€	7 810 K€
N-4	R0210	148 K€	19 785 K€
N-3	R0220	607 K€	24 788 K€
N-2	R0230	635 K€	20 287 K€
N-1	R0240	7 138 K€	13 759 K€
N	R0250	11 939 K€	11 939 K€
Total	R0260	20 881 K€	105 846 K€

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

R0170	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Année		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170									0 K€		
N-7	R0180											
N-6	R0190							4 K€	0 K€			
N-5	R0200						1 334 K€					
N-4	R0210					471 K€						
N-3	R0220			556 K€								
N-2	R0230		1 755 K€									
N-1	R0240		9 811 K€									
N	R0250	23 703 K€										

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	0 K€
N-7	R0180	0 K€
N-6	R0190	3 K€
N-5	R0200	1 120 K€
N-4	R0210	440 K€
N-3	R0220	531 K€
N-2	R0230	1 430 K€
N-1	R0240	8 389 K€
N	R0250	21 176 K€
Total	R0260	33 089 K€

Malakoff Humanis Assurances

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	108 605 K€			926 K€	
Fonds propres de base	R0020	29 753 K€			-356 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	29 753 K€			-356 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	21 349 K€			1 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	29 753 K€			-356 K€	
Minimum de capital requis	R0110	5 337 K€			0 K€	

Malakoff Humanis Assurances

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	23 566 K€	23 566 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	5 059 K€	5 059 K€			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	2 744 K€	2 743 551			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	-1 615 K€	-1 615 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	29 753 K€	29 753 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	29 753 K€	29 753 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	29 753 K€	29 753 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	29 753 K€	29 753 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	29 753 K€	29 753 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	21 349 K€				
Minimum de capital requis	R0600	5 337 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	139%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	557%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	29 753 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	31 368 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	-1 615 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	3 046 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	2 671 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	5 717 K€

Malakoff Humanis Assurances

S.25.01

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	13 222 k€	String TS/Simplifications - spread risk, bonds and loans
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 387 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	4 073 k€	String TS/Simplifications - lapse risk [240], Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	6 374 k€	String TS/Simplifications - SLT lapse risk [240]
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-7 934 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	19 122 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	2 228 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	21 349 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	21 349 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

Malakoff Humanis Assurances

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	1 334 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	9 402 k€	139 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	6 077 k€	1 058 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat	Résultat
	[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		910 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		11 251 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		189 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		7 060 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		11 626 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			809 415 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	2 244 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	21 349 k€
Plafond du MCR	R0320	9 607 k€
Plancher du MCR	R0330	5 337 k€
MCR combiné	R0340	5 337 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500 k€
Minimum de capital requis	R0400	5 337 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	1 334 k€	910 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	12 694 k€	8 655 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	5 712 k€	3 895 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	3 174 k€	2 164 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	3 174 k€	2 164 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 k€	3 700 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	3 174 k€	3 700 k€

MH Retraite Supplémentaire
S.02.01
Bilan

		Valeur
		C0010
Actifs		
Placements	R0030	1 200 380 K€
Terrains et constructions (placements immobiliers)	R0040	112 185 K€
Placements entreprises liées ou lien de participation	R0050	
Autres placements	R0060	1 088 195 K€
Créances espèces déposées auprès des cédantes	R0070	
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	R0080	26 753 K€
Part des réassureurs dans les provisions techniques	R0090	194 397 K€
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	R0100	
Provisions d'assurance vie	R0110	164 872 K€
Provisions pour sinistres (vie)	R0120	5 812 K€
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0130	
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	R0140	
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	R0150	
Provisions pour égalisation (vie)	R0160	
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0170	
Autres provisions techniques (vie)	R0180	
Autres provisions techniques (non-vie)	R0190	23 712 K€
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0200	
Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution	R0210	
Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques	R0220	
Créances	R0230	38 861 K€
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0240	36 092 K€
Primes / Cotisations restant à émettre	R0250	15 422 K€
Autres créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0260	20 670 K€
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	R0270	711 K€
Autres créances	R0280	2 059 K€
Personnel	R0290	
État, organismes sociaux et collectivités publiques	R0300	14 K€
Débiteurs divers	R0310	2 045 K€
Rappel de cotisations / Capital appelé non versé	R0320	
Autres actifs	R0330	9 216 K€
Actifs corporels d'exploitation	R0340	
Avoirs en banque, CCP et caisse	R0350	9 216 K€
Actions propres / Certificats mutualistes ou paritaires rachetés	R0360	
Comptes de régularisation.- Actif	R0370	80 171 K€
Intérêts et loyers acquis non échus	R0380	10 020 K€
Frais d'acquisition reportés (vie)	R0390	
Frais d'acquisition reportés (non-vie)	R0400	
Autres comptes de régularisation	R0410	70 151 K€
Total de l'actif	R0420	1 549 778 K€
Passifs		
Fonds mutualistes et réserves / Capitaux propres	R0430	70 741 K€
Fonds propres	R0440	70 741 K€
Fonds d'établissement et de développement / Capital	R0450	40 058 K€
Primes liées au capital social	R0460	26 577 K€
Réserves de réévaluation	R0470	
Autres réserves	R0480	3 558 K€
Report à nouveau	R0490	-801 K€
Résultat de l'exercice	R0500	1 350 K€
Autres fonds mutualistes	R0510	
Fonds de dotation avec droit de reprise	R0520	
Subventions nettes	R0530	
Passifs subordonnés	R0540	
Provisions techniques brutes	R0550	1 395 438 K€
Provisions pour cotisations / primes non acquises (non-vie)	R0560	
Provisions d'assurance vie	R0570	1 298 039 K€
Provisions pour sinistres (vie)	R0580	26 574 K€
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0590	
Provisions pour participation aux excédents / bénéfiques et ristournes (vie)	R0600	70 826 K€
Provisions pour participation aux excédents / bénéfiques et ristournes (non vie)	R0610	
Provisions pour égalisation (vie)	R0620	
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0630	
Autres provisions techniques (vie)	R0640	
Autres provisions techniques (non-vie)	R0650	
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0660	51 403 K€
Engagements techniques sur opérations données en substitution	R0670	
Provisions (passifs non techniques)	R0680	300 K€
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	R0690	
Dettes	R0700	13 411 K€
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0710	676 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	R0720	9 001 K€
Emprunts Obligataires	R0730	
Dettes envers des établissements de crédit	R0740	
Autres dettes	R0750	3 734 K€
Titres de créance négociables émis	R0760	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	R0770	
Personnel	R0780	
État, organismes sociaux, collectivités publiques	R0790	1 375 K€
Créditeurs divers	R0800	2 359 K€
Comptes de régularisation - passif	R0810	18 483 K€
Total du passif	R0820	1 549 778 K€

MH Retraite Supplémentaire	
RP_05.01	
Primes, sinistres et dépenses par type de risque	

		Engagements de retraite						
		Branche 26	Eurocroissance	Euro - comptabilité auxiliaire d'affectation	UC - comptabilité auxiliaire d'affectation	Euro - Autre	UC - Autre	TOTAL
		C0550	C0560	C0570	C0580	C0590	C0600	C0610
Primes émises								
Brut	R1410	K€		K€	K€	25 294K€	23 858K€	49 152K€
Part des réassureurs	R1420	K€		K€				192 375K€
Net	R1500	K€		K€	K€	-137 284K€	-5 939K€	-143 224K€
Primes acquises								
Brut	R1510	K€		K€	K€	187 165K€	52 698K€	239 864K€
Part des réassureurs	R1520	K€						192 375K€
Net	R1600	K€		K€	K€	24 587K€	22 901K€	47 488K€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	K€		K€	K€	75 894K€	4 373K€	80 268K€
Part des réassureurs	R1620	K€						5 903K€
Net	R1700	K€		K€	K€	73 303K€	1 062K€	74 365K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	K€		K€	K€	-140 592K€	-43 881K€	-184 473K€
Part des réassureurs	R1720	K€						-186 195K€
Net	R1800	K€		K€	K€	22 090K€	-20 368K€	1 721K€
Dépenses engagées	R1900	3K€		K€	K€	9 019K€	1 726K€	

		Engagements correspondant à des garanties accessoires				
		Incap-inal	Autres	Acceptations - incap-inal	Acceptations - autres	TOTAL
		C0500	C0510	C0520	C0530	C0540
Primes émises						
Brut – assurance directe	R0110					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120					
Part des réassureurs	R0140					
Net	R0200					
Primes acquises						
Brut – assurance directe	R0210					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220					
Part des réassureurs	R0240					
Net	R0300					
Charge des sinistres						
Brut – assurance directe	R0310					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320					
Part des réassureurs	R0340					
Net	R0400					
Variation des autres provisions techniques						
Brut – assurance directe	R0410					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420					
Part des réassureurs	R0440					
Net	R0500					
Dépenses engagées	R0550					

MH Retraite Supplémentaire

RP.42.03

Exigence minimale de marge - éléments constitutifs (ancien "état C6")

		Fraction non-vie	Fraction vie	TOTAL
		C0010	C0020	C0030
Exigence minimale de marge	R0010	0K€	45 513K€	45 513K€
Eléments constitutifs (= A + B + C)	R0020			182 093K€
Cap. Versé/Fonds étab const./Siège	R0030		70 741K€	
Réserves non engag./Primes capital	R0040		0K€	
Report à nouveau après affectation	R0050		0K€	
Emprunts fonds social complémen.	R0060		0K€	
-Actions propres	R0070		0K€	
-Frais d'acquisition non admis	R0080		0K€	
-Eléments incorporels au bilan	R0090		0K€	
Total A	R0100			70 741K€
Titres ou emprunts subordonnés	R0110		0K€	
à durée indéterminée	R0120	0K€		
à durée déterminée	R0130	0K€		
Cotisation R423-16 non utilisée	R0140		0K€	
Total B	R0150			0K€
Fraction du capital non versé	R0160		0K€	
Plus-values latentes admises actif non exceptionnelles	R0170		111 352K€	
Plus-values latentes admises passif non exceptionnelles	R0180		0K€	
Plus-values latentes nettes admises sur IFT	R0190		0K€	
Total C	R0200			111 352K€

Fonds de garantie		Tiers exig. Minimale	Minimum absolu	Fonds de garantie
		C0040	C0050	C0060
Tiers de l'exigence minimale	R0210	15 171K€	3 700K€	15 171K€

AUXIA Assistance

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	497 K€
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	29 877 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	
<i>Actions</i>	R0100	
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	18 669 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	7 737 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	10 932 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	11 208 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	457 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	457 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 325 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	256 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	759 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	33 172 K€
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	4 847 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	4 847 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	4 517 K€
Marge de risque	R0550	330 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	2 227 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 875 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	6 280 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0 K€
Total du passif	R0900	15 229 K€
Excédent d'actif sur passif	R1000	17 943 K€

AUXIA Assistance

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assistance	
		C0010	C0020	C0110	
Primes émises					
Brut — Assurance directe	R0110			13 372 K€	13 372 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				
Part des réassureurs	R0140				
Net	R0200			13 372 K€	13 372 K€
Primes acquises					
Brut — Assurance directe	R0210			14 069 K€	14 069 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				
Part des réassureurs	R0240				
Net	R0300			14 069 K€	14 069 K€
Charge des sinistres					
Brut — Assurance directe	R0310			5 309 K€	5 309 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				
Part des réassureurs	R0340				
Net	R0400			5 309 K€	5 309 K€
Variation des autres provisions techniques					
Brut — Assurance directe	R0410				
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				
Part des réassureurs	R0440				
Net	R0500				
Dépenses engagées	R0550			5 916 K€	5 916 K€
Autres dépenses	R1200				
Total des dépenses	R1300				5 916 K€

AUXIA Assistance

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées										
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

AUXIA Assistance
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut — Assurance directe	R0110	13 372 K€						13 372 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200	13 372 K€						13 372 K€
Primes acquises								
Brut — Assurance directe	R0210	14 069 K€						14 069 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300	14 069 K€						14 069 K€
Charge des sinistres								
Brut — Assurance directe	R0310	5 309 K€						5 309 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400	5 309 K€						5 309 K€
Variation des autres provisions techniques								
Brut — Assurance directe	R0410							
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	5 916 K€						5 916 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							5 916 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

AUXIA Assistance						
S.17.01						
Provisions techniques non-vie						
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de protection juridique	Assistance	
		C0020	C0030	C0110	C0120	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060				2 237 K€	2 237 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150				2 237 K€	2 237 K€
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160				2 280 K€	2 280 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250				2 280 K€	2 280 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260				4 517 K€	4 517 K€
Total meilleure estimation — net	R0270				4 517 K€	4 517 K€
Marge de risque	R0280				330 K€	330 K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques — Total						
Provisions techniques — Total	R0320					
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite — total	R0340				4 847 K€	4 847 K€

AUXIA Assistance
S.19.01 - Année d'accident
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

		Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Année		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190								0 K€			
N-5	R0200						6 K€					
N-4	R0210					1 K€						
N-3	R0220			5 K€								
N-2	R0230		26 K€									
N-1	R0240		1 329 K€									
N	R0250	3 125 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100		
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180	0 K€	0 K€
N-6	R0190	1 K€	1 K€
N-5	R0200	6 K€	6 K€
N-4	R0210	1 K€	1 K€
N-3	R0220	5 K€	5 K€
N-2	R0230	26 K€	26 K€
N-1	R0240	1 329 K€	1 329 K€
N	R0250	3 125 K€	3 125 K€
Total	R0260	4 492 K€	4 492 K€

S.19.01 - Année de souscription
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	R0170	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

		Année de développement										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Année		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230											
N-1	R0240											
N	R0250	1 535 K€										

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	
N-1	R0240	
N	R0250	1 485 K€
Total	R0260	1 485 K€

AUXIA Assistance

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	4 847 K€			0 K€	
Fonds propres de base	R0020	17 943 K€			-0 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	17 943 K€			-0 K€	
Capital de solvabilité requis	R0090	5 419 K€			314 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	17 943 K€			-0 K€	
Minimum de capital requis	R0110	2 700 K€				

AUXIA Assistance

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 780 K€	1 780 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	16 163 K€	16 163 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	17 943 K€	17 943 K€			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	17 943 K€	17 943 K€			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	17 943 K€	17 943 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	17 943 K€	17 943 K€			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	17 943 K€	17 943 K€			
Capital de solvabilité requis	R0580	5 419 K€				
Minimum de capital requis	R0600	2 700 K€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	331%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	665%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	17 943 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 780 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	16 163 K€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	384 K€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	384 K€

AUXIA Assistance**S.25.01****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	3 741 k€	String]TS/Simplifications - spread risk - bonds and loans [240]
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	288 k€	
Risque de souscription en vie	R0030		
Risque de souscription en santé	R0040		
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-1 863 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	6 732 k€	

		Value
		C0100
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	416 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-1 730 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	5 419 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	5 419 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

AUXIA Assistance

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	1 859 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	4 517 k€	11 981 k€		
Réassurance santé non proportionnelle				
Réassurance accidents non proportionnelle				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle				
Réassurance dommages non proportionnelle				

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat	Résultat
[MCR]	[MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties				
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie				

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	1 859 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	5 427 k€
Plafond du MCR	R0320	2 442 k€
Plancher du MCR	R0330	1 357 k€
MCR combiné	R0340	1 859 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	2 700 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

